



COMMISSION INTERNATIONALE DES
RELATIONS DU COUPLE AND DE LA FAMILLE

FAMILLE ET DEMOCRATIE
Compatibilité, Incompatibilité
Chance ou Défi?

53^{ème} Conférence Internationale
7 – 10 juin 2006
Lyon, France

en coopération avec

Institut
des Sciences
de la Famille 
Faculté de Droit, de Sciences
Economiques et Sociales

PROGRAMME de la 53e Conférence

avec le parrainage du Ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille du Gouvernement français

Mercredi 7 juin 2006

SÉANCE D'OUVERTURE

Accueil par Terry PRENDERGAST, président de la CIRCF
Allocution de bienvenue par prof. Bernadette BARTHELET, ancienne directrice de l'Institut des Sciences de la Famille, représentante du Recteur de l'Université Catholique de Lyon
Allocution par M. Hubert BRIN, président de l'UNAF
Allocution d'ouverture par M. Dominique DE LEGGE, délégué interministériel à la Famille

SÉANCE PLÉNIÈRE

Introduction

"*Famille et démocratie: Compatibilité, Incompatibilité, Chance ou Défi?*" par Mme Chantal LEBATARD, membre du Bureau de la CIRCF, administrateur de l'UNAF

Exposé

"*Famille, mariage et démocratie en Occident*" par prof. Georges EID, Institut des Sciences de la Famille, Université Catholique de Lyon

Jeudi 8 juin 2006

SEANCE PLENIERE

présidée par M. Marc MORRIS, secrétaire général, Département Bien-être social, santé publique et culture du Ministère de Flandre

Exposés

"*La politique familiale: comment facilite-t-elle? comment empêche-t-elle?*", par Mme Ina GYEMANT, juge, San Francisco, California

"*Pathologie de la famille et interventions thérapeutiques dans un environnement démocratique: quels effets?*", par prof. Claudio DES CHAMPS, Université Maimonides, Buenos Aires, Argentine

"*A propos de la conférence*", par Terry PRENDERGAST, président de la CIRCF

GROUPES DE DISCUSSION et ATELIERS 1-5

Vendredi 9 juin 2006

SÉANCE PLENIERE

présidée par Mme Angela SIBSON, directrice nationale de Relate, Royaume Uni

Exposés:

"*Le soutien des familles dans les sociétés démocratique: Inquiétudes publiques et réalités personnelles*" par Prof. Janet WALKER, directeur du Centre des Sciences de la Famille, Université de Newcastle, Royaume-Uni

"*Démocratie et fonction parentale: opportunité ou défi*" par Prof. S. ANANDALASKSHMY, présidente de Bala Mandir Fondation de recherche, Chennai (Inde)

GROUPES DE DISCUSSION et ATELIERS 6-10

Samedi 10 juin 2006

SEANCE PLENIERE

"*Famille et Démocratie: synthèse des réflexions*" par prof. Marie-Claire FOLETS, Université Catholique de Leuven, Belgique

SEANCE DE CLÔTURE

Rapports des Groupes de Discussion et des Participants
"Réflexions sur la Conférence" par Terry PRENDERGAST, président CIRCF
Présentation de l'invitation officielle à la Conférence CIRCF 2007

Avis aux lecteurs

Dr jur. Herman PAS

Malgré le fait que la tâche n'était pas simple j'ai eu non seulement grand plaisir mais également grand avantage à préparer ces pages de l'édition française à la publication de nos travaux. Cent pages de textes et d'idées souvent nouvelles et toujours utiles. Je remercie Mme L. Snelders-Van den Bosch d'avoir relu et corrigé le texte français.

La démocratie comme manière de se rencontrer, de collaborer et de vivre dans une communauté, la famille ou la société, le monde ou les organisations familiales ou sociales ou les services sociaux, n'est pas une évidence mais paraît une chose complexe à inventer chaque jour et nécessite une grande ingéniosité inspirée, et en plus, ce qui semble encore plus difficile, un haut degré d'autocritique: qualité indispensable au bon fonctionnement de la démocratie et de nos institutions, organisations et services.

Ce recueil qui comprend toutes les conférences et tous les exposés de Lyon et une synthèse des travaux, offre un trésor d'éléments de réflexion.

Antwerpen, octobre 2007

TABLE DE MATIERE	Page
<i>Terry Prendergast</i> Rapport de conférence du Président de la CIRCF	4
<i>Chantal Lebatard</i> Famille et Démocratie - Compatibilité, Incompatibilité, Chance ou Défi?	19
<i>Georges Eid</i> Famille, intimité et démocratie	25
<i>Ina Gyemant</i> Politique familiale – mesure de facilitation ou obstacle?	32
<i>Claudio Des Champs</i> Pathologie de la famille et interventions thérapeutiques dans un environnement démocratique: quels effets?	40
<i>Janet Walker</i> Aide aux familles dans des sociétés démocratiques: intérêt public et réalités privées	51
<i>S. Anandalakshmy</i> Etre parent dans une démocratie: opportunité et défi	60
<i>Herman Pas</i> La famille et la participation à la prise de décisions dans la société	69

Les remarques qui suivent ne constituent pas un résumé des présentations faites par les conférenciers invités, des discussions en atelier ou dans les groupes réunis dans le cadre de la Conférence 2006 à Lyon. Il s'agit plutôt des résultats des différents liens qui se sont établis durant cet événement et de mes impressions personnelles. Ces considérations serviront donc d'introduction à ce qui figure dans les Actes de la Conférence publiés dans ce livre et qui reprennent fidèlement les exposés des conférenciers. Il est toujours difficile de s'exprimer sur ce qui a été dit par d'autres et, nettement préférable de partager son vécu personnel. Sans prétendre avoir raison, cela permet d'exprimer une certaine vérité et d'en dégager un peu le sens même si notre opinion n'est partagée que par une seule personne!

Séance inaugurale

La Conférence s'est ouverte par trois communications remarquables présentées successivement par le professeur Bernadette BARTHELET de l'Institut des Sciences de la Famille de l'Université catholique de Lyon; M. Hubert BRIN, président de l'UNAF (Union nationale des Associations familiales) et M. Dominique DE LEGGE, délégué officiel du Ministère français de la Famille. Les deux premiers conférenciers représentaient des organisations partenaires de l'ICCFR/CIRCF dans la préparation et le déroulement de la Conférence. C'est avec grand intérêt que nous avons écouté trois exemples intimement liés de politiques et d'actions entreprises en France. Tout en étant ancrées dans la société, la culture et l'histoire propres à la France, ces communications pouvaient être transposées aux différentes cultures et nationalités représentées à la Conférence. Ce genre de défi et l'exposé des différences ont constitué un excellent point de départ pour cette rencontre internationale de philosophies, de considérations politiques, d'expressions culturelles et de réflexion.

EXPOSÉS DU MERCREDI

Après cette séance inaugurale, nous sommes passés aux présentations détaillées. Chantal LEBATARD, membre du Conseil de la CIRCF et administrateur de l'UNAF a orienté la première discussion en situant la Conférence dans le contexte de son thème principal: famille et démocratie: compatibilité, incompatibilité, opportunités ou défi. A cet effet, la conférencière s'est basée sur sa longue expérience au sein de l'UNAF et a souligné les défis auxquels sont confrontés celles et ceux qui sont chargés d'aider actuellement les familles en France. Tout comme les trois exposés inauguraux, elle nous a invités à observer notre propre culture, mode de penser et pratique. Elle nous a rappelé qu'il y a quelques années, les sociologues avaient recensé 57 formes différentes de famille, en ajoutant que ce nombre avait sans doute considérablement augmenté. Ceci a d'ailleurs été confirmé dans les discussions ultérieures.

En fixant la toile de fond de la Conférence, ses commentaires ont principalement porté sur la dualité entre la démocratie et la liberté, en attachant une importance particulière aux dilemmes posés à la famille contemporaine par les différents modes de penser et les mesures de politique familiale. Cette présentation montre clairement que les croyances traditionnelles et longtemps préservées en matière d'image de la famille ont été ébranlées par les systèmes juridiques, les modes de vie et les changements culturels qui résultent de l'instauration d'un système basé sur l'égalité des chances et la liberté individuelle. Alors qu'il est clair que les valeurs inscrites dans ces principes sont celles que la Commission soutient et développe activement, elles mettent en question la philosophie et le mode de vie de bon nombre d'entre nous. Ces considérations m'ont rappelé une autre dualité majeure: celle qui existe entre l'instance et la structure, la tension ancestrale entre les droits individuels et la liberté, et les besoins du groupe ou de la collectivité.

Chantal LEBATARD a ensuite présenté le professeur Georges EID, de l'Institut des Sciences de la Famille, qui nous a invités à réfléchir sur la Famille, la Démocratie et la Citoyenneté. La démocratie a évolué au cours du 20^e siècle et peut être considérée comme un processus qui a permis aux individus de participer à la vie politique du pays. Georges EID se réfère à la mythologie grecque pour étudier ce sujet et nous explique sa vision en associant la théorie hiérarchique de *l'Œdipe* et de l'histoire avec celle du mythe plus démocratique de *Psyché et Cupidon*. J'ai constaté avec intérêt que nous sommes encore motivés par ces archétypes qui régissent profondément notre raisonnement et notre affectivité au point que nous sommes encore disposés à en discuter longtemps après leur émergence (v. la question posée à Georges EID, suggérant qu'il eût mal interprété le mythe!). Ceci m'a rappelé l'ouvrage de BETTELHEIM intitulé *The Uses of Enchantment* dans lequel il reprend les archétypes des contes de Grimm et en propose une interprétation psychanalytique. Plus tard, durant la Conférence, Claudio DES CHAMPS a proposé que l'outil psychanalytique soit, en quelque sorte, antidémocratique à cause de sa dépendance par rapport à l'Oracle, établissant à nouveau un lien entre l'univers de la mythologie grecque et la façon dont elle a été utilisée pour donner un sens à nos mondes respectifs, mais finalement semblables.

Enfin, Georges EID m'a aussi rappelé le paradoxe qui fait que l'accroissement de la liberté est une forme d'emprisonnement. Son accent mis sur la tension entre le privé et le public dont j'avais déjà parlé à propos de l'instance et de la structure, nous invite à réfléchir au combat que nous menons tous aujourd'hui dans le domaine du soutien aux familles, puisque l'effondrement de la *Grande Théorie* face au post-modernisme débouche sur une forme de liberté qui génère une angoisse liée à la perte des croyances ancestrales et des certitudes. Ceci, en ce qui me concerne, a été un des éléments forts de la communication et m'a vivement incité à un dialogue intérieur.

A l'heure du dîner, il était clair qu'on nous avait déjà servi de nombreuses nourritures spirituelles; les participants étaient fort animés dans le foyer et dans le patio à Valpré. Les derniers délégués ont quitté la salle bien après 23:00 h. et ont souligné l'enthousiasme et l'intérêt qui avaient marqué toute cette première journée.

EXPOSÉS DU JEUDI

La matinée du jeudi a débuté dans une excellente atmosphère et a été riche en présentations. Le Juge Mme Ina GYEMANT nous a parlé du droit de la famille et de son impact actuel en Californie, poursuivant l'étude du thème complexe de la lutte et de la tension entre le domaine personnel/privé et le domaine public. Ses exemples de ce qui constitue une *famille* aujourd'hui étaient intéressants et provocants, notamment en ce qui concerne la vision traditionnelle des acteurs qui devraient ou pourraient être parents. Ina GYEMANT a décrit l'évolution de la fonction de parentage, en mentionnant plus particulièrement les gays et les lesbiennes, et en indiquant l'impact que ces développements avaient exercé sur des notions aussi fondamentales et traditionnelles que la définition du père, de la mère et du détenteur des droits sur l'enfant.

J'ai été frappé lorsqu'elle a dit que ses jugements au sein du tribunal de la famille étaient toujours basés sur l'intérêt primordial de l'enfant. Tout en étant versé depuis 1989 dans le *Children's Law* en Grande Bretagne et au Pays de Galles, ce principe (dont les intentions sont louables) ne s'est pas avéré être la solution parfaite imaginée par le législateur. A mon avis, ce qui fait défaut dans cette législation, c'est une clarté suffisante concernant les droits et les responsabilités des parents, c'est-à-dire les éléments mêmes qui, selon le Juge GYEMANT, rendent difficile la prise de décisions en matière de politique familiale.

La conférencière a ensuite abordé la question de la violence domestique ainsi que des rôles, droits et limitations dans le chef des grands-parents. La famille moderne peut s'avérer étonnante puisqu'un enfant a parfois huit grands-parents! Toutefois, l'exposé décrit également le risque de confusion, la douleur et l'anxiété de l'enfant qui s'efforce à la fois de comprendre la situation et de se frayer un chemin dans le dédale de la famille moderne. Ceci montre également que la démocratie n'est pas une solution idéale pour de nombreux individus, en particulier pour les enfants; pour en revenir à l'idée formulée par Georges EID à propos de la participation à la vie politique, les enfants sont privés de cette possibilité dans le monde entier (il est intéressant de constater que cette question a été posée dans une remarque émanant des discussions de groupes!). S'agissant de l'impact transculturel et de l'incidence de la violence domestique, il a été rappelé que nous sommes tous semblables au sein de nos nombreuses cultures, du moins en apparence. Même si cette considération est réconfortante, elle ne résout pas la question de savoir comment nous allons résoudre ce problème mondial, alors que cette violence est le fait d'hommes, de femmes et d'enfants. A nouveau, il convient d'en revenir aux préoccupations et aux représentations du patriarcat et du pouvoir et nous pouvons nous demander si l'institution du mariage est possible dans une démocratie. Comme suggéré par Claudio DES CHAMPS, le mariage, en tant qu'institution ancestrale, peut être considéré, à l'époque post-moderne, comme un *réseau relationnel*, une expression qui décrit sans doute mieux les nouvelles structures familiales que ce qui a été proposé par Ina GYEMANT.

Le dernier orateur invité du jeudi était le professeur Claudio DES CHAMPS (Argentine) qui a décrit le contexte du travail thérapeutique et de la vie familiale soumis à l'agression d'un régime qui était loin d'être démocratique dans son fonctionnement. Claudio DES CHAMPS nous a parlé de la dislocation de la vie familiale, dans tous ses aspects, à cause de la violence de l'État, et a décrit le processus de démantèlement de la démocratie. La stabilité familiale, que beaucoup d'entre nous considéraient comme garantie, a été violemment détruite, entraînant comme conséquence directe l'abus de drogues, la violence et la rupture des relations. Le concept est intéressant: la macro-communauté est responsable de la création de conditions de micro-stabilité et d'ordre social. Avec des accents proches de l'ouvrage d'Orwell, "1984", Claudio DES CHAMPS a également décrit les attaques menées contre la pensée humaine et les intellectuels.

J'ai pensé que j'étais heureux de ne jamais avoir connu cette situation durant ma vie. J'ai réfléchi aux débats et aux désaccords qui étaient apparus à propos des différentes démarches thérapeutiques. Rien de ce que j'avais appris n'était comparable aux souffrances récentes des Argentins.

En relation avec le thème de la Conférence, Claudio DES CHAMPS a ensuite introduit une notion intéressante: l'essor de la thérapie de couple et de la thérapie familiale en tant que représentation de la re-construction de la démocratie et de l'ouverture. DES CHAMPS se réfère à l'hypothèse de base de la thérapie familiale: l'individu n'est généralement pas le problème, du moins en tant que personnalité et cette démarche thérapeutique est profondément démocratique dans sa vision et son déroulement. Comme preuve supplémentaire, et en établissant un lien avec Georges EID, DES CHAMPS remarque combien la psychanalyse, en se référant à *l'Oracle* ou à l'expert, semble être en désaccord avec une intervention thérapeutique démocratisée.

La notion de démocratie en tant qu'écosystème est un développement d'autant plus intéressant que l'ensemble de la nature semble choisir l'homéostasie, c'est-à-dire l'équilibre. La difficulté est que nous ne comprenons pas que l'équilibre n'est pas un simple niveau: une élévation vers

un équilibre sain est indispensable à tout travail thérapeutique et la question est donc de savoir si l'Etat doit répondre à ce besoin humain fondamental. L'essor du travail thérapeutique en Argentine est reflété par un meilleur équilibre au niveau de l'Etat et cela n'est pas surprenant. Parfois, lors de mes activités dans un Service d'orientation pour enfants, j'ai été critiqué parce que je m'occupais d'une question d'indemnité pour un de mes clients - on me disait que ce problème n'était pas strictement thérapeutique. J'avais l'habitude de dire que tant que l'estomac n'était pas rassasié et que l'angoisse financière n'était pas atténuée, il ne serait pas question de parler d'aliments spirituels et émotionnels! L'exemple est peut-être prosaïque comparé à la situation en Argentine, mais je crois que mon argument est valable.

A ce point du programme de la Conférence, nous sommes passés à une participation plus active des délégués, au sein d'Ateliers et de Groupes de discussion. Il serait désobligeant, voire insensé, d'essayer de refléter ce qui s'est déroulé dans ces divers *settings*. Cependant, je voudrais faire quelques commentaires spécifiques à propos de ces Ateliers et sur ce qui a été rapporté par les animateurs. Je vous invite également à réfléchir à votre expérience et à organiser un débat (après tout, c'est cela la démocratie!) ou une réflexion sur ce qui s'est déroulé à cette occasion.

ATELIERS

Liliana PERRONE: La médiation et son impact sur la rupture des familles

C'est bien dans le cadre de la relation que l'être humain apprend à l'être. En effet, la relation permet d'intérioriser les règles, les normes, la loi. Ce processus d'apprentissage est nécessaire pour que le sujet développe ses propres compétences pour vivre en société. Ainsi il pourra devenir porteur de liens ou au contraire ambassadeur de la rupture. La médiation familiale en étant un des supports que la société propose pour la sauvegarde des liens, collabore ainsi à son maintien.

Commentaires: L'idée intéressante et relativement inédite est qu'il ne faut pas commettre l'erreur de croire que tous les couples sont au même stade de leur développement personnel et relationnel. De nombreux problèmes sont dus au fait que ces couples sont à des stades différents et peuvent être aggravés lorsque le médiateur ne tient pas compte de cette situation.

Matthew DAVIES: Les Familles pauvres en Europe, Familles du Quart Monde?

L'atelier s'est concentré sur la situation des familles souffrant de la pauvreté à long terme en Europe, point mis en valeur dans un récent rapport pan-européen publié par ATD: Quart Monde "Valoriser les Enfants – Valoriser les Parents". Une vue d'ensemble des épreuves affrontées par les parents pauvres pour élever leurs enfants en particulier les difficultés les confrontant à l'accès aux services de support préventif. Cela mène les familles à souffrir d'une pauvreté continue tout en vivant dans la peur d'être séparées de leurs enfants en raison de l'intervention de la protection de l'enfance. L'atelier examina des exemples en Europe: comment les enfants et les parents pauvres peuvent être soutenus afin de rester ensemble en tant qu'unité familiale et faire face à la pauvreté?

Commentaires: La question des relations entre famille et démocratie se pose de façon assez aiguë pour les familles en situation de grande pauvreté. La nécessité de recourir aux aides et services sociaux place en fait, ces familles sous contrôle social permanent. L'intervention des travailleurs sociaux induit une sorte de disqualification des Parents et rend plus difficile pour eux l'exercice de l'autorité et de la fonction parentale, en raison notamment de la peur de la séparation et du placement des enfants qui reste malheureusement trop souvent la seule réponse proposée aux difficultés de la famille. L'atelier a permis de mesurer combien les réalités économiques et sociales et l'environnement des familles peuvent interagir sur le fonctionnement des relations internes dans la famille et limiter voire réduire fortement leur autonomie.

Dagmar KUTSAR: Mariages civils et support des communautés pour contrebalancer certains impacts de la démocratie.

Pendant la deuxième moitié du vingtième siècle, l'institution de la famille subit un nombre de changements majeurs dans les sociétés de l'Ouest. Les familles nucléaires ont remplacé les familles des multiples générations comme forme de famille dominante. Le modèle patriarcal du mari qui travaille (chef de famille) et de la femme au foyer a progressivement été remplacé par une famille plus égalitaire où les deux époux travaillent. Continuer à être célibataire en ayant son propre foyer devint une alternative acceptable à celle de fonder une famille. De nouveaux principes centrés sur l'enfant ont progressivement été introduits dans la politique familiale d'un certain nombre de pays européens. A présent les enfants ont de plus en plus de priorité et de pouvoir dans les décisions familiales bien que les décisions soient individualisées, ignorant les intérêts des communautés. Cependant le mariage comme base de la famille restera probablement un concept traditionnel.

Au sein de la famille, nous apprenons à être un humain et un citoyen. Comment fonctionne la démocratie dans les décisions familiales? Comment les droits de l'homme sont-ils respectés ou violés au sein de la famille? Est-ce que la voix de l'enfant peut être entendue entre la famille et la communauté? Est-ce que la responsabilité et le contrôle peuvent trouver un équilibre dans la famille, entre le groupe familial et la communauté? Quel est le lien entre le support communautaire et l'organisation familiale? Est-ce que le mariage civil et le support communautaire peuvent contrebalancer les impacts de la démocratie? L'atelier eut comme base les dynamiques familiales, la théorie de la démocratie et l'organisation de la communauté.

Commentaires: De fait, l'atelier a donné la possibilité de réfléchir aux problèmes ci-dessus. Toutefois, une expression nous interpelle: "*le meilleur intérêt de l'enfant*"; car nous la retrouvons, sous différentes formes, dans des cultures et des sociétés très diverses, en ce qui concerne la définition de la politique familiale. Une autre question, qui rejoint une préoccupation exprimée dans les groupes de discussion, concerne la politique et les services définis par l'Etat "*qui aide ceux qui s'aident eux-mêmes*". Enfin, il convient de remarquer que les femmes deviennent de plus en plus visibles alors que les hommes disparaissent!

Zama MABASO et Simone BAVEREY: Impact de la démocratie sur la famille et la communauté traditionnelle en Afrique.

Le modèle sud-africain a une constitution démocratique qui fut négociée en ayant comme base les droits de l'Homme et la charte de la Liberté. L'atelier s'est concentré sur les droits et la liberté dont jouissent les familles et communautés traditionnelles dix ans après l'élection du premier gouvernement démocratique d'unité nationale. Les valeurs de base des familles et communautés traditionnelles ("Ubuntu"), leurs droits à une éducation et aux soins médicaux gratuits, leurs droits d'acquérir du terrain, une maison, de l'eau potable et l'installation sanitaire. La poursuite d'une culture de démocratie dans les communautés, les relations sociales et familiales, ce qui implique une confiance dans l'égalité des sexes. Quel est le rôle des ONG et des CBO dans l'éducation des familles et communautés vers la démocratie?

Commentaires: Les dirigeants de l'Atelier ont décrit l'histoire politique et sociale de l'Afrique du Sud, depuis la préhistoire jusqu'à notre époque, et parlé d'un "pays en transition à deux vitesses" qui se développe trop rapidement pour pouvoir assimiler. A l'intérieur de l'Atelier et à propos 'une remarque faite par un des Groupes de discussion concernant l'importance de la fratrie, il est surprenant que les termes *frère* et *sœur* soient beaucoup plus utilisés qu'*oncle* et *tante*, ce qui traduit sans doute l'importance de la famille resserrée. Aussi, alors que des changements utiles et considérables ont eu lieu, certains facteurs sont inchangés, par ex. les enfants doivent parcourir à pied de longues distances pour aller à l'école. De plus, le problème de la violence domestique est omniprésent, sans solution immédiate et évidente, tout comme le fléau du Sida/HIV. La solution politique démocratique diffère également de la plupart des processus occidentaux car les personnalités élues sont responsables à l'égard du Parti et non de leurs électeurs.

Helena HIILA et Vuokko MALINEN: L'enrichissement des relations du couple par la compréhension des rôles et l'égalité des sexes - développement de nouveaux modèles de prévention du désarroi conjugal.

La loi matrimoniale en Finlande est libérale et égalitaire. Du au grand nombre de divorces, le mariage est devenu une institution sécularisée. Les couples doivent résoudre leurs propres problèmes malgré d'abondantes informations sur les relations du couple. Bien qu'en Finlande le rôle du père soit primordial, peu de pères profitent du congé parental. Les récentes recherches démontrent que le rôle du père est influencé par la nature des relations conjugales et de ce fait la fédération des familles en Finlande met en valeur les bonnes relations des conjoints comme la base du foyer familial d'un enfant. En 2004 la fédération familiale bénéficia d'une bourse pour son intervention innovatrice à la prévention de la détresse conjugale. L'atelier présenta les activités de ce projet qui a comme but de développer les connaissances et l'expertise nécessaires pour les bonnes relations du couple.

Commentaires: Les animateurs de l'Atelier ont expliqué comment ils avaient recruté un formateur de l'Institut Gottman (Finlande) pour les aider à mettre au point un programme d'éducation des couples aux aptitudes relationnelles. Ce programme s'est déroulé récemment et s'est tenu deux samedis d'affilée. Le *feedback* des couples a été particulièrement positif, même après la première session. En conséquence, l'idée est d'organiser le programme pour couples dans différents centres répartis en Finlande. Les participants se sont intéressés à la "commercialisation" du programme, car il est souvent difficile d'amener des couples à participer à des programmes destinés à renforcer les relations. Tout porte à croire que la réussite du programme est due au fait qu'il est décrit comme un outil de développement des aptitudes, considéré comme moins menaçant qu'un programme de Consolidation du Mariage.

EXPOSÉS, VENDREDI

La structure thématique de la Conférence, faite d'ombre et de lumière, nous a permis de sortir vendredi matin, de la pénombre (expression qui ne traduit pas tout l'intérêt des présentations du jeudi!) et de pénétrer dans l'éclairage des solutions possibles aux problèmes bien connus que rencontrent tous les praticiens, magistrats, universitaires et législateurs qui se débattent dans ce domaine.

Professeur Jan WALKER (Royaume-Uni) a consacré sa présentation au soutien familial, c'est-à-dire aux préoccupations du public face aux réalités de la vie quotidienne. Même si l'expérience était largement celle du Royaume -Uni, il est apparu au fil de l'exposé qu'elle reflétait assez bien celle des autres participants et de leurs différentes cultures. Au Royaume-Uni, les préoccupations concernent surtout le nombre de divorces et de ruptures des familles et ce facteur doit être mis en regard de l'exposé de Claudio DES CHAMPS et de son affirmation selon laquelle la dislocation des familles résulte du malaise politique et sociétal. De fait, Jan WALKER suggère que la situation actuelle est sans doute due à la démocratie, à la multiplication des choix. Ce qui frappe dans sa communication est qu'elle parle, pour la première fois dans cette Conférence, de la réalité du statut des enfants et de son importance constante. Alors que la rupture d'une relation n'est pas tellement agréable pour les adultes, ceux-ci ont néanmoins d'autres choix et options. Les enfants sont différents car ils sont toujours les victimes innocentes d'un désaccord entre adultes. La description qui nous a été donnée était inévitablement basée sur les préoccupations et les orientations politiques actuelles au Royaume- Uni, où l'agenda *Chaque Enfant est important*, régit la plupart des interventions en faveur des familles.

Une autre différence proposée dans la communication de Jan WALKER est l'accent placé sur le phénomène croissant du rôle et des droits des pères, au Royaume -Uni. A bien des égards, cet élément de la structure familiale est lié aux thèmes abordés par d'autres orateurs invités et

notamment aux bouleversements apportés à la structure des familles et à l'exercice du pouvoir. De nombreux changements résultent de plusieurs éléments de la société contemporaine: modification de la loi, égalité et opportunités, économie et pressions exercées sur les deux parents au travail.

A l'avenir, tout porte à croire que la famille traditionnelle continuera de s'estomper et Jan WALKER considère que 20% des couples cohabiteront en 2025. La loi sur le Partenariat civil au Royaume- Uni, confère aux gays et aux lesbiennes des droits identiques à ceux des couples mariés et donne la possibilité de vivre en partenariat; des changements identiques interviendront à l'avenir pour soutenir les co-habitants. Est-ce que ceci est important? A certains égards, on peut se poser la question. Ce qui est clair est que ces changements sont régis par *la recherche d'une famille* et donnent au législateur une possibilité d'agir dans ce sens. Ici, nous trouvons à la fois réconfort et espoir: la structure familiale peut changer, mais le concept de famille en tant qu'unité de base de la société reste constante.

La deuxième communication invitée de la matinée, celle du professeur ANANDALAKSHMY (Chennai, Inde) m'a incité à certaines réflexions poétiques et philosophiques sur la famille. Elle fait remarquer que le mot *parent* est devenu un verbe! Ceci me rappelle les travaux et les idées de Paulo FREIRE, en particulier l'iatrogénèse. Ces réflexions m'incitent à faire une pause et à considérer ma propre iatrogénèse et la contribution éventuelle de mon organisation à la rupture des familles et des relations entre adultes, à la suite de mauvaises pratiques et de développements incontrôlés. Elle nous parle d'une nouvelle maladie, *l'Affluenza*, de la recherche inlassable de toujours plus. L'audience rit nerveusement lorsqu'elle suggère que la Démocratie est une question de sémantique! A cause de la diversité des participants et des cultures, nous avons sans doute raté l'occasion de débattre de cette question.

Toutefois, l'oratrice nous propose un contrepoids à ce que nous avons entendu jusqu'alors: le mariage, dit-elle, est encore une valeur sûre dans la société indienne. Elle remarque que la mondialisation sonne le glas de la tradition et que les langues perdent pied et disparaissent. Elle semble d'accord avec Jan WALKER lorsqu'il s'agit de l'économie et de son impact sur la vie familiale. Ces parents indiens sont soumis aux mêmes pressions que leurs homologues occidentaux: ils ont plus, donnent plus et s'attendent à moins en retour.

Toutefois, j'ai été ravi par la notion qu'elle nous propose et selon laquelle nous nous démarquons des autres espèces animales. Nous avons l'enfance la plus longue et même si ce fait a des connotations négatives en ce qui concerne notre dépendance, ceci nous permet d'acquérir des idées et de la culture. L'espoir est qu'en tant que parents, nous pouvons éduquer nos enfants, et les inciter à leur tour, à éduquer leur propre progéniture.

La notion de parentage partagé sous différents aspects informels, rejoint la société dans laquelle j'ai grandi - et qui a largement disparu-, me donne un peu d'espoir en ce qui concerne le travail que nous effectuons tous pour aider les familles et faciliter les relations. Ceci est également un antidote à la création d'encore plus de programmes de parentage!

Le vendredi après-midi, les Ateliers ont porté sur les solutions proposées dans différentes régions du monde. A nouveau, je propose au lecteur un résumé succinct et quelques remarques reflétant partiellement les expériences vécues.

ATELIERS

Paul DE VIGUERIE: La Démocratie: Chance pour la famille

La démocratie est le régime "politique" qui permet sans doute le mieux l'exercice du principe de subsidiarité qui place naturellement toutes les familles au centre et à l'origine de toutes les politiques économiques, sociales, culturelles, éducatives. Subsidiarité veut dire respect et reconnaissance des capacités de chaque communauté de personnes à agir et à s'exprimer. Or, en France, la multiplicité de mouvements familiaux, bien loin d'être un handicap, met en exergue la capacité des familles à se prendre en charge, à prendre en mains éducation et solidarité intergénérationnelle. Réciproquement la démocratie permet à chaque famille de faire des choix libres et responsables entre vie familiale et vie professionnelle, entre vie de couple et rôle d'éducateurs des parents. Cette reconnaissance réciproque des familles et de la démocratie n'est jamais évidente et demande constamment des efforts de vigilance et de gouvernance pour qu'une confiance mutuelle s'instaure, même envers les familles les plus pauvres. Sinon familles et démocratie s'appauvrissent ensemble: les familles deviennent des assistées et la démocratie dérive vers un totalitarisme larvé."

Commentaires: Un des aspects de la spécificité de la CIRCF a toujours été le souci de créer un lieu de rencontre des représentants des familles et des décideurs politiques aussi bien que des travailleurs professionnels sur le terrain de l'aide immatérielle aux familles. Les uns créent les conditions pratiques et morales qui permettent aux autres de fonctionner efficacement, et de se signaler les problèmes qui se posent dans la réalité quotidienne de la vie des familles.

D'autre par l'aspect représentation des familles, problème de démocratie de premier ordre, a été mis en lumière à partir du système français. Il n'y a pas de doute que l'organisation démocratique des structures de la représentation et de l'aide aux familles est une question de base du bon fonctionnement des services et de l'expression des nécessités et des droits des familles.

Agnès ROCHEFORT-TURQUIN : Les relations, dans un contexte de démocratie, de la presse et de la famille.

Comment un groupe de presse comme Bayard qui édite des journaux et magazines pour des lecteurs de tout âge, de la petite enfance (1 an-Popi) jusqu'aux seniors de 85 ans (Notre Temps, Vermeil, Pèlerin), envisage-t-il son rôle dans la constitution de la famille? Dans un contexte de démocratie où les modèles familiaux évoluent vite, comment un groupe de presse catholique envisage-t-il de contribuer à fortifier, soutenir, démocratiser les liens familiaux? A travers des cas concrets, nous avons réfléchi ensemble sur les choix éditoriaux faits par les équipes de rédaction et nous avons élaboré ensemble, le cas échéant, les différentes possibilités d'aborder telle ou telle question.

Commentaires: Une réponse dynamique et fascinante est apportée actuellement en France en matière d'aide à la famille et à ses membres, tous âges confondus. Nous sommes frappés par le nombre de bandes dessinées consacrées aux jeunes enfants et ciblées sur les rapports familiaux et leurs difficultés, de même que sur les solutions éventuelles. Il s'agit d'une réponse créative, substantielle et inhabituelle aux difficultés familiales, de même que d'un véritable défi ou soutien aux interventions familiales traditionnelles. Ceci nous rappelle l'importance des récits et l'impact qu'ils exercent sur l'échange d'informations, tout en constituant un moment d'intimité entre les enfants et les parents.

Charles O'BRIAN : Démocratie et changement: solution trouvée par le système familial de la migration et la fuite

Nous vivons dans un monde où la migration est une occurrence courante. Des millions de personnes quittent leurs pays d'origine soit par force ou volontairement pour vivre ailleurs. Les familles doivent s'adapter à différents systèmes sociaux, économiques, culturels, religieux et politiques. L'on ne peut pas sous-estimer l'impact du stress et de la perturbation sur le système familial et la vie de famille. La famille est un système ouvert avec des limites perméables, influencé par le monde extérieur qui, en même temps, exerce une

influence minimale sur le monde extérieur. Les relations entre la famille et l'écologie du lieu où elle habite se développent à travers les temps et les générations. Cela mène en partie à une synchronisation entre la vie de famille et le monde extérieur. Par exemple les normes de démocratie sociale telle que l'égalité des genres et les droits de l'enfant sont des valeurs reproduites dans le système familial. A quoi servent ces valeurs pour des familles ayant des valeurs différentes et qui ont été transplantées dans une autre écologie? Quel est leur expérience libératrice ou de persécution? L'atelier a essayé de transmettre aux participants à travers les échanges d'informations et d'idées, les discussions de cas et discussions de structure, l'expérience d'une famille migrante dans notre monde démocratique.

Commentaires: Le présentateur a conceptualisé l'atelier en partageant des informations avec le groupe sur sa propre expérience de l'immigration. Dans ce contexte, la plupart des familles recherchent une meilleure existence, souvent du point de vue économique. D'autre part, les réfugiés sont des immigrants qui veulent échapper à des événements qui menacent leur vie (misère, violence, famine, etc.). Dans le cas de familles qui émigrent, la première génération se soucie de la survie et de la stabilisation de la famille; les *traumatismes secondaires* concernent la deuxième génération ou les générations suivantes.

Olga TOUSSOVA : Méthode d'application de la "Brief Strategic Family Therapy" (BSFT) pour les jeunes toxicomanes en Russie

BSFT est une méthode thérapeutique qui a comme base la thérapie familiale structurelle parmi les adolescents consommant des drogues à un très jeune âge. La méthode a été développée aux Etats-Unis et comme toute intervention doit être adaptée à un nouveau cadre culturel afin d'assurer une mise en application efficace.

L'atelier a fourni une courte introduction des structures familiales actuelles en Russie, un bref résumé de la BSFT, les conclusions de la recherche ainsi qu'une explication concernant l'application et les adaptations nécessaires de cette méthode avec les familles en transition en Russie.

Commentaires: L'Atelier a présenté une étude qui identifie les facteurs comparatifs entre la population russe (passant du socialisme à une économie de marché) et une population d'immigrés latino-américains vivant aux Etats-Unis en supposant que l'abus de drogue est un modèle de "comportement désadaptatif". Des interventions brèves et efficaces sont nécessaires; comportant un élément pédagogique à l'égard du danger du Sida/VIH et de l'hépatite virale et mettant l'accent sur une harmonisation des relations entre les parents et les adolescents toxicomanes. La thérapie familiale s'est avérée plus efficace que l'orientation personnelle et le travail de groupe en raison de l'implication de la famille et de l'aide accordée à tous les membres de celle-ci. Cette démarche améliore les communications à l'intérieur de la famille, les pratiques de parentage et la direction parentale face à des troubles du comportement d'adolescents; elle permet d'établir un lien avec des pairs a-sociaux et d'assurer un sens de connexité au niveau des adolescents et d'encourager une attitude plus responsable.

EXPOSÉ DU SAMEDI

Prof. Marie-Claire FOBLETS (Belgique) nous a présenté la dernière communication invitée, le samedi matin. Le Forum Ouvert de Vienne avait suggéré qu'il serait utile de faire la synthèse de la Conférence et Marie-Claire FOBLETS a courageusement accepté de se charger de cette tâche. Elle est donc venue à cette Conférence sans notes, diapositives ou le matériel généralement utilisé dans une présentation invitée. Elle a suivi les exposés, les ateliers et les groupes de discussion pour obtenir une idée générale de ce qui était discuté et s'est efforcée de digérer toutes ces informations. Sa présentation a été remarquable par sa clarté et également provocante. En effet, elle nous a proposé ses propres réflexions, mais d'une manière tout à fait démocratique, elle a invité les délégués à proposer leurs propres idées, ce qui lui a permis de faire une synthèse globale.

Bien entendu, il est difficile de décrire cette présentation. Je n'offrirai qu'une réaction et ce qui suit n'est certainement pas la synthèse d'une synthèse. J'invite le lecteur à poursuivre ce dialogue soit avec ses collègues ou d'autres participants à la Conférence ou d'en discuter avec son propre *Moi*, dans le cadre d'un dialogue intérieur.

Je conviens avec Marie-Claire FOBLETS que le sujet de la Conférence était trop vaste. Les limites étaient difficiles à cerner, entraînant une inévitable diversité de définitions caractérisées par des vides ou des complications exagérées. La richesse du mélange de délégués et les différentes expériences en matière de démocratie ont néanmoins débouché sur une rencontre des esprits, souvent problématique, mais toujours féconde.

Toutefois, il est clair que pour les familles et les couples, l'accroissement de la démocratie s'est généralement traduit en une élévation des niveaux d'égalité et par une libéralisation des rôles, de même que par un développement généralisé de la laïcisation. Par exemple, le rôle de la religion a diminué et donc, certains facteurs de certitude, même si ceux-ci avaient un caractère oppressif.

Il est évident que la démocratisation de la pensée concernant la famille et le couple, a débouché sur la mise au point d'autres modèles et la disparition subséquente de la famille nucléaire qui était elle-même une structure assez problématique dans de nombreuses cultures, il y a peu de temps. Toutefois, les nouveaux modes de penser ont rendu la structure familiale plus flexible, en partie à la suite d'un choix, mais également en raison de cette souplesse. Il est assez surprenant de voir combien ces structures qui sont innovatrices et créatives à leur début, peuvent rapidement devenir traditionnelles du point de vue sociologique et démographique ou même émotionnel! Ceci nous ramène à la nature exponentielle du changement dans nos vies au cours du dernier siècle et à la difficulté de conserver une certaine forme de certitude, même si la recherche de celle-ci n'a pas faibli.

Marie-Claire FOBLETS souligne également l'augmentation du nombre de modèles familiaux dans nos sociétés, et le fait que différents membres de la famille acceptent des responsabilités accrues. Le rôle des grands-parents a été souvent mentionné par les conférenciers et les participants. De même, l'impact de l'émigration sur les familles ne doit pas être sous-estimé. Certaines structures familiales sont plongées dans le chaos, du moins au début, lorsqu'il s'agit de faire face à un nouvel environnement, en particulier lorsque le système politique est différent (ou se modifie).

J'ai trouvé particulièrement intéressantes ses références à l'impact de la révolution technologique et de l'âge de l'électronique sur la vie, la culture et la définition des rôles. A ce propos, Marie-Claire FOBLETS a parlé de l'augmentation apparente de l'autisme et de ses conséquences. Ceci m'a rappelé un jeune garçon qui vivait dans le nord de l'Angleterre où l'on pratique un accent régional particulièrement fort. Ce garçon parle avec un accent américain bien qu'il n'ait jamais mis les pieds aux États-Unis. Son langage est celui de Disney et des autres canaux de dessins animés qu'il regarde à la télé! Je pense que nous sous-estimons ce genre d'impact sur nos vies, à notre péril et je me souviens des commentaires d'ANANDALAKSHMY à propos de la solidité apparente du mariage en Inde, mais aussi de l'impact croissant de la mondialisation et des changements douloureux qui en résulteront.

Il est également vrai que l'essor de la démocratie a aussi entraîné une augmentation du nombre de différentes interventions thérapeutiques. Ceci a été clairement démontré dans les communications invitées et les ateliers. Si le choix est un des éléments inhérents à la

démocratie, il est évident que le *consommateur* a beaucoup plus d'opportunités aujourd'hui. Toutefois, il est difficile de dire comment ce choix s'effectue.

Marie-Claire FOLETS a parlé de la démocratie active qu'elle avait observée dans les groupes de discussion. J'ai trouvé cette remarque particulièrement intéressante car j'avais parfois douté du rôle et du fonctionnement de ce genre de *setting*. Nous devrions peut-être conserver à l'avenir et avec attention cette possibilité de réfléchir ensemble et de participer à un *setting* de taille limitée.

La perte de certitudes et d'ordre en particulier en Europe, a été soulignée par la conférencière, et cette remarque a probablement touché la majorité des personnes présentes compte tenu de la prépondérance des Européens à la Conférence. Marie-Claire FOLETS a associé cet aspect au problème des modes d'implication des individus et à une réflexion sur les niveaux croissants de rupture des relations au niveau mondial, tout en soulignant qu'il s'agit surtout d'un phénomène observé en Europe.

Actuellement au Royaume-Uni, on observe une augmentation de la participation des groupes de pères dans les débats concernant la politique familiale, la vie de famille et la famille en général.

J'ai noté pendant cette Conférence (et aussi durant celle de Vienne en 2005) la discussion qui concerne le processus de filiation, ciblée sur l'identité et l'identification. La place de l'enfant a souvent fait partie de nos discussions, mais bien plus implicitement que par des commentaires directs. Toutefois, pour de bonnes raisons, et d'autres moins bonnes (par ex. pédophilie), les enfants restent la cible des adultes. La plupart, sinon toutes nos lois sur la famille et nos politiques, sont régies par les besoins des enfants plutôt que ceux des adultes.

Il semble qu'un des corollaires de la démocratie soit l'augmentation du nombre des définitions et la codification des Droits de l'Homme. Au cours des dernières décennies, l'accroissement des lois et des droits subséquents a été influencé par différents groupes identifiables: femmes, enfants, gays et lesbiennes, autres groupes influents. Le défi qui se pose à tous les membres de la Commission est de deviner quel sera le prochain groupe de pression pour qu'au moins une fois la loi ne soit pas obligée de *rattraper la vie*. Pour ma part, je dois constamment me souvenir de ce que les changements apportés à la loi n'entraînent pas directement des modifications au niveau du comportement ou de la réflexion. Un des points forts de la Commission réside dans sa capacité à favoriser ce changement dans les attitudes, grâce à une réflexion en commun dans le cadre de la Conférence. Ceci est, je crois, un autre élément précieux de la CIRCF/ICCFR.

Enfin, la réflexion de Marie-Claire FOLETS à propos du rôle de l'État m'a véritablement fasciné. Comment pouvons-nous définir le rapport dynamique entre la vie et le droit - comme indiqué dans les quatre éléments qu'elle suggère (acceptation, négociation, imposition et rejet)? Comment contrecarrer les pires excès d'une intervention exagérée tout en bénéficiant d'une protection suffisante? Son discours montre clairement que nous nous débattons tous avec ces dichotomies au sein de nos collectivités. Grâce à notre appartenance à la Commission, nous pouvons continuer de lutter, débattre et nous enrichir de l'apport de nos collègues au sein d'une petite démocratie qui se réunit chaque année durant la Conférence.

DISCUSSIONS DE GROUPE

Les discussions des groupes ont alimenté tout le déroulement, la vie même, de cette Conférence et nous ont à nouveau donné le temps et l'occasion de discuter, réfléchir, écouter

et apprendre des autres. Tout comme pour les Ateliers, je n'essayerai pas de récapituler ce qui s'est dit dans ces groupes. Il fallait y participer! Toutefois, les animateurs de groupe ont rassemblé conclusions, réactions et réflexions qui figurent ci-après et dont j'invite le lecteur à prendre connaissance.

La structure même des groupes permet un flux d'information et le partage d'idées dans un *setting* sûr. Ceci est important car des opinions très tranchées et divergentes ont été émises dans certains groupes.

Est-ce que la démocratie débouche naturellement sur un débat ou un dialogue et lequel de ces deux éléments est à préférer?

Il est difficile de définir la démocratie, elle n'est pas exempte de conflits et ne débouche pas obligatoirement sur l'égalité.

Établir un équilibre entre la sphère privée et publique peut s'avérer fort problématique et doit faire l'objet d'une discussion. Par exemple, jusqu'où les services ou progrès doivent-ils s'engager en matière de recherche sur la fécondité?

Les rapports humains doivent faire l'objet d'un investissement permanent en se situant sous des angles différents: politique, sociale, éducation, individus, etc.

L'impact exercé sur les relations humaines par les technologies nouvelles ne doit pas être sous-estimé; elles doivent permettre de garder le contact avec les autres et de ne jamais rester inaccessibles.

Est-ce que les enfants doivent faire partie de la CICFR ou avoir leur mot à dire durant les Conférences?

Est-ce que la famille favorise vraiment la démocratie, compte tenu des luttes d'influence entre par ex. enfants et parents, hommes et femmes, parents et grands-parents, etc.?

Est-ce que la famille est, de par sa nature même, profondément non démocratique en tant qu'institution?

Le "multi-parentage" est un élément important, mais le rôle de la fratrie et des grands-parents doit être également reconnu et appuyé.

Il est particulièrement difficile, voire douloureux, de parler des différents rôles que les hommes et les femmes sont appelés à assumer en tant que parents.

Le problème de la filiation est devenu très important, de même que celui de la confiance entre parents. Comment les pères peuvent-ils être sûrs qu'ils soient les pères?

Il convient d'étudier les différences et les similitudes entre les parents "génétiques" et les parents "sociaux".

Il est particulièrement utile de reconnaître les différences entre les genres et de se rappeler que chacun est ciblé sur des perspectives différentes mais également importantes.

Indépendamment de la forte incidence des ruptures familiales, les enfants sont très flexibles au changement.

La théorie de l'attachement est importante, mais il faut aussi se souvenir qu'il existe d'autres relations affectives qui sont tout aussi importantes que le rapport parent-enfant.

Il importe de dire que l'accent mis sur les familles "difficiles" et "perturbées" ne débouche pas sur des familles stables, lorsque celles-ci souffrent d'exclusion ou de manque de ressources.

Dans quelle mesure la démocratie peut-elle être assurée entre prestataires de services et bénéficiaires/clients?

Il existe une caractéristique problématique inhérente au soutien accordé à la famille: en effet, la présence permanente d'une dynamique de pouvoir fait obstacle à une véritable rencontre partagée entre le praticien et la famille.

La prestation de services doit être examinée à la lumière de la nouvelle pensée: par exemple, les hommes semblent avoir accès à des services de développement d'aptitudes (par analogie avec

le rôle des femmes), mais non pas à de véritables séances d'orientation (consultations), ce qui indique tout au moins un problème de marketing.

Il s'agit de savoir comment la mondialisation influence actuellement tous les individus en ce qui concerne la politique sociale et familiale, mais certaines personnes plus que d'autres.

Il est évident que la créativité et la flexibilité existent dans les familles et les structures familiales mais toutefois à divers degrés, dans les différentes régions du monde.

L'inégalité entre les genres (gender) est toujours une composante réelle de la vie quotidienne, plus particulièrement dans le Tiers Monde; dans quelle mesure la démocratie est-elle compatible avec la famille?

Les conservateurs prétendent que la famille déperit; les libéraux considèrent qu'elle évolue et s'adapte.

En ce qui concerne la procédure utilisée, le groupe bilingue a décidé de présenter son rapport d'une manière différente des quatre autres groupes, en donnant à tous les membres du groupe *la possibilité de s'exprimer*. 1[1]

Cette procédure de démocratie active donne à chacun l'occasion de prendre la parole, plus ou moins longtemps; certains membres ont utilisé des méthodes de feedback novatrices. Ma remarque personnelle et récurrente en ce qui concerne le retour d'informations de la part des animateurs de Groupes et qui pourrait déboucher sur un thème très utile et provocant pour une prochaine Conférence est que *chaque individu, homme ou femme, est une guerre civile!* Même une brève réflexion sur ce thème peut susciter toutes sortes de considérations et d'idées sur la famille, la politique, les relations et le droit.

CONCLUSION

Ma conclusion, au terme du présent rapport, reprend les quelques mots que je vous ai adressés durant la séance plénière de clôture. La Conférence, c'est-à-dire la Commission, nous offre une merveilleuse et unique occasion de nous débattre avec des idées et d'être interpellés par nos différences de culture ou de langue. Il s'agit d'un espace-temps privilégié durant lequel nous pouvons consacrer quatre jours au sein *d'une communauté d'apprentissage* qui se développe de concert au sein d'un réseau relationnel. Il est utile de se rappeler que la loi et la politique s'efforcent constamment de rattraper la réalité de la vie de famille et que le décalage qui persiste malheureusement peut être douloureux. Toutefois, sans essayer d'estomper nos différences et nos cultures, j'ai l'espoir que nous sommes tous d'une seule race au-delà des aspects ethniques, religieux, sociaux et culturels.

1 P.e. par la poésie. Brève rencontre vécue, en anglais, avec un couple d'âge plutôt avancé, dans le TGV Paris-Lyon, notée par H.Pas.

*"Terre des hommes
Chérie!
Silence
Chérie, je t'ai demandé quelque chose...
En effet, oui.
Chérie, puis-je attendre que tu me répondes?
Oui, en effet.
Silence encore.
Chérie, réponds, veux-tu?
Chéri,
tu vois
je suis occupée à lire
un livre.
"City of Beasts", I. Allende."*

La question initiale? *"Chérie, néo-classique et classique, est-ce la même chose?"*

REMERCIEMENTS

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour souligner les multiples contributions faites à la Conférence de Lyon. Celle-ci semble avoir été couronnée de succès, à en croire le *Rapport d'Analyse et d'Evaluation* que j'ai rapidement parcouru et qui a été rédigé, ces derniers jours, par Simone BAVEREY.

Tout d'abord, cet événement n'aurait pas été possible sans nos deux organisations-partenaires, l'UNAF et l'ISF. Plus particulièrement, en ce qui concerne l'UNAF, Mme Liliane LIEBOVITCH a travaillé avec ardeur en notre nom pour assurer le succès de la Conférence.

Chantal LEBATARD, membre du Conseil et membre de l'UNAF l'a assistée dans ses efforts. Comme vous le savez, notamment si vous avez déjà organisé une conférence ou un événement similaire, les accidents de parcours et autres tribulations sont inévitables et cette Conférence n'a pas fait exception à la règle. Toutefois, l'équipe de l'UNAF a réussi à surmonter ces quelques difficultés. De même, le professeur Bernadette BARTHELET (ISF) a comblé admirablement le vide dû à l'absence du professeur Pierre BENOÎT et a travaillé avec ses collègues avant la Conférence et durant celle-ci de façon à assurer le bon déroulement de l'événement.

Les conférenciers invités ont servi de point d'arrimage pour tous les participants et je suis particulièrement reconnaissant à l'égard des six orateurs qui nous ont enrichis par leur présentation: prof. Georges EID, juge Ina GYEMANT, prof. Claudio DES CHAMPS, prof. ANANDALAKSHMY, prof. Jan WALKER et prof. Marie-Claire FOBLETS. Ces présentations ont été étoffées par les Ateliers et nous souhaitons remercier les animateurs pour le temps qu'ils/elles ont consacré à préparer leurs sessions ainsi que pour le travail considérable qu'ils/elles ont effectué durant la conférence. De même, les cinq animateurs de groupes ont assuré un lien final entre les présentations et les discussions de façon à garantir l'exhaustivité de notre réunion.

La séance d'ouverture a elle aussi été un véritable succès et je voudrais à nouveau remercier prof. Bernadette BARTHELET de l'ISF, qui nous a présenté une allocution durant cette partie bien spécifique de la Conférence. Ensuite, M. Hubert BRIN, président de l'UNAF, nous a rejoint pour la séance d'ouverture et nous a fait le plaisir de revenir pour la dernière séance matinale; je voudrais lui exprimer notre gratitude pour ce geste de soutien, mais aussi pour l'aide qu'il nous a apportée avant la Conférence en mettant à notre disposition les deux membres du Conseil mentionnés précédemment et qui ont œuvré inlassablement pour assurer le succès de cette conférence. Je voudrais également remercier le gouvernement français et les autorités à la fois nationales et régionales. M. Dominique DE LEGGE, délégué inter-ministériel à la Famille s'est exprimé durant la séance d'ouverture, et le Vice-président du Conseil général du Rhône nous a aimablement reçus à l'Hôtel du Département du Rhône, le vendredi soir. Ces deux gestes de soutien ont fait toute la différence durant le déroulement de la Conférence, car un soutien aussi efficace de la part du pays-hôte est particulièrement important pour notre Commission internationale. En ce qui concerne la séance d'ouverture et le vendredi soir, je voudrais aussi remercier les membres de l'UDAF Rhône pour leur aimable accueil et leur travail utile en tant que guide des excursions durant la visite de Lyon.

Cet événement s'est déroulé dans une atmosphère profondément chaleureuse et nous remercions le Directeur de Valpré et son équipe qui ont répondu à tous nos besoins.

Enfin, je voudrais remercier mes collègues au sein du Bureau de la Commission pour l'appui qu'ils/elles m'ont donné durant cette année et pour les efforts qu'ils/elles ont investis lors des

réunions destinées à la préparation de cet événement. Ils/elles ont tous/toutes travaillé inlassablement pour assurer le confort des participants et un déroulement sans heurts. Plus particulièrement, je voudrais mentionner Chantal LEBATARD et Simone BAVEREY qui ont œuvré ensemble et séparément pour mettre sur pied la Conférence de Lyon. La secrétaire générale de l'ICCF/CIRCF, Gerlind RICHARDS est la personne qui a relié tous les aspects de cette Conférence pendant un an ainsi que durant nos travaux. Mes remerciements tout particuliers lui sont adressés pour son travail inestimable.

Comme je l'ai indiqué durant la plénière de clôture, tous les efforts des collègues mentionné(e)s ci-dessus auraient été perdus sans le travail d'un autre groupe qui n'a pas encore été cité, les participants à la Conférence. L'enthousiasme et le dynamisme, l'humour et la compassion ont été palpables une fois de plus et, à nouveau, l'ICCFR/CICFR a pu tenir une Conférence remarquable grâce à un groupe de personnes disparate qui a réussi à se réunir en temps opportun et dans une même enceinte, motivé par des intérêts communs et des préoccupations partagées, de façon à générer un événement qui restera gravé dans notre mémoire.

Terry Prendergast
Président - CIRCF

Juillet 2006

Chantal LEBATARD : FAMILLE ET DEMOCRATIE

Ouverture des travaux de la 53e session de la CIRCF

Chers amis, le comité d'organisation de notre conférence m'a confié le redoutable honneur de conduire les participants à l'intérieur du thème proposé aux travaux cette année, **Famille et Démocratie: Compatibilité, Incompatibilité? Chance ou Défi?**

La famille, nous le savons tous depuis Aristote, est l'élément du corps social, intermédiaire entre l'individu et l'État, et on la dit même élément fondamental. D'aucuns, cela s'entendait surtout en 1994, pour l'Année internationale de la Famille, utilisaient même la comparaison biologique de la cellule: "*la famille, cellule de base de la société*"...

Comparaison abandonnée depuis, mais, qui, dans le même temps, nous disait quelque chose de l'interaction entre cet élément fondamental et son environnement, y compris le socio-politique.

En d'autres termes, la question est posée, au début de notre parcours s'il existe une relation entre organisation politique et organisation familiale, la famille est-elle déterminée par le politique ou déterminant du politique?

Et pour parler plus précisément du sujet de la démocratie, dans une société marquée par l'individualisme et le repli sur la sphère privée au nom de la liberté et de l'égalité des choix, des valeurs et des personnes, les bouleversements sociaux que connaissent la grande partie des sociétés actuelles ont-ils affecté la mentalité des individus qui composent la famille, pour la modeler en un groupe replié sur une certaine intimité affective, ou bien cette recherche du privé, de l'intimité a-t-elle été à l'origine des changements sociaux et culturels?

Famille et démocratie, chance ou défi pour lequel des deux?

I. Famille et Démocratie: quelles relations?

TOCQUEVILLE, dans "*De la Démocratie en Amérique*" distingue les sociétés aristocratiques des sociétés démocratiques et les compare à partir de la figure du père.

Dans les premières, la figure du père est centrale. La société ne tient les fils que par les mains du père. Celui-ci n'a pas seulement un droit naturel, il a un droit politique à commander, auteur et soutien de la famille, il en est le magistrat.

Dans les secondes, les sociétés démocratiques "*où le bras du gouvernement va chercher chaque homme en particulier au milieu de la foule pour le plier isolément aux lois communes*", il n'est pas besoin de semblable intermédiaire: le père n'est aux yeux de la loi "*qu'un citoyen plus âgé... et plus riche que ses fils*."

Mais TOCQUEVILLE poursuit son analyse en montrant que l'évolution vers la démocratie substitue à la règle et l'autorité, la confiance et l'affection. "*Le lien naturel se resserre, ajoute-t-il, tandis que le lien social se détend*."

Il y a certainement, et l'analyse de TOCQUEVILLE nous le disait déjà, des régimes familiaux incompatibles avec certains régimes politiques. Le modèle de famille monarchique, autoritaire, ne peut subsister tel quel dans des contrées où l'éveil démocratique amène de nouveaux rapports sociaux, y compris entre les individus eux-mêmes. Mais comment s'adapte-t-il? Ce passage est-il inéluctable?

On peut comprendre les interrogations de ceux qui fondent un modèle familial à partir d'une théocratie rigide, où l'ordre politique est fondé sur, et soumis à un ordre "*divin*" ou religieux.

Les modèles familiaux proposés par les pays dits de "*démocratie plus avancée*" leur paraissent étrangement subversifs et dangereux pour l'ordre social.

A l'inverse, les régimes totalitaires que nous avons connus en Europe ou ailleurs, pour leur part, ont tous redoutés la famille et n'ont eu de cesse que de la détruire ou de la contrôler étroitement.

On pourrait donc s'interroger: si la démocratie politique paraît favoriser la démocratie familiale, celle-ci, par une sorte d'effet boomerang, contribue sans doute à modifier les comportements politiques vers plus d'égalité et de concertation. Il nous faudra explorer ce point.

II. La famille saisie par la démocratie.

Pour autant la famille semble saisie par la démocratie à laquelle elle a été si longtemps étrangère. Elle s'organise selon les mêmes valeurs. La démocratie est un régime d'égalité de droits, de liberté, et se caractérise par le fait qu'elle n'existe que par l'adhésion volontaire des citoyens qui la forment, et non par une contrainte extérieure. Ce qui suppose respect mutuel, adhésion de tous, et donc négociation, concertation entre les citoyens, quelle que soit la forme spécifique retenue pour exercer le pouvoir, participation directe ou délégation à des représentants.

En France, notre droit civil, le Code Civil de 1804, a longtemps consacré une famille monarchique, dont le chef, le "chef de famille", était le père, titulaire de la puissance paternelle et de la puissance maritale. Deux siècles d'évolution très progressive d'abord, puis très accélérée ces dernières années, ont bouleversé le droit de la famille et manifesté des fonctionnements nouveaux des relations inter-personnelles au sein des familles. Cette évolution est commune à bien des pays, même si elle ne s'est pas réalisée toujours au même rythme. Chaque société façonne ses règles et modèle ses institutions. Mais les constantes se retrouvent.

Égalité des époux dans le mariage, qui repose depuis longtemps, sous l'influence de l'Église, sur un engagement libre des volontés.

Cette égalité vient d'être marquée, en France, par l'alignement de l'âge légal du mariage, fixé à 18 ans pour l'homme comme pour la femme. Cette égalité, et la réciprocité qui l'accompagne, vaut pour tous les aspects de la vie conjugale, droits patrimoniaux, sociaux, fiscaux etc. y compris les devoirs d'assistance, de fidélité et de secours mutuel. L'adultère de l'homme comme de la femme sont également répréhensibles. L'égalité est absolue jusque dans le divorce et la rupture.

Les violences conjugales sont d'autant plus inacceptables qu'elles portent atteinte au respect mutuel, à l'égalité de dignité de chacun tout autant qu'elles sont négation du dialogue et de la concertation démocratique qu'implique cette égalité.

Égalité des parents quant à leurs enfants, quelle que soit la forme de l'union conjugale entre les parents.

La France a rejoint récemment bien d'autres pays où chaque parent a autorité parentale sur l'enfant et la conserve même si l'union conjugale se défait. De plus, en France, les deux parents ont maintenant droits égaux de transmettre leur nom aux enfants et peuvent choisir lequel des deux noms transmettre, ou la transmission des deux noms.

Reste encore quelques petits points d'inégalité entre le père et la mère quand ils ne sont pas mariés: le père doit aller reconnaître l'enfant et manifester sa volonté pour en être reconnu

père par la loi, mais de plus, il doit effectuer cette démarche dans un délai restreint. La mère, quant à elle, est de plein droit titulaire de l'autorité parentale, du fait même de l'accouchement.

Émergence des droits de l'enfant, tels qu'ils sont énoncés dans la C.I.D.E. ou comme les transcrivent plus ou moins les législations nationales.

On en confie, d'ailleurs de plus en plus souvent, la surveillance à une autorité indépendante: Défenseur des enfants, en France, "ombudsman" ailleurs, c'est la fonction qui importe et la reconnaissance de droits à faire valoir qu'elle implique. Parmi ces droits, citons ceux d'entretenir des relations personnelles avec des grands-parents, avec certains tiers, ou pour les filles les consultations médicales et l'accès à la contraception ou même à l'avortement sans la nécessité d'une autorisation parentale.

III Mais plus encore la famille est aujourd'hui une démocratie

Comme la démocratie sociale et politique, la famille est aujourd'hui lieu de concertations et de négociations. De ce fait, chaque famille est singulière, en raison de l'alchimie particulière des relations interpersonnelles qui s'y nouent et de la créativité dans les modes de gestion de ces relations. N'est-ce pas là le défi que doivent relever ceux qui essaient d'intervenir dans ces relations et d'aider couples ou familles ou individus au sein des couples ou des familles à mieux vivre ces relations?

Leur base commune est **l'affectivité**, seul fondement aujourd'hui du "vivre ensemble". Et cela, disent les sociologues d'ici et d'ailleurs, quel que soit le milieu social, même si les formes peuvent différer selon ces milieux et la place réservée à la parole dans les échanges interpersonnels. On assiste à une homogénéisation des modes relationnels... et de leurs difficultés. La "réussite" de la relation ne se mesure plus qu'à l'intensité du sentiment, et bien des couples échouent au maintien d'une relation conjugale au niveau d'intensité affective exigée,... et concluent à la faillite de leur couple.

Cette intensité se concentre sur la relation parents-enfant. Celui-ci, en effet, aujourd'hui, est le plus souvent, né du désir de ses parents, désir concordant et négocié parmi d'autres désirs prioritaires. Il arrive donc plus tard dans la vie du couple parental et est alors l'objet d'un attachement inconditionnel. Sa réussite est primordiale et mérite tous les efforts des parents, mais son plaisir est aussi souverain. Il est souvent au cœur des décisions familiales, y compris celles relatives à son éducation.

La concertation, la négociation permettent de trouver des modes de relations sans conflits, où chacun, dans cet espace, le seul souvent, où il est accepté et aimé pour lui-même, cherche à se sentir bien. La solidarité, le partage, l'échange, s'y inscrivent naturellement ... et le cocon familial se referme. Les jeunes adultes ne souhaitent plus quitter à tout prix ce foyer familial où il fait bon vivre et chacun se sent libre.

(Reste la question du partage des tâches ménagères, pas toujours en harmonie avec l'égalité prônée, mais chut!... les vieux modèles, sur ce point, ont la vie dure!) Allons-nous vers la famille "*associative*" comme le suggère Michel FIZE, sociologue français du fait familial et de la relation parents-enfants? Ou vers ce que François de SINGLY appelle le "*couple-conversation*"?

IV Comme la démocratie aujourd'hui, la famille connaît des ombres et ce sont souvent les mêmes.

L'érosion du temps. Nous vivons dans un monde de l'éphémère, de l'instantané. Il nous faut du "tout de suite". Attendre est impossible. Demain n'existe pas, seul compte aujourd'hui, et c'est déjà passé, bon à jeter. Comment construire et faire durer une vie familiale, inscrire dans la durée une relation, si demain, je ne suis plus le même qu'aujourd'hui, si je ne crois pas dans une permanence des sentiments, des miens, des siens? Mais l'enfant, lui, a besoin de temps et de permanence pour se construire, des repères stables affectifs et culturels, des paroles qui durent pour qu'elles s'inscrivent en lui. La transmission entre humains est plus longue qu'un téléchargement sur nos ordinateurs. Des relations familiales "durables", sont-elles possibles? La flexibilité et la mobilité des relations entre adultes, des conjugalités qui se font et se défont sont-elles compatibles avec l'inconditionnalité et la permanence que nous accordons aujourd'hui au lien parents-enfant? Le mythe d'un couple "parental", qui survivrait au couple conjugal et permettrait aux deux parents- quels que soient les nouveaux liens dans lesquels ils ont pu s'engager par ailleurs- de rester ensemble décideurs du bien pour leur enfant commun a-t-il du sens?

La mondialisation économique et financière, et la mondialisation des savoirs, ont aussi des effets en terme de valeurs et de références. La comparaison permanente des modèles proposés ici ou là relativise tous les repères. Tout se vaut, rien ne vaut. Mais perte d'identité induit malaise, mal-être... mais aussi passivité et indifférence. Trop de modèles, trop de discours, rien de durable ou de solide, entraîne une disqualification des modèles identificatoires et de la transmission.

Par ailleurs, l'entrée dans l'ère de la communication instantanée à distance et du virtuel numérique fragilise les liens entre les individus au lieu de les renforcer. Le téléphone cellulaire est un redoutable agent de liaison, mais un "agent double", qui lie et délie en même temps: vous êtes présent et absent, disponible sur le champ, mais pour ailleurs et autrui, puisqu'on vous appelle et on peut vous joindre quels que soient l'occupation, le lieu, le temps et l'heure... Et ce n'est qu'un début: des opérateurs de téléphonie mobile indiquaient, que selon une enquête récente, en France, plus de 1% des enfants de 2 ans avaient déjà leur propre téléphone cellulaire. Le lien ombilical se reconstruit. Quel accès alors à l'autonomie, quel espace de construction personnelle laissons-nous à nos enfants que nous pouvons appeler à tout moment, là où ils sont et que sans doute, bientôt, nous pourrions même voir en même temps que nous leur parlons?

Le monde vit et communique en réseau. Ainsi se constituent des vérités révélées nouvelles, celles du Net, source prodigieuse d'informations, de connaissances transmises autrement, mais pour lesquelles nos sociétés forment encore des utilisateurs dépourvus de sens critique, de capacité de vraie lecture, c'est-à-dire de choix et de discernement, des "analphabètes". Fracture technique ou d'accès aux techniques, fracture numérique entre les personnes, entre les générations; fractures ressenties au sein des familles comme ailleurs.

Évoquons aussi l'univers du virtuel et des jeux qui s'y proposent en nombre. Nous conviendrons ensemble aisément que la tyrannie des images et des mots du "Réseau", du *Net*, peut porter atteinte à nos démocraties sociales comme à nos démocraties familiales, en mobilisant autrement les capacités d'adhésion et de relations des individus.

Mais plus grave encore, **l'individualisme** exacerbé que nous constatons dans nos sociétés mine l'adhésion volontaire et la capacité de négociation en vue d'un bien commun dont l'intérêt échappe, et remet en question la nécessaire rencontre avec la règle commune, l'interdit établi au nom de ce bien commun. Nos démocraties semblent malades, se désagrègent: fragilisation des volontés, perte de confiance en soi et en sa propre capacité à s'engager, indifférence au bien commun et apathie devant l'effort à fournir pour le construire, relativisation des modèles, revendication constante d'une liberté de choisir, et de remettre en cause son propre choix pour en effectuer un autre, incapacité de s'intéresser à l'autre pour l'aider. Autant de maux que connaissent nos sociétés et qui peuvent conduire à nous interroger sur la pérennité des démocraties, d'autant qu'y croissent exclusion et rejet des faibles et des différents. Au bout du compte, soi et soi seul!!

La solitude est-elle le corollaire de la démocratie?

Certes nous connaissons la faiblesse de l'autre, nous y sommes sensibles, mais sur un mode compassionnel; sans engagement durable au nom d'une fraternité ou d'une égalité de droits. Regardons les grands élans de solidarité internationale pour un tsunami... et la pauvreté de nos réalisations dans la réponse durable aux objectifs que la même communauté internationale s'est donnés pour le *Millenium*.

Dans le même temps, les mêmes maux affectent les familles où l'exacerbation de l'affectivité et l'exigence de l'individualisme font émerger des relations nouvelles et apparaître des formes de "famille" qui interrogent: les liens de la nature, de la naissance, (ou les liens de compensation ou de réparation qu'une société peut instaurer et reconnaître,) comme le lien de filiation entre un homme et une femme et l'enfant auquel ils ont ensemble donné la vie et un nom, semblent devoir s'effacer au profit de liens électifs, de volonté. "*Est mon parent, mon enfant, celui que je choisis comme tel*". La famille élective se fonde sur la force du sentiment qui attache les uns aux autres, ceux qui s'en réclament, et non plus sur des liens "naturels" ou institués.

Aujourd'hui on demande même à la société de valider, de reconnaître ces liens issus de la volonté des individus et d'elle seule, et de les accompagner comme un fait social, au nom de l'égalité des droits et du respect des individus.

Jusqu'où peut-on aller dans cette voie? Jusqu'où une société démocratique peut-elle accompagner les mutations des formes familiales, sans en être affectée en retour? Voici un thème qu'il nous faudra aussi explorer au cours de ces journées.

V. Quelles conséquences pour nos pratiques?

Au début de ce propos nous nous interrogeons sur les relations entre famille et démocratie: chance ou défi?, disions-nous pour commencer. Mais allons plus loin, plus en profondeur, y a-t-il réellement compatibilité entre les deux au regard de la pratique professionnelle?

La démocratie présuppose la solidarité entre ses membres, au nom de l'égalité des droits et du respect mutuel. Elle est donc amenée à mettre en place des services d'aide aux personnes, d'aides aux plus fragiles dans un souci d'égal accès de tous aux biens communs. Politiques d'aide sociale, de services aux plus démunis, aux plus fragiles, aux personnes âgées, handicapées... Politiques de conseil, d'assistance, d'intervention, d'accompagnement... La liste est longue de ce que nos sociétés mettent en place.

Mais comment adapter les réponses à des besoins que l'évolution constatée des vies familiales rend de plus en plus divers?

Dès lors que l'on crée des réponses, qu'on les organise et les institutionnalise, ne risque-t-on pas dans le même temps, de les construire sur des standards, des modèles et d'induire ainsi des normes de comportement, à partir d'un contrôle social d'autant plus pointilleux qu'il voudra répondre avec efficacité aux demandes exprimées ou aux besoins recensés. Nous voyons en France poindre un retour à la responsabilisation des parents, avec des injonctions de parentalité, l'obligation, pour les parents défaillants, de suivre des formations, d'accepter des soutiens et de contractualiser leur engagement avec les autorités locales. Est-ce dans l'intérêt de leur enfant, intérêt individuel, ou dans l'intérêt commun d'une société qui veut de l'ordre et de la cohésion, et sa sécurité? Comment concilier respect de la démocratie et intervention sociale? Et quand cette intervention se fait thérapeutique, au nom d'un mieux être, d'un mieux-vivre... comment la conduire dans le respect de la démocratie? Qu'est-ce qu'un bon parent? Y a-t-il un modèle de famille plus "démocratique" ou acceptable en démocratie?

TOCQUEVILLE nous le rappelait: "*la démocratie s'adresse isolément à chaque individu*". Peut-il exister une démocratie qui prendrait en compte le groupe familial dont elle respecterait les formes et les modes relationnels spécifiques? Ne risque-t-on pas, au contraire, de protéger les droits des uns contre les autres, au détriment de ceux des autres: le parent contre l'enfant, les grands-parents contre les parents, l'époux contre l'épouse... rendant impossible dès lors la concertation et la négociation des relations au sein de la famille, portant atteinte de ce fait à l'autonomie et à la "*privacy*" de cette famille?

Mais dans le même temps, de façon paradoxale, au nom de la liberté de choix et de l'égalité de tous et de chacun, nos sociétés refusent de définir les règles de fonctionnement des familles nécessaires à leur survie, refusent d'intervenir dans les choix et le soutien à tel ou tel "modèle" familial, proclament haut et fort leur non-ingérence dans les modes d'établissement ou les formes de vie familiale que nos sociologues ne finissent pas de dénombrer. Jusqu'où peut-on mener ces paradoxes?

Restent alors aux familles elles-mêmes à utiliser l'espace démocratique pour s'organiser, s'exprimer, et à se saisir des outils de la démocratie, presse, représentation, participation à la vie sociale en tant qu'éléments de la société civile ou même comme organisation instituée, chargée d'une représentation institutionnelle des familles, comme cela existe avec l'UNAF, en France.

Compatibilité ou incompatibilité entre démocratie et famille? Cet exposé a voulu ouvrir des pistes et mettre la question en perspective. Nous avons trois jours pour y réfléchir ensemble. Les conférenciers vont en explorer pour nous des facettes, les ateliers l'éclairer sous des aspects spécifiques différents. Nous avons voulu croiser les regards, les approches entre nos disciplines, nos expériences, nos cultures, nos sociétés. Chacun d'entre nous doit prendre sa part d'un débat que tous construisent. Les groupes de discussion, et les échanges informels des couloirs et des repas vous permettront de le prolonger.

Profitons ensemble de ce temps, librement et démocratiquement prélevé à nos vies familiales pour les familles.

Bon travail! Je vous remercie.

Introduction :

Si trois concepts clés définissent historiquement et jusque tout récemment la citoyenneté (le politique ou l'accès aux droits égaux dans un pays, l'accès social ou l'égal aux droits sociaux, l'accès économique ou égal aux opportunités économiques), un quatrième concept apparaît récemment pour étoffer le statut du citoyen: l'accès égal à l'intimité (tout ce qui est en lien avec nos désirs les plus intimes, nos plaisirs, notre façon d'être au monde...). Il s'agit ici de l'émergence de l'intimité de dévoilement, de révélation privilégiée de soi à l'autre, de l'intimité de soi mise en valeur par l'intimité des corps.

Nous allons observer, dans un premier temps et en l'absence de la démocratie, l'intimité impossible, voire, impensable à travers les siècles, pour ensuite voir son émergence au 20^e siècle suite aux avancées de la démocratie et pour enfin constater sa consécration dans le passage du mythe d'Oedipe vers le mythe de Psyché et Cupidon.

I - Evolution historique: d'une intimité impensable à une intimité possible.

Dans les sociétés traditionnelles, les familles étaient forcément basées sur le mariage, institution centrale qui imposait des rôles figés et bien distincts aux hommes et aux femmes. **Le mariage** était la clé de voûte du système social de l'époque. Il était à la fois un **enjeu politique** (transformer les ennemis potentiels en alliés), **économique** (maintenir ou accroître le patrimoine) et **individuel** (le célibataire avait un statut diminué, connoté péjorativement). D'où l'impossibilité de laisser à la personne intéressée le choix de son/ sa partenaire car ce choix engageait tout le clan. C'est pourquoi le mariage n'était et ne pouvait être qu'un mariage de raison. Le mariage était surtout une entreprise économique au sein de laquelle avoir beaucoup d'enfants ne procurait que des avantages, dans une société agraire de subsistance. Plus on avait des enfants, c'est-à-dire des bras pour travailler la terre, plus on était riche. C'est dire que l'objectif premier du mariage était, jusqu'au 19^e siècle, la reproduction. La stérilité était perçue comme la plus grande malédiction puisqu'elle empêchait l'accumulation des richesses et menaçait même la survie du groupe.

Pour toutes ces raisons, **le mariage et l'amour s'excluaient** dans la plupart des cas. On se trouvait souvent dans une logique d'état de siège ou de loi martiale puisque la question fondamentale était: comment survivre ensemble. Or, pour survivre ensemble et manger à sa faim, il fallait précisément travailler plus de 17 heures par jour, ce qui, de facto, laissait très peu de place à l'amour et à l'intimité. L'urgence envahissait tout le champ de la conscience, d'où une réserve entre les conjoints et une certaine indifférence à l'égard des enfants. Le mariage était donc une sorte de régime affectif à faible tension.

Tout au long des siècles où la théologie était dominante, c'est-à-dire du 1^{er} au 18^e siècle, le mariage est une institution qui passe par une expérience sexuelle à minima : il faut rappeler ici que d'après une certaine lecture de l'histoire du paradis perdu, l'expérience sexuelle, représentée par un reptile (le serpent avec ses connotations mortelles), est une expérience intrinsèquement corruptrice qui peut mener vers la souffrance (MST) et jusqu'à la mort. "**Le serpent représente le plaisir, Ève les sens et Adam la raison**". (GILMAN 1989, p. 28) Ève la tentatrice, la corruptrice dont le désir sexuel peut menacer la raison des hommes, doit être gardée sous contrôle.

Mais au 19^e siècle, l'espérance de vie commence à augmenter, vu une meilleure hygiène et nourriture. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, les générations ne se succèdent plus, elles se chevauchent. Les efforts et les investissements d'un individu commencent à se faire d'abord à son bénéfice et ensuite au profit de son héritier car **les conditions biologiques de l'individualisme** étaient acquises.

Parallèlement à ce mouvement, nous passons, en Occident, d'un régime politique monarchique à un régime politique démocratique, de type laïque. Nous observons aussi un déplacement dans le foyer de normation et de socialisation, qui de religieux à l'origine devient de plus en plus basé sur les sciences humaines. Ces dernières sont, par elles-mêmes et il ne faut pas l'oublier, des facteurs puissants de sécularisation. Il est vrai qu'aujourd'hui, quand nous avons besoin de nous "confesser", nous allons voir plus volontiers le psychothérapeute que le prêtre.

La famille, toujours basée sur le mariage mais touchée par les idées démocratiques, est de moins en moins une monarchie domestique. Elle cesse progressivement d'être la condition nécessaire de la survie pour devenir le lieu présumé du "bonheur", la question n'étant plus dorénavant "comment survivre ensemble" mais "comment être heureux ensemble".

Le mariage qui n'était qu'un arrangement (mariage de raison) où la sexualité n'était qu'un simple devoir conjugal, commence à se baser sur les choix individuels. Les hommes commencent à choisir leur épouse et les femmes commencent à se faire choisir par l'homme de leur choix. La compatibilité affective et sexuelle devient de plus en plus réelle et nous permet de parler, dans la première moitié du 20^e siècle, de l'émergence d'une véritable intimité. Nous assistons, en fait et pendant plus de 50 ans, à **la cohabitation du mariage et de l'amour**, après une longue période millénaire où mariage et amour s'excluaient.

II – Situation actuelle : L'émergence de l'intimité.

Depuis le milieu des années 1970, le nombre de gouvernements démocratiques dans le monde a plus que doublé. La démocratie s'est propagée à plus de 30 pays en même temps qu'elle s'est consolidée dans ceux déjà démocratiques. Ce changement a commencé dans le nord de la méditerranée (Grèce, Espagne, Portugal), puis a infiltré, au début des années 80, l'Amérique Centrale et du Sud comme le Brésil, le Pérou et l'Argentine. Il va ensuite concerner l'Europe de l'Est et certaines parties de l'ex-Union soviétique à partir de 1989 pour ensuite toucher quelques pays en Asie et en Afrique.

La démocratie est un système politique qui autorise tout adulte, quel que soit son sexe ou sa fortune, à participer à la vie politique de son pays (un homme, une voix). De façon plus précise, la démocratie existe quand il y a plusieurs partis politiques en compétition, un système d'élection libre et sans corruption et un cadre juridique réel qui protège les libertés civiques et les droits de l'homme (HELD, 1986). Or l'intimité est au cœur même de la vie privée dans nos sociétés démocratiques. Nous avons la conviction, et l'évolution historique le prouve, qu'il y a un lien incontournable, organique, entre intimité, avec ou sans mariage, et démocratie car il ne peut y avoir, à notre avis, de vraie intimité sans vraie liberté de choix et sans égalité.

Aujourd'hui, en Occident, l'aspect véritablement révolutionnaire au sein du mariage et de la famille ne réside, à la rigueur, ni dans les changements de structures ni même dans ceux des fonctions, mais dans **la qualité des liens**, dans ces liens de qualité qui envahissent la vie privée et font de l'intimité la colonne vertébrale et de la vie du couple et de la vie de famille. Cette tendance est telle, aujourd'hui, que le concept d'intimité est en train de remplacer, chez certains, au moins sur le plan théorique, le concept de famille, comme idéal. (JAMIESON, 1998)

Comment sommes-nous arrivés là? Il a fallu, nous venons de le voir, vingt siècles pour pouvoir instaurer, d'abord en Occident et à travers la démocratie libérale, cette liberté de choix et cette égalité, entre tous les hommes d'abord, ensuite entre les hommes et les femmes. C'est que si les hommes, pour des raisons historiques car ils occupaient seuls l'espace public jusqu'au 19^e siècle, ont fini par imposer la démocratie, précisément dans la sphère publique, et ce depuis déjà deux siècles, ce sont les femmes qui aujourd'hui sont les vraies révolutionnaires puisque ce sont elles qui sont en train d'imposer, depuis une trentaine d'années, la démocratie dans la sphère privée.

Depuis une trentaine d'années, les valeurs de la démocratie de la sphère publique sont en train d'infiltrer, grâce aux luttes des femmes et de façon de plus en plus visible, la sphère privée pour en modifier progressivement la donne. C'est qu'on est en train d'assister à l'émergence de ce que un grand sociologue anglais, pour ne pas le nommer Anthony GIDDENS, appelle "la démocratie des sentiments", c'est-à-dire la vie au jour le jour jaugée et jugée en fonction des critères de la démocratie. Il est vrai qu'on est frappé, quand on consulte les spécialistes en sciences politiques d'un côté et les psychothérapeutes de l'autre, de la similitude des critères de ce qui constitue une bonne relation dans la sphère publique et de ce qui fait une bonne relation dans la sphère privée. Ce qui conduit à penser, précise GIDDENS, que si vous pouvez créer un monde où les bonnes relations deviennent la norme plutôt que l'exception, alors vous êtes en train de parler de la démocratisation de la vie de tous les jours et de la démocratisation de l'intimité (GIDDENS, 1999).

La démocratie et la bonne relation renvoient, toutes les deux, aux qualités suivantes :

1. D'abord et avant tout, à **l'égalité**: en démocratie ou dans une bonne relation personnelle, vous présumez l'autre égal à vous. L'égalité à l'autre est un critère d'une bonne relation.
2. ...à **l'autonomie**: les gens ne sont pas dans des relations compulsives, fusionnelles dans l'espace public ou privé, mais dans des relations qui respectent des espaces personnels.
3. ...au **respect**: vous respectez, dans les deux sphères, les besoins et intérêts du partenaire.
4. ...à **la communication**, à la discussion et au débat et, dans l'espace privé, à l'auto-dévoilement qui permet de s'ouvrir à l'autre et vivre pleinement son intimité.
5. ...et surtout à **l'interdit de violence**, physique mais aussi psychique.

Dans le cadre de cette intimité moderne, l'homme est appelé, de plus en plus, à faire le deuil d'une femme qui, jusqu'à récemment, devait être passive, voire en état de pâmation et l'adorer (comme son prince charmant !). Car d'une façon générale, les femmes sont plus sûres d'elles-mêmes, plus indépendantes intellectuellement, financièrement et affectivement. Elles se veulent citoyennes à part entière qui s'assument sans complexe aussi bien dans la sphère publique que dans la sphère privée.

L'émancipation sexuelle aidant, elles sont plus difficiles dans leur choix car elles ne veulent plus juste un homme dans leur vie, n'importe lequel, mais l'homme de leur vie qui soit à la hauteur de leurs espérances. De toute façon, elles ne voient plus le mariage, si mariage il y a, comme un lieu de consentement et de survie, de protection et d'aide financière de la part de l'homme.

Dotées de plus en plus de ressources matérielles et symboliques, les femmes n'adhèrent plus, comme avant, à la mystique de service qui exigeait d'elles de servir et de se sacrifier parfois jusqu'à l'épuisement. Elles préfèrent aujourd'hui basculer de **l'inégalité dans la confiance** dans **l'égalité dans la méfiance**, à défaut de pouvoir se trouver dans **l'égalité dans la confiance**. (UNGER, 1987)

C'est qu'elles savent, aujourd'hui, qu'une famille peut être aussi une structure de pouvoir, anoblie par les sentiments qui sont sensés rendre ce pouvoir insignifiant (ce qui n'est pas forcément vrai), qu'un prince charmant peut parfois se transformer, malheureusement, en père fouettard.

Les familles symétriques (où les deux conjoints sont salariés, avec un salaire équivalent) sont de plus en plus nombreuses. Nous quittons progressivement **la thèse de la complémentarité** entre les sexes (qui a souvent, dans la pratique, servi la domination masculine) pour entrer lentement mais sûrement dans **la thèse de l'interdépendance**. Jamais dans l'histoire de l'humanité les relations hommes/femmes n'ont été, à ce point et comme c'est le cas aujourd'hui, aussi égalitaires et aussi volontaires, même si elles sont aussi, il est vrai, plus fragiles. Le mariage, ou encore plus un autre mode d'union, qui est basé aujourd'hui sur l'intimité, n'est ni une prison (le divorce est possible) ni un supermarché (le respect de l'engagement et la fidélité sont possibles) (HIRSCHMAN, 1970), mais une institution qui devient de plus en plus et résolument, elle aussi, une démocratie domestique.

III – D'Oedipe à Psyché : un nouvel imaginaire.

Il y a aujourd'hui, suite à toutes ces transformations, une nouvelle problématisation de soi, un nouvel art de vivre et de penser qui nous introduisent progressivement dans un nouvel imaginaire : nous sommes en train de quitter, lentement mais sûrement, le mythe d'Oedipe pour entrer dans le mythe de Psyché et Cupidon. Or si le premier installe la hiérarchie jusqu'au cœur même de l'intimité, le second y place l'égalité.

A - Le mythe d'Oedipe ou la tragédie patriarcale :

Le mythe d'Oedipe est le mythe patriarcal par excellence, un ordre de domination où les pères se tiennent au sommet de la hiérarchie pour gouverner les cultures et les institutions, à commencer par les familles. Il est l'archétype des histoires de hiérarchie, de séparation et de trauma. **Le trauma** est pour la psyché un choc qui conduit jusqu'à la dissociation; nous nous retrouvons séparés d'une partie de nous, coupés au point de ne plus connaître ce que nous savons et de ne plus sentir ce que nous ressentons. Le trauma est l'expression la plus dramatique de cette dissociation. Ce mécanisme psychique survit en patriarcat puisqu'il permet de s'adapter au clivage dans les relations, c'est-à-dire aux relations les plus hiérarchiques et les plus inégalitaires, quel que soit le prix à payer, fût-ce, à chaque fois, la tragédie.

Laïos, roi de Thèbes, a été averti par un oracle qu'il serait tué par son fils et que celui-ci épouserait sa mère. Pour l'éviter, il ordonne le meurtre de son fils Oedipe et sa mère, Jocaste, n'ayant pas résisté à **la loi du père**, rejoint son mari en abandonnant son fils sur une montagne et en le blessant suite à sa suspension à un arbre. Nous voyons tout de suite que « la séparation entre la mère et le fils est un impératif du patriarcat. C'est de cela que parle le complexe d'Oedipe: sexualiser l'intimité, la rendre tabou, lier la liberté pour les jeunes garçons au fait de quitter les femmes [à commencer par leurs mères], partir avec les hommes et faire de toute femme qui résiste à cette séparation une Jocaste virtuelle, la mère "innommable" d'Oedipe; excepté que Jocaste n'a pas résisté. (C. GILLIGAN, 2003, p. 80-81). Précisons que la colère meurtrière contre le père et l'amour incestueux avec la mère ont, non pas précédé, mais succédé, des années plus tard, à l'abandon des parents et au sacrifice de leur fils.

La tragédie oedipienne, concernant le héros central, est aussi l'histoire la plus dramatique de la dissociation. Pour Jonathan LEAR (1998), philosophe et psychanalyste, Oedipe est un homme qui s'est barricadé dans la raison, tant que cette dernière ne le pousse pas à réfléchir sur son abandon. Il est celui qui est déterminé, à tout prix, à ne pas voir ce que, dans un sens, il sait par ailleurs. En répondant à l'énigme sur les pieds, posée par le sphinx, Oedipe ne daigne même pas regarder son pied enflé qui est la clé de son histoire.

Il est, pour J. LEAR, un «**je sais tout**», un homme qui, au fond, a peur de savoir, qui montre une absence étonnante de curiosité, son savoir lui interdisant de sentir, du fait de la dissociation ou coupure entre le savoir et le sentiment de savoir, entre le savoir et le plaisir de savoir. Il finit d'ailleurs par se crever les yeux et sa mère par se pendre.

Avec cette coupure, le plaisir jadis associé à la vitalité, à la lumière, à l'amour et à la vie devient le signe de la mauvaise personne quel que soit son sexe, de la mauvaise femme, de la mauvaise mère, celle qui est attirée par l'érotisme et la curiosité et de ce fait éloignée des valeurs du patriarcat. Ce dernier étouffe le plaisir car la hiérarchie pousse à dissimuler notre vulnérabilité et oppose le code de l'honneur au bonheur. En observant de près ce qui s'est passé, nous voyons que l'autorité d'un père ou d'un mari a été à chaque fois défiée. Oedipe est blessé par son père et sa mère parce qu'il est destiné à tuer son père.

Tout s'ensuit comme dans un engrenage tragique, comme si, ce qui est arrivé, devait arriver. L'ordre du père a été défié (l'emprise du père sur le fils, de l'homme sur la femme), et un homme, blessé dans son amour propre, déchaîne le cycle de la violence.

B – Le mythe de Psyché et Cupidon ou le triomphe de la démocratie :

Dans les sociétés patriarcales, l'absence ou le silence des femmes est toujours "*assourdissant*" et leur colère souvent contenue. Aujourd'hui, dans nos sociétés démocratiques fondées sur un idéal d'égalité où chacun a sa voix, quels que soient son sexe, sa race ou sa classe, la présence des femmes se fait de plus en plus sentir, d'autant que les fils questionnent plus facilement l'autorité des pères et que la nouvelle technologie, en donnant un accès direct au savoir, réduit le besoin du clergé, précisément fondé sur l'interdit de savoir. Non que le patriarcat n'existe plus en démocratie, mais ces deux ordres sont foncièrement contradictoires et la démocratie est en train de l'emporter en Occident pour la première fois dans l'histoire de l'humanité.

La présence active des femmes dans une société démocratique contient, en elle-même, les germes d'une transformation vers une nouvelle civilisation forcément moins patriarcale puisque les femmes, comme le dit Edgar Morin, sont les agents secrets du changement.

L'histoire de Psyché et Cupidon (APULEIUS, 1983) est l'histoire de ce changement qui aboutit à la liberté, à l'égalité et à la naissance d'une petite fille appelée Volupté. C'est dire que, contrairement aux anciens mythes grecs qui finissent toujours de façon tragique, le mythe de Psyché et Cupidon se termine par une fin heureuse et de ce fait constitue le mythe fondateur d'une **démocratie domestique** en train de remplacer le despotisme domestique, reflet d'un patriarcat séculaire.

Psyché est l'une des trois filles d'un roi, la plus jeune et la plus belle, si belle qu'elle a été appelée la nouvelle Venus. Elle était destinée, d'après l'oracle, à un mariage funeste avec un monstre. Entre temps, Venus (l'ancienne) envoie, par jalousie, son fils Cupidon punir Psyché et la faire tomber amoureuse des plus laids des hommes. C'est Cupidon qui en tombe amoureux ! Ils se marient en secret, avec la condition que Psyché ne cherche pas à voir le visage de son mari qui lui rend visite la nuit et la conforte par sa présence nocturne et sa voix. Psyché honore sa promesse au départ, mais quand elle tombe enceinte, elle se désespère et réclame la compagnie de ses soeurs qui lui rappellent la prédiction de l'oracle (le monstre la tuerait avec son enfant). Alors elle se lève la nuit, munie d'une lampe et d'un couteau, avec l'intention de couper la tête du monstre. Avant de donner le coup mortel, elle regarde le visage de son mari; elle découvre, ébahie, à la lumière de la lampe, qu'il est tout sauf un monstre, et elle en tombe éperdument amoureuse. De l'huile tombe de la lampe, brûlant l'épaule de Cupidon qui se réveille et la quitte, furieux : elle n'a pas respecté son engagement.

S'ensuivent une multitude d'épreuves, surtout après la rencontre avec Venus, que Psyché affronte avec courage et obstination, accrochée dorénavant à son amour. Sa curiosité a failli la tuer, mais Cupidon, s'étant rendu compte qu'il se punissait en la punissant par la rupture, la cherche en plein jour, la retrouve et comprend qu'il était réellement amoureux d'elle. Leur mariage est organisé par Jupiter lui-même qui interdit à Cupidon de quitter dorénavant son épouse si elle lui désobéit. Venus danse de joie lors de la cérémonie qui consacre le premier **mariage démocratique** entre deux conjoints égaux et amoureux; Psyché donne naissance, quelque temps après, à une petite fille appelée Volupté.

Psyché ne se comporte donc pas comme Jocaste qui a préféré, pour protéger son mari, abandonner et blesser son fils. Elle est l'anti-Jocaste qui choisit de tuer le monstre et de protéger son enfant et elle-même. En désobéissant à son mari, en ouvrant les yeux pour voir avec qui elle vit, Psyché sort du complot oedipien, de la tragédie, et chemine vers l'égalité et la liberté, en dévoilant le potentiel de l'amour qui peut dissoudre la hiérarchie sous toutes ses formes et donner naissance au plaisir. Elle ne fait plus allégeance à la logique patriarcale qui demande toujours à sacrifier un amour inconditionnel pour un amour qui requiert la soumission.

Psyché est une jeune femme qui brise un tabou en regardant ce qu'il est interdit de regarder et en parlant de ce qu'il est interdit de raconter: elle raconte son histoire d'amour et parle de son amoureux, comme un enfant qui, commençant à parler, parle sans interruption et découvre que parler, se nommer et nommer les autres donne naissance au plaisir, au désir et à la curiosité. Psyché est une jeune femme qui aime voir et parler d'amour. Pour elle, aimer c'est connaître, c'est être présent dans la relation avec quelqu'un, c'est résister à s'absenter de soi-même au nom des traditions, c'est continuer le plaisir des mouvements de son propre corps en synchronisation avec ceux de l'autre, c'est ouvrir les barrières et être vulnérable dans le cadre d'un amour partagé. Un amour non partagé n'est pas un amour, n'a pas de sens parce qu'il n'y a pas de mouvement synchrone avec l'autre et que cela laisse donc l'autre insensible. Bref, un amour sans plaisir n'est pas un amour.

Psyché a donc refusé de sacrifier **l'amour (inconditionnel)** au nom de **l'amour (sacrificiel)**, autrement dit de renoncer au plaisir et de mener une existence de morte vivante. Elle a choisi d'être vraiment dans une relation, non d'avoir une relation, de vivre en synchronie (harmonie) avec l'autre, non d'entrer dans le moule. Son génie est dans sa capacité de résistance qui lui a permis de garder et sa voix et la relation car, dans le patriarcat, les femmes sont appelées à perdre la voix pour conserver la relation. En insistant pour garder sa voix, pour rester sujet et maître de sa destinée et éviter de devenir un objet malgré toutes les épreuves, Psyché a pu résister à ce processus de dissociation. A travers la danse des interactions de plus en plus synchrones avec l'être aimé, à travers l'expérience du plaisir sensuel, elle a su rester associée à son identité profonde, une unité holistique qui ne sépare pas le cœur et la raison. Elle a su rester en contact avec son corps, baromètre du degré de consonance ou dissonance avec le monde qui nous entoure.

Il n'est pas rare, après un événement traumatique, que le sujet perde la voix et le plaisir, par exemple après un viol. En réalité, il ne les perd que pour un temps dans les cas les plus graves. Souvent, il avale sa voix car il prend la voix de l'autre, souvent la voix du père: la loi du père a plus de résonance culturelle avec le modèle dominant.

En amour comme en démocratie, chacun a une voix qui est censée être entendue et respectée. "L'histoire de Psyché et Cupidon... est une histoire qui montre la sortie de la tragédie d'Oedipe... C'est une histoire de transition, car je suis en train d'écrire à un moment où la tension entre démocratie et patriarcat devient explosive, la puissance du fondamentalisme signalant tout le poids de la menace. Libérer l'amour veut dire libérer la voix pour qu'elle porte toute la gamme des émotions et toutes les nuances et subtilités de la pensée. Cela impose une égalité psychique au sens où chacun a une voix et se sent libre de parler. Dire cela signifie une affinité entre l'amour et la démocratie et que l'amour est le fondement psychique pour une société démocratique." (C. GILLIGAN, *Ibid*, p. 206).

Conclusion :

Si le mythe d'Oedipe est l'archétype du patriarcat, une histoire qui montre le chemin qui mène vers la hiérarchie et la tragédie, le mythe de Psyché et Cupidon est l'archétype de la démocratie, une histoire qui montre le chemin qui mène vers la liberté et l'égalité entre les hommes et les femmes. Il faut donc le dire, il est devenu possible, voire souhaitable aujourd'hui, d'envisager une démocratie qui ne soit pas patriarcale, une famille où les conjoints vivent une relation égalitaire et volontaire et où les enfants soient vus et entendus.

Bibliographie :

1. GILMAN S. (1989), *Sexuality : An Illustrated History. Representing the Sexual in Medecine and Art*, New York, Wiley.
2. HELD, D. (1986), *Models of Democracy*, Cambridge, Polity Press.
3. JAMIESON, L. (1998), *Intimacy – Personal Relationships in Modern Societies*. Cambridge, Polity Press.
4. GIDDENS, A. (1999), *Runaway World*, London, Profile Book.
5. UNGER, R.M. (1975), *A Working Constructive Social Theory*, New York, Free Press.
6. HIRSCHMAN, A.O., (1970), *Exit, Voice and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations and States*, Cambridge, Harvard University Press.
7. GILLIGAN, C., (2003), *The Birth of Pleasure, A New Map of Love*, New York, Vintage Books.
8. LEAR, J., (1998), "Knowingness and Abandonment: An Oedipus for Our Time", In: *Open Minded: Working Out the Logic of the Soul*, Cambridge, MA, Harvard, University Press.
9. APULEIUS, L., (1983), *The Story of Cupid and Psyche: as related by Apuleius*, Crestwood, NY: Aristide D. Caratzas Publisher.

POLITIQUE FAMILIALE – MESURE DE FACILITATION OU OBSTACLE?

Ina Levin GYEMANT

Bonjour et un grand merci à ICCFR qui m'a invitée à vous parler cet après-midi. Je suis honorée de faire partie de cette assemblée de professionnels éminents venus de toutes les régions du globe.

Dans ma présentation, j'attirerai votre attention sur la manière dont la politique familiale, y compris la législation et les décisions prises par les tribunaux, aux États-Unis, influence les familles; je citerai certaines études de cas et problèmes qui sont actuellement au cœur des débats dans mon pays.

Mais tout d'abord, je vous parlerai de mon neveu David.

David entretient une relation suivie avec Bob. Ils cohabitent depuis quinze ans. Bob est psychologue et David est un écrivain particulièrement connu à Hollywood, Californie. Il y a quatre ans, ils ont décidé d'avoir une famille. Ils se sont rendus dans une agence de Los Angeles et ont étudié des brochures contenant les biographies et photos de femmes qui souhaitaient donner leurs ovules. Ils en choisirent une, la payèrent et recrutèrent une mère porteuse pour l'embryon qu'ils allaient produire. La donneuse d'ovules reçut des hormones; David et Bob donnèrent leur sperme et deux embryons furent rapidement constitués. Ils furent ensuite implantés; l'un d'eux se développa, mais ils ne surent pas s'il s'agissait de celui de Bob ou de David.

Lorsque le moment de l'accouchement fut venu, la mère porteuse se rendit dans un hôpital de Los Angeles. Elle était originaire d'un État peu peuplé et très conservateur de l'Ouest du pays et David et Bob ne souhaitaient pas que l'enfant naisse dans cette région. Dans leur grande nervosité et leur impatience, les deux futurs pères craignaient avoir des difficultés à quitter cet État avec l'enfant, et aussi que le partenaire, qui n'était pas le père biologique, ne puisse pas l'adopter.

Lorsqu'ils arrivèrent à la salle d'accouchement, le médecin leur dit qu'il faudrait encore attendre plusieurs heures et qu'ils devraient se détendre, dîner et revenir plus tard. La mère porteuse leur demanda d'accompagner son mari qui ne connaissait pas bien les environs et l'immense bâtiment de l'hôpital. David et Bob acceptèrent volontiers et les trois hommes s'en allèrent dîner. En revenant à l'hôpital après minuit, ils trouvèrent la porte principale fermée et durent passer par l'arrière du bâtiment où une dame âgée était de faction.

Elle leur demanda où ils allaient. A la maternité. Elle leur dit que seul le père pouvait avoir accès à la maternité. David et Bob se regardèrent "*Nous sommes tous deux le père!*". La femme âgée manifesta son étonnement et regarda le troisième homme : "*Et vous, vous êtes qui?*". "*Je suis le mari de la mère.*" "*Très bien*" dit-elle; elle appela la maternité et reçut l'autorisation de laisser monter les trois hommes. En s'effaçant pour les laisser passer, elle murmura: "*Ils ont dû en faire une quindaille!*"

Une anecdote certes amusante, mais qui montre toute la complexité de la famille moderne.

J'ai été éduquée dans les années 1950 à San Francisco, Californie, où notre famille avait eu le bonheur d'être parmi les toutes premières à acheter un poste de télévision, dans le bloc de logements où nous habitons. Grâce à ce petit écran en noir et blanc et au cinéma que mon père tenait avec ses frères, j'ai reçu une image très claire de ce que la famille devait être. A l'époque de la guerre froide, on l'appelait famille nucléaire : père au travail et mère au foyer avec deux enfants – un fils et une fille – vivant dans une maison confortable.

Dans la plupart des films, le père et la mère dormaient dans des lits séparés. Faisons un bond jusqu'en 2004: le jeune maire de San Francisco, Gavin Newsom ordonne aux fonctionnaires municipaux de délivrer des certificats de mariage à des couples de même sexe. Les caméras de télévision montrent les centaines de gays et de lesbiennes qui font la file pour se marier au City Hall; à nouveau, ce qui constitue une famille est aujourd'hui bien plus complexe que l'image que j'en avais reçu lorsque j'étais enfant.

La Cour Suprême des Etats-Unis a récemment admis que la définition traditionnelle de la "famille américaine" a radicalement changé au cours des dernières décennies. Dans une affaire qui traitait du droit de visite des grands-parents et d'autres tiers, le Juge O'Connor a fait remarquer : *"A cause des changements démographiques du 20^e siècle, il est difficile de parler d'une famille américaine moyenne. La composition des familles varie considérablement d'un ménage à l'autre. Nous constatons que de nombreux enfants naissent dans des familles monoparentales non traditionnelles, dans des familles de lesbiennes et d'homosexuels ou d'hétérosexuels non mariés. Chacune de ces familles contient son propre mélange original de personnages parentaux"*.

Les pouvoirs publics n'ont réagi que lentement à l'évolution des mœurs et au progrès technologique: changement des attitudes à l'égard des gays et des lesbiennes; fécondation in vitro, mères porteuses, donneurs de sperme, etc. Tous ces éléments ont totalement reconfiguré le paysage familial et ses modes de construction.

Quoi que nous pensions de l'insémination artificielle et des mères porteuses, la nature de la famille et la question de la détermination du parentage légal doivent être traitées. Un enfant ne peut pas être ignoré.

Dans trois décisions récentes et particulièrement marquantes, la Cour Suprême de Californie a conclu que les enfants nés dans des familles de gays et de lesbiennes doivent bénéficier des mêmes droits et des mêmes protections juridiques que les autres enfants.

Ces jugements sont décisifs, car ils représentent les premières décisions notifiées qui stipulent que des droits parentaux peuvent être détenus par des parents de même genre sans recourir à une adoption et sans preuve d'un rapport biologique à l'enfant. La Cour Suprême de Californie est le premier tribunal de haute instance à avoir pris cette décision.

Maintenant, prenons un peu de recul. Un article récent intitulé *"Parents légitimes – adapter la loi californienne sur la parenté afin de protéger les enfants nés dans des familles non traditionnelles"*, étudie le contexte législatif et l'importance de ces décisions.

En voici un résumé :

Le droit jurisprudentiel ne concernait pas les intérêts des enfants, mais le souhait de limiter la grossesse à des couples mariés. Cette démarche pénalisait les enfants nés hors mariage, appelés *"enfants illégitimes"*. La plupart des Etats interdisaient à un enfant illégitime d'hériter de son père, de porter le nom de celui-ci et de bénéficier des prestations sociales.

Puis, au début des années 1960, la Cour Suprême s'est mise à annuler toutes les discriminations légales à l'égard des enfants illégitimes et a condamné clairement une pratique qui consistait à punir les enfants pour l'irresponsabilité des adultes. En Californie, la Loi unique sur le Parentage a été promulguée afin d'éliminer la distinction entre enfants légitimes et illégitimes. Au terme de cette loi, le parentage légal est fondé sur l'existence d'une relation entre parents et enfants et non sur la relation entre parents.

A l'origine, le *Uniform Parentage Set* devait permettre à l'enfant de bénéficier du soutien financier de ses deux parents et de répondre aux besoins affectifs et physiques des enfants dans le cadre d'une relation sociale et physique avec leurs parents.

La maternité n'a jamais posé de problème: le rapport à la mère est construit sur la relation biologique entre celle-ci et son enfant. La paternité a toujours été incertaine et, en 1975, lorsque la loi a été promulguée, il était difficile de démontrer la paternité sur base de preuves scientifiques. Il n'existait pas de tests ADN, seulement des tests sanguins. La paternité légale était basée sur des rapports biologiques et/ou sociaux entre parents et enfants et certains éléments de légitimité semblaient exister dans la loi. Par exemple, un homme marié ne doit pas faire la preuve qu'il est le père biologique pour établir une parenté légale : sa parenté est présumée du simple fait qu'il est marié à la mère. La paternité d'un homme non marié ne peut être basée que sur la preuve scientifique qu'il est le père biologique: analyse sanguine, test ADN, preuve ou reconnaissance volontaire de paternité ou preuve indiquant qu' "*il a reçu l'enfant dans sa maison*" et "*véritablement élevé l'enfant comme le sien*". Actuellement, en ce qui concerne les familles alternatives, nous voyons que les tribunaux donnent une interprétation assez libérale à ces dispositions afin de "*légitimer*" les enfants qui vivent dans des familles alternatives, en appliquant la présomption de paternité à des femmes et à des parents non biologiques.

Dans l'affaire Elisa B., un couple de même sexe Emily B et Elisa B ont l'intention d'avoir des enfants en recourant à une insémination artificielle de la part d'un donneur de sperme anonyme. En 1998, Emily donne naissance à des jumeaux, dont l'un souffre de trisomie. Avant la naissance des jumeaux, le couple avait décidé qu'Emily resterait à la maison pour s'occuper des enfants et qu'Elisa serait le gagne-pain de la famille. Dix-huit mois plus tard, la relation de couple a totalement cessé et Elisa a rompu tout contact et cessé tout soutien. Emily s'est adressée à l'assistance publique de son État; ces services ont entamé une action en justice contre Elisa pour obtenir un soutien en faveur des enfants.

Dans l'affaire Elisa B , le tribunal a estimé que son comportement procréateur, l'assistance apportée à Emily pour qu'elle devienne enceinte, de même que son intention affirmée de jouir des droits et des responsabilités inhérentes au parentage, en faisaient un parent.

Il s'agit du premier cas dans lequel il est reconnu qu'un enfant peut avoir deux parents légaux du même sexe, disposant d'un statut égalitaire dans leurs rapports à l'enfant, sans qu'il soit question d'adoption.

Déjà en 2003, la Cour Suprême de Californie avait décidé dans le cadre d'un jugement très serré (4 voix contre 3) qu'un enfant adoptif pouvait avoir deux parents du même sexe. La semaine dernière, le 22 mai 2006, la Cour Suprême des États-Unis a rejeté un cas qui aurait entraîné une révision des dispositions applicables au deuxième parent adoptant.

Je dois vous dire, plus particulièrement, que, en 1985, lorsque j'étais Juge président au Ministère du Droit de la Famille à San Francisco, je recevais régulièrement des enquêtes domiciliaires émanant du Ministère des Affaires Sociales de Californie décrivant un couple de gays ou de lesbiennes qui souhaitaient adopter, était financièrement et affectivement stable et aimant, habitant une maison bien propre, dans un environnement adéquat. Il y avait aussi des grands-parents à l'appui, et plus encore. En résumé, un couple de placement modèle pour une adoption. A la fin du rapport, il était toujours écrit : "*Le Ministère recommande de ne pas accepter cette proposition d'adoption*". Pourquoi? Parce que c'était la politique de l'administration californienne à cette époque-là. En général, j'autorisais l'adoption parce que j'étais certaine que c'était dans le meilleur intérêt de l'enfant.

Mais cette époque est désormais révolue. En mars 2006, l'archevêque de San Francisco, William LEVADA, devenu depuis peu Cardinal auprès du Vatican déclarait: "*Mon opinion était et*

demeure que les agences catholiques ne doivent pas placer des enfants aux fins d'adoption dans des ménages homosexuels". En réaction, la Commission de contrôle a adopté une résolution non contraignante indiquant qu'il était inacceptable qu'un État tel que le Saint Siège, interfère dans les mœurs d'un autre pays, par exemple en ce qui concerne les droits des couples du même sexe à adopter et à prendre soin d'enfants dans le besoin. Un groupe catholique des droits civils a poursuivi la Commission devant les tribunaux, en prétendant que la résolution en question viole la séparation de l'Eglise et de l'État.

Mais, je m'écarte du sujet; revenons aux affaires qui sont examinées par la Cour Suprême.

Dans le cas de K.M., un couple de lesbiennes avait démarré le processus d'avoir un enfant. K.M. avait donné ses ovules qui avaient été fécondés avec le sperme d'un donneur anonyme et implantés dans la partenaire de K.M. (E.G.). Les deux femmes pouvaient revendiquer leur maternité, soit en tant que mère biologique ou de gestation – la mère qui a donné naissance à deux jumelles en 1995. Les filles ont été co-parentées jusqu'à ce que le couple se sépare en 2001. Après la séparation, K.M. – la mère génétique – a été en justice afin de demander à être reconnue comme parente et de recevoir un droit de garde et de visite. E.G. a rétorqué que lorsque K.M. avait donné ses ovules, elle avait aussi signé un formulaire à l'hôpital, pour indiquer qu'elle renonçait à ses droits parentaux sur les enfants.

Le tribunal a considéré que K.M. n'avait pas renoncé à ses droits parentaux et n'était pas une donneuse typique d'ovules, car elle avait l'intention de produire l'enfant et de l'élever dans sa maison.

Conformément à la loi actuelle (Californie), les enfants nés de parents de même sexe qui, après le 1^{er} janvier 2005, sont enregistrés comme partenaires domestiques, ont les mêmes droits et responsabilités vis-à-vis d'un enfant ou à l'égard l'un de l'autre que les couples mariés! Les cas que je viens de vous présenter se sont passés avant janvier 2005 et sont toujours pertinents car des enfants continueront de naître dans des couples qui ne sont pas des partenaires domestiques enregistrés.

Et le mariage dans tout cela? Il est clair que la question du mariage entre partenaires de même sexe sera examinée un jour par la Cour Suprême. Historiquement, par exemple, ce n'est qu'après la guerre civile 1860-1865 que les Afro-Américains ont été autorisés à se marier dans toutes les régions des Etats-Unis. Il a fallu encore un autre siècle, et une décision de la Cour Suprême des États-Unis en 1967, pour que les couples mixtes soient autorisés à se marier sur l'ensemble du territoire national. Aujourd'hui, un État seulement, le Massachusetts, autorise les couples du même sexe à se marier. En Californie, il y a trois semaines, un tribunal fédéral a évité la question du mariage entre gays et a déclaré que la Cour Suprême de Californie devrait se décider en premier lieu, et qu'il traiterait la question avant la fin de l'année.

Actuellement, sept États et le District de Columbia disposent de lois qui assurent un semblant de droits maritaux à des couples non mariés. Même si de nombreuses personnes considèrent qu'il s'agit d'une question qui n'intéresse que les homosexuels, selon les observateurs, la majorité de ceux/celles qui tirent profit des lois sur l'union civile ou le partenariat domestique sont des couples hétérosexuels non mariés.

Les droits et les responsabilités des partenaires domestiques sont essentiellement les mêmes que ceux des couples mariés, sauf que le régime d'imposition ne tient pas compte de cette relation et que le gouvernement fédéral US ne reconnaît pas les mariages entre homosexuels. Les partenaires gays ou lesbiennes d'employés fédéraux ne bénéficient pas de l'assurance santé fédérale, des prestations de la sécurité sociale ou des autres avantages accordés aux conjoints des employés hétérosexuels.

La garde et le droit de visite sont des problèmes importants dès lors qu'il s'agit de familles élargies, de gays et de lesbiennes.

Les cas juridiques concernant les gays et les lesbiennes que nous venons d'examiner mettent en avant les droits des enfants, y compris leur intérêt à maintenir leurs relations avec les membres de la famille dans laquelle ils ont été élevés. Toutefois, s'agissant des grands-parents, l'accent est différent. Il est dit que tout parent (homme ou femme) jugé apte, peut prendre des décisions concernant l'éducation de ses enfants.

En 2000, la Cour Suprême des États-Unis a rendu son jugement dans l'affaire Troxel v. Granville et a décrété qu'un statut fédéral qui autorisait un droit de visite à n'importe quelle personne si cela était jugé du meilleur intérêt de l'enfant était trop large et interférait avec la liberté fondamentale qui est accordée à un parent de prendre des décisions concernant l'éducation, la garde et la surveillance de son enfant.

Que se passe-t-il si votre enfant et son épouse ne vous autorisent plus à voir vos petits-enfants? Quels sont vos droits? En avez-vous vraiment? Depuis cette décision de la Cour Suprême, les grands-parents éprouvent des difficultés considérables à obtenir le droit de voir leurs petits-enfants, lorsque cela n'est pas totalement impossible.

La plupart des États considèrent que les parents ont le droit inaliénable de prendre des décisions concernant le bien-être, la garde et la surveillance de leurs enfants. Par conséquent, lorsqu'un parent est jugé valable et autorise des contacts, ne fut-ce que limités avec les grands-parents, ceux-ci auront les plus grandes difficultés à convaincre un tribunal de leur accorder un droit de visite formelle. Parfois, cela sera totalement impossible.

C'est seulement lorsqu'un des parents décède que les parents du défunt ont une possibilité de voir leurs petits-enfants, car la décision est alors basée sur le meilleur intérêt des enfants.

Que se passe-t-il si un enfant a 8 grands-parents? Vous me direz: "*comment un enfant peut-il avoir 8 grands-parents?*". Et bien, à la suite d'un divorce et d'un remariage, comme cela se produit de plus en plus souvent. La plupart d'entre nous qui avons divorcé lorsque nos enfants étaient plus jeunes et se sont remariés, tout comme leur conjoint – lorsque nos enfants épousent quelqu'un dont les parents ont divorcé et se sont remariés, cela fait 8 grands-parents!

Ma belle-petite-fille, Claire, est âgée de 6 ans. Elle a demandé à ma belle-fille Kimberley : "*Donc, bon-papa est ton papa?*". Kimberley a répondu "*oui*". "*Et Nana est ta grand-mère?*" - "*Oui*" - "*Alors, qui est grand-mère Ina?*". Et la pauvre Kimberley a laissé tomber car, même si son propre mariage était solide, elle ne voulait pas parler de divorce et angoisser l'enfant de 6 ans à propos de "*Kimberley et son mari en train de divorcer*".

Nous pouvons donc nous demander comment l'impact du divorce se fait sentir à travers les générations. Un avantage est que les enfants disposent de plus de grands-parents qui leur témoignent de l'amour. L'aspect négatif est le message que les enfants reçoivent à propos du mariage.

Un de mes amis conduisait sa petite-fille au mariage du père de celle-ci, qui en était à son troisième mariage. Mon ami avait entrepris d'expliquer à sa petite-fille qu'elle ne devait pas se marier trop jeune, qu'il serait préférable d'attendre qu'elle ait 29 ou 30 ans. Sa petite-fille, qui n'avait que 10 ans, se tourna vers lui et lui répondit: "*Mais, grand-père, c'est beaucoup trop vieux pour un premier mariage...*"

Les grands-parents apparaissent souvent comme l'élément protecteur, dans des familles recomposées. Certains beaux-parents qui étaient évités dans un premier temps sont appréciés quand ils font du baby-sitting et participent aux détails du développement de l'enfant.

De nombreux enfants de divorcés s'imaginent qu'ils vont réunir à nouveau leurs parents; il semble que leurs propres enfants les aident à accomplir ce fantasme car ils permettent de réunir les parents divorcés d'une manière qui était autrefois inconcevable.

Toujours à propos de divorce, est-ce que la famille est handicapée ou facilitée par cet événement? A supposer que les couples mariés aient l'occasion de lire une étude récente effectuée par la Rutgers University, ils apprendraient que le divorce est une des méthodes les plus rapides pour détruire un patrimoine personnel. Les individus qui divorcent ne perdent pas en moyenne la moitié de leur patrimoine mais les trois quarts. Une des raisons principales est qu'un seul ménage coûte moins que deux et que les individus travaillent plus durement lorsqu'ils entretiennent une famille.

Aux États-Unis, 50 % des mariages se terminent par un divorce. L'augmentation abrupte du taux de divorces est attribuée au divorce "sans faute" qui a été introduit pour la première fois durant les années 1970. Avant l'introduction de cette notion de "sans faute" et afin d'obtenir un divorce, un couple devait faire la preuve d'un "manquement" ou autre cause, par exemple en démontrant au tribunal que l'un des conjoints était coupable d'adultère, de violences ou d'abandon de foyer. Même si, dans de nombreux cas, la preuve d'un adultère ou de violences n'était qu'une tromperie, cette allégation rendait le divorce plus difficile à obtenir qu'en allant simplement déclarer à un tribunal: "*Nous avons des différends irréconciliables*". Il est évident que la loi a facilité la dissolution du mariage.

Au cours des 10-15 dernières années, nous avons enregistré une nette augmentation du nombre de grands-parents. Dans de nombreux cas, cette situation résulte de l'assuétude des parents (toxicomanie) et/ou de problèmes psychologiques (acuité mentale) entraînant l'abandon des enfants, des violences physiques ou l'absence de soins, de conseils et de contrôle.

Les grands-parents peuvent avoir la garde des petits-enfants de quatre façons :

- adoption de petits-enfants sur décision du tribunal de mettre un terme aux droits des parents sur l'enfant en question
- demande faite au Tribunal des Tutelles de leur confier la garde de l'enfant
- se voir confier la garde de l'enfant lorsque les parents divorcent
- assurer la garde à titre informel.

Les trois premières méthodes – adoption, tutelle et garde – confèrent aux grands-parents des droits légaux par rapport à l'enfant et un certain degré de protection vis-à-vis des tentatives faites par les parents pour récupérer la garde de l'enfant. Un accord informel ne confère, pour sa part, aucun droit ni protection.

Trois situations permettent aux grands-parents de demander la garde légale d'un enfant en démontrant qu'ils en ont déjà la garde *de facto*. A cet effet, ils doivent prouver qu'ils sont les principaux éducateurs de l'enfant depuis un certain temps déjà, en l'absence des parents. En décidant de désigner un grand-parent comme autorité de tutelle, le tribunal prend en considération les éléments suivants :

- capacité à répondre aux besoins quotidiens de l'enfant, c'est-à-dire physiques, matériels, éducatifs, affectifs et moraux
- capacité à répondre aux désirs de l'enfant, si ceux-ci sont suffisamment matures
- existence d'une relation confirmée entre l'enfant et le grand-parent
- capacité à répondre au meilleur intérêt de l'enfant.

Vous pouvez vous imaginer que tous les problèmes dont nous avons discuté – garde, droit de visite, divorce, adoption – sont fortement affectifs et peuvent déboucher sur des situations dramatiques devant les tribunaux. Mais rien n'égale le traumatisme des violences domestiques.

Qu'est-ce que la violence domestique? La violence domestique peut être une violence physique, une menace verbale annonciatrice de violence physique ou un pattern de harcèlement. La victime et l'abuseur doivent être en relation étroite (mariés, divorcés, séparés, toujours en contact ou l'ayant été, vivant ensemble en couple ou l'ayant été).

La violence domestique est inacceptable dans quelque famille que ce soit. Elle porte toujours préjudice aux enfants.

De plus, la violence domestique tend à augmenter en fonction du temps; elle ne disparaît pas d'elle-même. Il est estimé que chaque année, aux États-Unis, 2,3 millions de personnes sont agressées physiquement par un ex-conjoint ou conjoint actuel, petit(e) ami(e).

Entre 3,3 et 10 millions d'enfants sont témoins chaque année de violences domestiques. Celles-ci touchent toutes les cultures. Un récent rapport indique que pour la première fois, aux États-Unis, les violences domestiques enregistrées dans les familles asiatiques sont plus nombreuses que dans les familles "caucasiennes".

Au cours des 20 dernières années, les instances juridiques et d'application de la loi sont devenues de plus en plus conscientes à l'égard des actes de violence domestique et ont prononcé des jugements plus stricts. La police arrête les individus violents; les responsables des forces de police répriment leurs effectifs lorsque ceux-ci ne rédigent pas de procès-verbal ou hésitent à arrêter les personnes en question. Les forces de police apprennent à identifier le syndrome de la femme battue et à comprendre pourquoi de nombreuses femmes ne souhaitent pas porter plainte. Je parle ici des femmes en tant que victimes, parce que c'est généralement le cas. Il y a peu d'exemples d'hommes battus.

Une fois qu'une femme a porté plainte et qu'un PV a été dressé, une ordonnance de protection urgente (5 à 7 jours) est faite, suivie d'un ordre d'éloignement qui peut durer jusqu'à 3 ans.

Cet arrêté de justice a pour objet d'empêcher l'abuseur de se rapprocher de la femme en question, de l'agresser ainsi que ses enfants et les membres de sa famille. Tout contact est interdit. En plus de cette ordonnance de protection, la femme peut demander à avoir la garde de ses enfants, de même qu'un soutien et exiger que l'abuseur soit expulsé du domicile familial.

En cas de problème de garde ou de visite, les parties doivent se soumettre à une procédure de médiation. Actuellement, de nombreux médiateurs sont formés à séparer la victime d'actes de violences domestiques de son abuseur afin que cette victime ne soit pas intimidée durant la médiation.

La violence domestique recouvre toute une série de comportements allant de menaces de mort à des attitudes moins graves, par ex. harcèlement.

Deux décennies de recherche ont confirmé que des adultes, aussi bien que des enfants, peuvent être victimes d'actes de violence au sein d'une même famille.

Ces communautés développent actuellement de nouvelles méthodes de réaction destinées à arrêter la violence dans les familles. Les individus violents doivent assumer leurs responsabilités. Par exemple, considérant que les femmes ont peur de témoigner devant leur abuseur, les tribunaux mettent au point des procédures qui leur permettent de poursuivre sans le témoignage de la victime.

Il y a déjà vingt ans, le tribunal de première instance de San Francisco a reconnu que les cas de violence domestique étaient différents des autres cas concernant le droit de la famille. Une rotation des magistrats est organisée chaque semaine; ceux-ci sont disponibles 24 h/24 et peuvent être contactés par la police afin d'émettre des ordonnances de protection d'urgence. Les magistrats ont également créé un rôle séparé, de telle sorte que les victimes de violence domestique ne sont plus obligées de faire partie de la liste d'attente qui concerne le soutien à accorder aux enfants, par ex. en cas de divorce, ce qui était une cause d'embarras et d'anxiété.

La violence domestique est un problème très complexe. De nombreuses victimes dépendent financièrement des hommes qui les abusent; nombreuses d'entre elles étaient déjà victimes de violences familiales dans les familles où elles ont grandi, ou il s'agit parfois d'immigrants qui dépendent du statut légal de leur abuseur. D'autre part, les hommes ont de nombreuses difficultés concernant les femmes y compris des problèmes de colère et de perte de contrôle.

Le rôle spécial, créé par le tribunal de San Francisco, est fixé au mercredi après-midi. La plupart des parties ne sont pas représentées par des avocats, mais par elles-mêmes. Un après-midi parmi tant d'autres, j'avais devant moi une femme qui demandait une ordonnance de protection ou d'éloignement. Elle et son mari avaient eu un enfant et ma décision fut de les envoyer devant un médiateur.

Ils revinrent de la séance de médiation sans avoir conclu un accord et je leur demandai de préciser leur position. Parce qu'ils se représentaient eux-mêmes et conformément à ma pratique, je demandai au mari s'il souhaitait ajouter quelque chose. Cela n'étant pas le cas, j'indiquai que j'avais pris ma décision : que j'ordonnais que l'enfant soit provisoirement placé sous la garde de sa mère, assortie d'une mesure d'éloignement. Il se retourna vers moi en disant: "*Bien joué, salope!*" et entreprit de quitter la salle d'audience. Je lui dis qu'il venait d'insulter la Cour et qu'il devait rester. Il n'en tint pas compte et, par inadvertance, j'appuyai sur l'alarme qui se trouvait en dessous de mon siège. Des shérifs accoururent de toutes parts et ramenèrent l'individu à la barre. Je déclarai : "*Pour outrage à magistrat, je vous condamne à cinq jours d'emprisonnement*".

J'appelai le cas suivant. J'informai l'homme qui se trouvait devant moi que sa petite amie avait demandé que je prononce une ordonnance de moins de 100 mètres. Et j'ajoutai: "*quelle est votre position?*". Il répondit "*Tout ce que vous direz, Juge, est O.K.; 100 mètres... 200 mètres...*". Tout le rôle se déroula de la même façon. Sans problèmes.

Une des raisons pour lesquelles j'étais tellement dure est ,qu'en tant que femme, je comprenais que tous ces hommes qui comparaissaient devant moi avaient des problèmes avec les femmes. Je devais assurer l'intégrité et l'efficacité de l'ordonnance que je venais de rendre. Si je donnais l'impression d'être faible, les ordonnances d'éloignement n'auraient aucun sens.

En conclusion, il est clair que la politique familiale influence de nombreuses façons le fonctionnement de l'unité représentée par la famille. Cette fois-ci, je n'ai pas eu le temps de parler de l'influence conservatrice de l'administration US. Sa politique en matière de contraception, avortement, éducation des enfants, soins de santé, congé de maternité, imposition et aide aux familles démunies, pour ne mentionner que quelques domaines, influence profondément la création et la durabilité de l'unité familiale. Que la famille soit une cellule dite traditionnelle, une unité d'homosexuels (hommes ou femmes), une unité constituée par des grands-parents, un parent seul ou divorcé, nous devons nous souvenir, au niveau des lois fédérales et des décisions des tribunaux, de même que dans nos services d'aide, que cette unité familiale est la seule que les enfants connaîtront. Nous devons donc en tirer le meilleur profit, pour le bien des enfants. Merci.

Pathologie de la famille et interventions thérapeutiques dans un environnement démocratique: quels effets ?

Claudio DES CHAMPS

Introduction

Après de longues années de périodes de régimes démocratiques interrompues par des coups d'état militaires depuis 1930; et surtout, après les "*années de plomb*" de la dernière dictature (1976-83), la plus cruelle et dévastatrice des dictatures, responsable de tortures, viols, enlèvements, de la disparition de milliers de personnes, de la faillite économique du pays et d'une guerre contre l'Angleterre en 1982 dans le conflit des îles Malouines (acte qui constitua le chant du cygne du plus sinistre régime militaire de l'histoire argentine), l'Argentine commença une période inédite de son histoire, dans laquelle un président remplace le précédent après la période présidentielle correspondante.

La société argentine assumait peu à peu la restauration définitive de la démocratie, malgré un processus de succession présidentielle qui s'est déroulé, en général, avec une certaine angoisse: le premier président de la démocratie récupérée, Raúl Alfonsín, dut subir deux soulèvements militaires et abandonna la présidence en anticipant presque d'une année l'élection présidentielle, en pleine crise économique avec une inflation galopante qui créa un véritable état de panique parmi la population.

La période postérieure se termina avec les gens manifestant dans la rue et le président partant du Palais Présidentiel presque en s'échappant devant la foule, dans son hélicoptère. Immédiatement après, cinq présidents intérimaires se succédèrent dans le terme de dix jours. Après cette période de graves troubles sociaux et politiques, une terrible crise économique (encore une), secoua la Nation, qui "*célébra*" la déclaration de l'état de "faillite" de l'État argentin par rapport au FMI. Peu après, en décembre de l'année 2001, le dernier président intérimaire, décida la congélation des dépôts bancaires, pendant laquelle, les dollars épargnés furent convertis en pesos perdant ainsi les deux tiers de leur valeur. Dans le meilleur des cas, des millions de citoyens argentins prirent des mois ou des années à récupérer l'argent retenu par l'État dans le surnommée "*petit corral*". Cette mesure constitua une escroquerie qui empêcha temporairement les citoyens de disposer de l'argent déposé à la banque. Dans la plupart des cas, les gens récupérèrent tout ou une grande partie de l'argent déposé en pesos mais seulement le tiers de l'argent déposé en dollars.

Le domaine psychologique

Dans le domaine de la psychologie, après la nuit des "*longs bâtons*" en 1967, où les militaires envahirent l'université et tabassèrent les professeurs et les étudiants, violant ainsi l'enceinte universitaire publique qui traversait la période la plus brillante de son histoire, des centaines de professeurs, de prestigieux psychothérapeutes et académiciens, furent expulsés de l'université, poursuivis, et dans certains cas kidnappés et assassinés. Un bon nombre s'exilèrent parmi lesquels certains profitèrent de la restauration de la démocratie en 1983 et prirent la décision de revenir et d'autres, la majorité, partirent à tout jamais.

Ces événements se reproduisirent en 1976, avec une violence et une cruauté décuplée et beaucoup d'autres psychothérapeutes subirent le même sort.

Peu à peu, la psychanalyse d'orientation lacanienne commença à régner dans toute l'université. Le langage abstrus et le manque d'intérêt manifeste à propos de la politique, plus une position spécialement a-critique par rapport au régime dictatorial, leur assura la permanence dans les universités et produisit une hégémonie totale de la psychothérapie lacanienne pendant de longues années.

Récemment, à partir de l'année 1983, très lentement et surtout dans les universités privées qui actuellement, ont des programmes qui enseignent les diverses théories et les différentes pratiques cliniques, commença un certain intérêt pour l'insertion de la psychologie cognitive, "*gestaltique*" et systémique dans les cercles académiques.

De toute façon l'hégémonie de la psychanalyse en général, malgré la quantité de psychologues cliniques de diverses orientations, pénétra tellement dans le langage que, encore de nos jours, et malgré l'information des médias et le temps écoulé, la plupart des gens qui font une psychothérapie non psychanalytique disent qu'ils vont chez "l'analyste" systémique, au lieu de dire chez le psychothérapeute d'orientation systémique ou cognitive.

Néanmoins, les effets des nouveaux programmes et le plus grand nombre de choix et de nouvelles possibilités qu'offre actuellement la psychothérapie, et surtout, des patients, des clients plus informés, plus exigeants et moins soumis qu'à l'époque des régimes dictatoriaux, changèrent beaucoup le paysage de la psychothérapie en Argentine.

Les nouveaux consultants n'acceptent pas le divan, préfèrent la symétrie du dialogue, l'échange, voir la discussion et non les longs silences angoissants, la relation complémentaire et la position de pouvoir d'un psychothérapeute "*qui possédait tout le savoir*" face à un patient ignorant, démuné de tout savoir qui attendait l'interprétation de l'oracle. Les consultants actuels cherchent des solutions concrètes à des problèmes concrets. Les groupes d'autogestion ou coordonnés par un professionnel, la thérapie de groupe, les groupes psycho-éducatifs multi-familiers, la médiation et les interventions de réseaux prirent un énorme essor et avec le développement exponentiel des ONG, la façon de produire des changements, de résoudre les conflits et les difficultés, se modifia énormément avec l'apparition de nouveaux procédés, notamment plus adaptés aux nouveaux contextes.

A mon avis, la récupération définitive de la démocratie apporta donc des possibilités inédites, et aussi, bien sûr, de nouveaux conflits. Mais elle mit définitivement un terme aux régimes militaires et les coups d'Etat qui comptaient sur l'appui implicite et explicite d'une bonne partie de la population civile, de certains partis politiques, de certains intellectuels, d'une partie de la presse et du clergé catholique.

A partir de ce moment-là, commença le long et caillouteux chemin vers une société non autoritaire, qui décide de passer de la longue nuit du silence, des secrets et de la délation, aux problèmes et différences mis à jour, aux risques de la libre expression des différences, à la résolution pacifique des conflits familiaux et sociaux. Comme dans une thérapie de famille ou de couple, dans laquelle, chaque membre, chaque version, chaque récit sera écouté avec respect, tous les acteurs d'une Démocratie, tous les secteurs du conflit social, auront le droit, tour à tour, à la parole et leurs points de vue seront légitimés.

La crise de l'État Providence

Finalement, la crise de l'État Providence, explosa dans les années 90 pendant la présidence très corrompue du président Menem, avec l'application sauvage des formules économiques néolibérales (la même politique économique que celle du régime dictatorial 1976-82), et déstabilisa la société argentine d'une façon inédite et dévastatrice.

L'effet de ces mesures économiques néo-libérales globalisantes, pulvérisait les réseaux de protection sociale et produisait une croissance dramatique du chômage qui atteignit toutes les couches sociales, chefs d'entreprises, cadres moyens, ouvriers etc.

La répercussion sur la famille fut terrible: la hiérarchie familiale s'ébranla, la perte du rôle du père, réduit au chômage, eut comme conséquence, dans beaucoup de cas, la dépression, la violence, l'alcoolisme et l'abandon du foyer familial de ces hommes sans travail et sans protection de l'Etat; les femmes, déjà auparavant, plus au moins engagées dans le marché du travail, furent littéralement précipitées sur le marché du travail et beaucoup d'entre elles, dans le meilleur des cas, assumèrent la responsabilité d'entretenir leurs familles.

De leur côté, les adolescents et les enfants eurent la perception de la perte de la Famille Providence de la classe moyenne majoritaire (déjà très éprouvée par les crises antérieures), classe sociale qui caractérisa l'Argentine tout au long de son histoire.

Cet attentat contre la famille déchaîna toute sortes de pathologies: violence, abus, addictions, alcoolisme, délinquance en général, et juvénile en particulier, prostitution et le démembrement de beaucoup de familles, dû à l'émigration forcée de certains de leurs membres ou le déracinement de familles entières. Certaines sont retournés ces dernières années et d'autres, comme auparavant, sont parties à jamais.

Fonctions des Familles: la famille, un réseau relationnel

Le cri provocateur d' André Gide – "Familles je vous hais! - qui eut tant de succès dans les années soixante, enclins aux Communes et au vagabondage, a l'air d'avoir été remplacé de nos jours par un soupir discrètement murmuré: Familles on vous regrette. (Fernando Savater)

Beaucoup de professionnels spécialisés dans l'étude des familles dans le contexte actuel, observent un croissant prestige de celles-ci dans notre société, engendré par un plus grand besoin psychologique que nous avons d'elles et par la perte de leur importance institutionnelle. A propos de ceci, Luis Flaquer (1998) affirme:

"La perte du poids de la famille dans l'organisation sociale a été suivie d'une importance croissante de celle-ci comme source d'identification émotionnelle. Au fur et à mesure qu'elle se voit privée d'importance comme institution, plus nous l'estimons. Un des principes des sciences économiques c'est que nous estimons précisément le manque et non l'abondance. Dans le domaine de l'affectivité, il se passe exactement la même chose: si dans les années soixante la famille était de trop, aujourd'hui elle nous manque".

Et il ajoute : *"La famille est un groupe humain dont le sens, la raison d'être, est la procréation, l'éducation et la socialisation des enfants. Nous retrouvons ce microsysteme élémentaire de parents, dans presque toutes les sociétés".*

Le groupe familial se constitue, pour certains auteurs, comme la base de la position sociale, noyau des relations sociales, voie pour trouver un emploi, appui et soutien en cas de crise, protection et pourvoyeur de soins en cas de problèmes de santé. Pour la majorité de la population, la qualité essentielle de la vie familiale est un contrat ou engagement émotionnel et affectif, malgré les conflits et les difficultés internes qu'elle puisse avoir.

Famille, société et le retour aux sources : Le "J'accuse l'intégrisme économique" d'Albert JACQUARD, et "La refondation antropologico-politique" d' Edgard MORIN .

"On nous affirme que l'économie gouverne le monde, que les lois de la rentabilité et du marché constituent une vérité absolue . Mais une société humaine peut- elle vivre sans autre valeur que la valeur marchande? Quiconque conteste cette nouvelle religion est aussitôt traité d'irresponsable", écrit Albert JACQUARD, et il nous montre les méfaits de l'économisme fanatique qui prétend aujourd'hui nous gouverner. Dans son livre "J'accuse: l'économie triomphante", il nous invite à refuser la fatalité de l'intégrisme économique.

Le libéralisme à l'occidentale - affirme JACQUARD- est synonyme d'esclavage pour la grande majorité des hommes qu'ils soient citoyens des pays du Sud ou relégués dans les couches défavorisées des pays du Nord. La tâche la plus urgente n'est pas de livrer, comme le font actuellement la Banque mondiale et le F.M.I., les démunis à l'appétit des nantis, mais de préserver durablement les garanties sociales ou écologiques obtenues par certains, souvent au prix de dures luttes,. Puis d'étendre ces garanties à tous les terriens."

Et il ajoute plus tard: "*La richesse de la collectivité est générée par la mise en communication de ceux qui ont des besoins et de ceux qui peuvent y répondre. La richesse, c'est les autres. Ou, plus exactement, c'est la possibilité d'échanger avec les autres ... L'acte constitutif de la personne humaine est l'échange... C'est le fait d'échanger qui est un besoin, non le contenu de cet échange.*"

Cette analyse renforce le besoin et l'importance des liens humains, de la société d'échanges, de la communication et elle met l'accent sur le passage de l'intégrisme économique à l'intégration de la diversité humaine que nous pouvons imaginer comme la grande famille planétaire.

Edgar MORIN de son côté (1997) s'exprime ainsi: "*il faut réintroduire l'être humain comme moyen, fin, objet, et sujet de la politique... Autonomie et dépendance sont inséparables, puisque nous dépendons de tout ce qui nous nourrit et nous développe; nous sommes possédés par ce que nous possédons: la vie, le sexe, la culture. Les idées de libération absolue, de conquête de la nature, du salut sur terre relèvent d'un délire abstrait. Mais l'homme... est un être trinitaire, individu / espèce/société, s'autoproduisant et s'autodétruisant dans son histoire... Il s'agit en même temps, de rétablir dans toute sa complexité, un être qui ne se réduit pas aux rapports de production, ni aux relations économiques, mais qui est à la fois biologique, social, économique, mythologique.*

La patrie terrestre n'est pas abstraite, puisque c'est d'elle qu'est issue l'humanité... la diversité humaine est le trésor de l'unité humaine, laquelle est le trésor de la diversité humaine. D'où le double impératif: retrouver et accomplir l'unité humaine dans l'épanouissement des diversités. A la fois sauver singularités et diversités et instituer un tissu commun."

La famille réseau relationnel comme domaine de la thérapie familiale

La famille, ce microsystème essentiel de l'humanité, est une excellente métaphore incarnée de ce tissu commun, de cette unité dans la diversité dont nous parle Morin. Cette famille qui subit en Argentine (et ailleurs), de véritables attentats de la part de cette société de consommation, de la Loi du marché dénoncée par le professeur JACQUARD, est, précisément, le domaine de la thérapie familiale. Lorsque cette unité composée d'individus de sexe et d'âge différent, issus de milieux sociaux plus ou moins favorisés ou défavorisés, appartenant à de diverses cultures, à de différentes religions, nous convoque, c'est parce qu'elle ressent le besoin d'aide face à l'addiction d'un ou de plusieurs de leurs membres, à la violence familiale, à l'anorexie, à l'abus sexuel entre d'autres conflits ou problèmes possibles, sans compter les maladies dites psychiatriques, ou la crise de la famille à partir du chômage ou de la maladie organique grave d'un de ses membres, sans compter l'effet des crises déclenchées par le cycle vital familial.

La thérapie familiale répond à ces défis, en activant les ressources des membres de la famille, en les aidant à s'entraider, à être plus solidaires, plus émotionnellement intelligents, à mieux communiquer entre eux, à retrouver l'écologie protectrice et l'ambiance non polluée de l'affectivité familiale et en même temps, en améliorant et en augmentant la connectivité, l'appartenance et la participation active de ces familles avec leur entourage immédiat.

Ce ressourcement des racines du bien-être familial, bénéficie d'un macro- écosystème démocratique qui malgré tous ses défauts ou limitations, nous permet la possibilité de la correction permanente, de la résolution civilisée des conflits. Cette écologie démocratique possède une structure hiérarchique, des règles de fonctionnement, un système de récompenses et de sanctions, ainsi que des systèmes plus ou moins efficaces, imparfaits mais perfectibles, de protection de l'enfance et de la vieillesse.

En fait, la famille, comme l'État Démocratique, s'occupe en principe et par principe, de l'éducation et de la santé de ses membres.

Il est assez évident que nous pouvons retrouver certaines analogies ou plutôt, des analogies certaines, entre le macrosystème de la Démocratie et le micro- système de la famille comme organismes vivants, co-évoluant dans une interdépendance enchevêtrée, en une spirale infinie de boucles d'interactions et de rétro-actions.

Irène THÉRY (1997) considère que la famille contemporaine n'est plus une institution mais un réseau relationnel. La famille n'est plus ce qu'elle était parce que sa fonction s'est modifiée radicalement. Ainsi, François DE SINGLY, traduisant bien l'opinion généralisée des studios de la famille, résume:

“Oui, la famille a changé. Non seulement son cadre institutionnel a éclaté en morceaux, sinon que sa fonction essentielle s'est modifiée dramatiquement. Pendant longtemps son but fondamental a été la transmission du patrimoine économique et des traditions morales d'une génération à la suivante. Actuellement, la famille tend à privilégier la construction de l'identité personnelle, autant dans les relations conjugales comme dans celles parentales-filiales”.

De ce point de vue, la famille comme groupe peut être considérée comme le produit de l'individualisation démocratique et non comme opposée à celle-ci.

“En consonance avec un mouvement de croissante psychologisation et sentimentalisation du phénomène familial, l'idée dominante dans l'actualité est l'intersubjectivité. C'est la raison d'être de la famille, de la même façon que l'amour est son principe de fonctionnement.” (THÉRY, 1997)

Malgré la diversité d'opinions sur l'état actuel de la famille, malgré les discussions entre les “pessimistes” (la famille est une espèce en voie de disparition), et les “optimistes” (la famille se porte parfaitement bien), elle conserve certaines de ses fonctions essentielles, en délaisse d'autres, change et en crée de nouvelles, les changements étant propres à l'évolution, surtout dans des macro-écosystèmes démocratiques.

Accompagner activement la co-évolution de la démocratie en tant qu'environnement salubre de la famille; et de la famille, en tant qu'environnement salubre de l'individu; et, accomplir la même tâche, à l'égard de l'organisation démocratique et familiale en tant que réseaux relationnels, comme facteurs fondamentaux de la construction de l'identité individuelle, en tant que facteur de cohésion sociale, sont les deux buts essentiels de la thérapie familiale systémique qui s'oppose ainsi, à l'entropie de l'exclusion, de la marginalisation et à la vision d'un horizon clos, sans avenir donc sans espoir, de la société contemporaine.

La Thérapie Familiale

« Si vous voulez voir apprenez à agir » (Heinz von Foerster)

La thérapie familiale systémique est une pratique encadrée dans une épistémologie qui non seulement réunit, éventuellement, les membres d'une famille, d'un couple, d'une organisation, pour travailler ensemble, mais surtout qui se caractérise “*par un accent mis sur les règles de la communication interpersonnelles, sur les processus interactionnels (modèles restreints par le temps), sur les structures interpersonnelles (cartes enracinées par l'espace, frontières rigides ou floues), sur les processus fonctionnels (les rapports entre les systèmes micro, meso et macro), sur les processus évolutifs (genèse et changement dans les systèmes) et sur les processus récursifs de second ordre (rapport entre celui qui observe et ce qu'on observe), ce qui, à son tour, a conduit à des enquêtes sur ce qui constitue la réalité, et sur le rôle central des récits en thérapie*”. (SLUZKI 1991).

Approche psychothérapeutique multiple et simultanée des différents systèmes.

J'ai été appelé pendant les années 1993-97, à participer dans la Secrétairerie des Addictions de la province de Buenos Aires, la plus peuplée des provinces de l'Argentine (le tiers de la population argentine). À ce moment-là, la situation était très grave et ce n'était que le début: les chiffres de l'économie allaient bien mais chaque jour on fermait des usines, le chômage atteignait des proportions alarmantes et les villes se peuplaient de mendiants, ce qui était très loin de caractériser l'Argentine : la mendicité à grande échelle n'était pas un phénomène connu

en Argentine. Et pourtant, cela, non seulement arriva, mais s'installa jusqu'à nos jours, malgré certains progrès actuels.

Reprenant le sujet de ma participation professionnelle, nous avons travaillé avec le macro-système d'une population de 12 millions d'habitants en pleine décomposition de ses réseaux (hôpitaux, écoles, associations diverses, clubs sportifs), ce qui déclencha une violence sociale, abus de drogue et d'alcoolisme et un niveau alarmant de la délinquance juvénile. Les idées fortes qui guidèrent notre intervention furent la pensée complexe du professeur MORIN, invité par la Secrétairerie, l'approche systémique constructiviste et la notion de réseaux humains.

Nous savions que des variables multiples conspiraient à la déroute généralisée: facteurs politiques, économiques, le poids de certaines institutions gouvernementales comme par exemple la police de la Province de Buenos Aires, liée à la répression plus sanguinaire et délictueuse du dernier régime militaire, était devenue une des plus corrompues de tout le pays, complice des trafiquants de drogue et très difficile à contrôler. Les éducateurs, les directeurs d'école, les maîtres de l'école primaire et spécialement les professeurs des écoles secondaires étaient débordés.

Une réflexion théorique sur cet écosystème en crise: micro, meso, exo et macro-système

"Un être humain n'est un individu que dans le contexte de systèmes sociaux où il s'intègre, et sans êtres individuels il n'y aurait pas de phénomènes sociaux humains » Humberto MATURANA

L'analyse écosystémique des relations familiales nous dit que la première couche sociale concerne les relations entre l'individu et son entourage immédiat, la famille. Dans nos cabinets de consultation, nous commençons notre travail avec *ce microsystème* engagé dans un processus co-évolutif entre ses membres. Mais nous savons que, bien que la famille possède des ressources très importantes, la capacité et les efforts des parents d'élever, de prendre soin et de veiller sur leurs enfants avec une certaine possibilité de succès dépend, en bonne partie, de l'environnement social de ces familles.

Cette deuxième couche écologique selon BRONFENBRENNER (1997), le *mesosystème*, concerne les relations entre les microsystèmes. C'est à dire, l'interrelation entre les principaux milieux qui accueillent et participent dans l'éducation et le développement d'un être humain pendant une période particulière de sa vie. Par exemple les relations entre la famille et l'école: un microsystème affectera l'autre et réciproquement.

La troisième couche, selon ce même auteur, est l'*exosystème*: le monde du travail, les caractéristiques du quartier, le réseau des relations sociales, la distribution de biens et de services. Ainsi les événements qui se produisent dans le milieu du travail des parents, va nécessairement avoir des conséquences sur la vie des enfants.

Enfin, la quatrième couche, le *macrosystème*, représente les valeurs culturelles, le système des croyances et les événements historiques (guerres, crises sociales, inondations etc.) qui peuvent affecter les autres systèmes écologiques. C'est à dire, quels sont les préjugés sociaux de cette société? Quelles sont les attitudes de ce contexte social en particulier à l'égard de la drogue, de la sexualité, de la question des immigrants, à propos de l'avortement etc?

La santé des familles dans une société dépend donc, de ce que les enfants et les parents, aient la possibilité d'établir une connectivité salutaire, des liens solides et soutenables avec d'autres systèmes humains en dehors du milieu familial. Et cela dépendra à son tour, de la forme et de la façon dont les forces externes pénétreront dans le foyer familial et réguleront, d'une certaine manière, les relations entre les parents et leurs enfants et surtout, les règles de conduite de l'entourage immédiat de la famille et les circonstances socio-historiques et de la culture qui constituera le macroécosystème de ces familles.

Dans l'exemple de l'intervention menée dans la Province de Buenos Aires par la Secrétairerie, nous devons agir simultanément sur le micro, sur le meso, sur l'exo et sur le macrosystème.

L'approche systémique

En plus des contributions bien connues de la pratique systémique, comme les interventions dans le contexte de la communication, la correction du dysfonctionnement de la structure familiale; le blocage de la solution essayée; la possibilité de créer de nouveaux chemins évolutifs, et surtout, de réécrire de nouveaux scénarios, de créer de nouveaux récits, apparue dans les années 80, s'installe, et fait naître les approches constructivistes. Basés sur les récits, qui étaient déjà présents, dans les écrits de Paul WATZLAWICK, dans la technique de recadrage de l'équipe de Palo Alto et dans la psychothérapie hypnotique de Milton ERICKSON, ces modèles sont devenus l'avant-garde du développement des idées dans le domaine de la thérapie familiale, créant ainsi, avec le temps, une façon de concevoir la psychothérapie, le Narrativisme, qui imprégna le champ systémique et cognitif et les domaines de la médiation et de la résolution de conflits.

En tout cas, la formulation schématique: "*la description du problème constitue le problème*" peut être considérée comme l'équivalent de: "*les problèmes existent dans la description que nous utilisons*", "*les problèmes sont des significations autour desquelles on organise des comportements problématiques*" et "*le changement est le processus de dire différemment les choses*". Toutes ces formulations partagent un élément commun: le DIRE, autrement dit, la praxis du langage, le fait de raconter des histoires, la description des faits étant finalement, un récit probable entre autres. En utilisant ce modèle comme point de repère, on peut utiliser la thérapie familiale comme la pratique d'aider les gens à transformer leurs histoires, leurs récits, afin d'augmenter le nombre et la qualité de leurs choix, de leurs possibilités, de leurs jugements de valeurs et pour dissoudre le problème jusqu'alors ancré dans leur vieux récit. Les descriptions, les histoires, c'est à dire les structures narratives, sont des systèmes sémantiques qui renferment comme éléments un scénario ("quoi"), des personnages ("qui") et un contexte ("où et quand"). (SLUZKI, C. 1991).

Intervention dans la province de Buenos Aires

Du scénario "*Chacun pour soi*", assistez-nous, nous sommes à bout, au scénario "*Un pour tous et tous pour un*", travail d'équipe solidaire et stimulation de la résilience.

La Secrétairerie des Addictions, m'a chargé, avec d'autres collègues, de former les professionnels qui travaillaient dans les centres de récupération des addictions établis dans les différentes villes et quartiers de la Province.

Tout d'abord, l'approche systémique a permis à ces travailleurs sociaux, à ces psychothérapeutes, de se contacter et d'intervenir dans le milieu familial, c'est à dire dans un premier niveau, microsystémique, mais pourtant plus complexe et plus efficace que le toxicomane isolé, comme s'il s'agissait d'une problématique individuelle.

En même temps, j'ai aussi participé dans la formation des éducateurs, des curés de paroisses et des volontaires ou coordinateurs non professionnels des centres où se réunissaient les voisins des différents quartiers. De cette façon, nous avons travaillé pour amplifier les cercles concentriques de l'intervention systémique à un niveau mesosystémique.

Peu à peu, nous avons commencé à nous déplacer, avec l'intention d'atteindre un nouveau cercle concentrique, l'exosystème: le quartier était convoqué, les réunions se déroulaient dans les écoles, dans les paroisses, dans des grandes salles de conférence ou de théâtre, dans les installations de clubs sportifs. Les autorités, les directeurs des écoles participaient et

s'engageaient dans le combat contre la drogue. Et surtout, les jeunes étaient convoqués et pouvaient exprimer leur colère et leur détresse, poser des questions, parler des professeurs et de la maltraitance qu'ils subissaient chaque fois qu'ils étaient accusés de mauvaise conduite ou de manque de respect envers les autorités scolaires. Je me rappelle qu'ils étaient très surpris quand je leur demandais de monter sur la même scène que les conférenciers et je leur passais le micro. A la fin de ces réunions, ils s'approchaient et ils me demandaient généralement, ce qu'ils pouvaient faire pour ces camarades qui se droguaient et à l'égard des dealers qui se trouvaient à la sortie de l'école ou à ceux qui vendaient la drogue dans les écoles. La Secrétairerie s'est occupée spécialement de la jeunesse. Celle-ci constitue la cible préférée des dealers. Ils ont donc été convoqués, non pour leur faire la morale ou pour les informer mais pour qu'ils s'engagent dans le combat contre la drogue, pour aller à la rescousse des amis, des parents, des copains de l'école ou du quartier, et, essentiellement, pour former des leaders, "*dix mille leaders pour la vie*" comme le Dr. Juan YARÍA, directeur général de la Secrétairerie, a appelé le programme destiné à ces jeunes.

Finalement, sous la direction inspiratrice et intelligente du Dr. YARÍA, le programme s'est mesuré avec *le macrosystème* et a misé toutes ses forces dans la prévention. Des intellectuels réputés ont été convoqués à participer dans ces conférences massives, à écrire des articles dans les journaux, à parler à la radio, à participer dans des programmes de Télé. Moi-même, j'ai publié deux numéros spéciaux de Perspectives Systémiques, le journal de thérapie familiale que je dirige, qui ont été consacrés aux réseaux et à la pensée complexe appliqués à la toxicomanie et distribués, gratuitement, à des milliers de professionnels et de volontaires qui participaient dans ce programme d'assistance et prévention de la toxicomanie.

La complexité empirique, la présence de variables aléatoires, des intérêts politico-économiques puissants et corrompus, ont été affrontés avec une grande énergie, avec une attitude déterminée et surtout avec une stratégie intelligente qui contempla, dès le début, la complexité, appliquant un programme d'approches multiples, une organisation à la mesure de l'énorme défi que signifiait une Province de Buenos Aires surpeuplée, avec des quartiers populaires très défavorisés, des véritables bidonvilles ("cités de la misère"), sans eau courante ni électricité.

On a donc évité, la démarche démagogique, très utilisée par les partis politiques, "l'assistencialisme" qui nourrit la dépendance, le circuit homéostatique aumône-charité, et on a plutôt encouragé les initiatives, la proactivité et le fait de réapprendre à se rassembler, à s'entraider, à se dire "*qu'ensemble c'est plus facile, qu'ensemble c'est possible*".

Nous ne faisons qu'utiliser de vieilles traditions argentines, de l'époque des immigrants européens qui ont construit ce pays, traditions et valeurs qu'il fallait reprendre et réapprendre. Rappelons-nous qu'apprendre signifie, en termes cybernétiques, qu'un système est capable de modifier son comportement et éventuellement, son mode d'organisation interne, en fonction de l'analyse des résultats de son action. L'information n'est pas une donnée stable mais un processus. L'information est le nom du contenu de notre échange avec le monde extérieur pendant que nous nous ajustons à celui-ci et que nous lui faisons subir le processus de cette adaptation. Pour Norbert WINNER, père de la cybernétique, "*la communication est le ciment de la société et ceux dont le travail consiste à maintenir libres les voies de communication sont ceux-là même dont dépend, surtout, la pérennité ou bien la chute, de notre civilisation*".

Mais WINNER, non seulement parlait des régimes dictatoriaux mais il a anticipé et a durement fustigé la soumission de la presse et de la radio aux seuls intérêts commerciaux, c'est-à-dire, le stockage de l'information. Les voies de communication sont étranglées et mutilées - disait-il - si elles sont soumises à la seule loi du profit. La transformation de l'information en marchandises stockables est inévitablement synonyme de dégradation et d'affaiblissement du courant continu qui doit irriguer la société.

De même pour l'accessibilité de l'information, malgré ce qu'on appelle les impératifs de la sécurité nationale, ce qui implique la discussion de l'aspect éthique de la communication.

Bon nombre de nos interventions à cette époque -là, évoquaient l'action des télé-évangélistes américains, ces pasteurs médiatiques des Etats-Unis qui prêchent la bonne parole à des millions de téléspectateurs. Cela s'est produit fréquemment dans notre travail dans des grandes salles, et par téléconférence simultanée à des milliers de téléspectateurs, dans toute la géographie de la grande province de Buenos Aires et de l'Argentine.

En tout cas, même dans mes consultations privées, j'ai toujours le souci d'aider les membres du système consultant, à réparer, à rétablir, à recréer ou renouveler, les maillons des liens familiaux et ceux concernant les amitiés ou les institutions de leur entourage immédiat.

Les techniques et la pratique de la Thérapie Familiale .

La démocratie va permettre et admettre le divorce, les couples et familles homosexuels (toujours en discussion quand même, mais pourtant beaucoup moins déniées socialement), elle va s'occuper des familles monoparentales, des familles recomposées ("stepfamilies") etc. La diffusion d'une information précise et sans détours, évite ou aide à corriger la maltraitance familiale ou institutionnelle. Elle contribue à la prévention et l'assistance contre l'abus sexuel des enfants qui peut être dénoncé et surveillé, de même que, beaucoup de sujets tabous et secrets vont être dévoilés et discutés dans les écosystèmes démocratiques.

Mais, si cette liberté individuelle qu'elle proclame, n'est pas fraternelle, c'est à dire solidaire et ne compte pas avec les réseaux nécessaires pour aider à l'égalité des opportunités pour tous les individus de cette société, à l'accès à l'éducation et à la santé, à la protection de l'Etat, si elle se soumet à la loi du marché, l'homme devient le loup pour l'homme, comme nous pouvons le constater tous les jours.

La *partialité multidirectionnelle* de BOSZORMENYI-NAGY (1966), dans les débuts de l'histoire de la thérapie familiale, exprimait clairement une idée de justice, un "à chacun ses mérites, ses récompenses, ses droits et ses responsabilités". La validation des sentiments, de chaque récit, la légitimation de la vision-version du conflit familial de chaque membre de cette famille qui fait appel à nous, est conceptualisée par l'équipe de Milan avec l'introduction du concept de *la neutralité*. Celui-ci engendre une relation d'empathie du thérapeute ou du médiateur, à l'égard de chaque consultant et l'aide à maintenir une metaposition à l'égard de tous. Plus tard, le concept de la *curiosité* de Gianfranco CECCHIN (1989), permettra des interventions comme les questions circulaires, qui serviront pour relier les liens familiaux et avec la contribution de la pratique de Tom ANDERSEN des équipes réfléchissantes, elles serviront à construire une autre façon de parler et d'agir en conséquence, non problématique ou conflictuelle et d'augmenter ainsi le nombre d'options.

Sachons bien, de toute façon, que dans le contexte de nos actuelles démocraties nous avons à faire à des familles mais aussi à des multinationales, des fois alliées à des gouvernants complices, avec des médias qui appartiennent à ces gouvernants qui parfois appartiennent au monde des affaires, associés avec des fonctionnaires et des syndicalistes vénaux. Nous avons donc à faire à des familles, mais aussi à des valeurs, à des idées sur le succès, à l'idéologie des *winners* (gagneurs) ou des *losers* (perdants) de la société de consommation.

L'exemple du consultant traumatisé par l'exil forcé et par le processus du « désesil »

Jean, 35 ans, revenait de son exil en France et il m'a demandé de le soigner de son "*trauma du désesil*", c'est à dire du fait d'être parti comme exilé politique pour sauver sa vie, pendant le dernier régime militaire à cause de son militantisme politique, et des difficultés et des symptômes qu'il avait depuis son retour en Argentine en 1983, lors de la restauration de la démocratie. Après les moments d'empathie, d'écouter simplement son récit avec respect et

considération, de comprendre sa souffrance, j'ai commencé un travail minutieux sur le récit général et sur les mots avec lesquels il décrivait le problème qui l'accablait. Je lui ai proposé, peu à peu, de nouveaux mots qui ont commencé, peu à peu, à s'insérer dans son récit originel et à le modifier subrepticement: le trauma, comme nous le savons bien, est un mot-concept qui incarne la souffrance passive, des marques indélébiles et un long travail d'un sujet qui doit être soigné parce qu'il est malade et surtout, gravement atteint.

En effet ses expériences avaient été très dures, il éprouvait un double déracinement, d'abord de son pays, de sa culture d'origine et puis, une fois qu'il était arrivé à s'intégrer à une culture différente, après de longs efforts, il a décidé de rentrer et de recommencer sa vie en Argentine, huit ans après son départ précipité. Vous remarquerez que j'utilise le mot 'expériences' et pas trauma. J'ai fait exactement cela avec Jean: d'abord, tout en comprenant sa douleur, je lui ai demandé quels avaient été ses apprentissages en France, un pays de longue tradition démocratique, avec une culture tellement riche et différente de la nôtre. Peu à peu, il a commencé un récit différent, où, guidé par mes questions d'abord et presque spontanément ensuite, il a commencé à me décrire comment, au début, il s'était réfugié parmi d'autres exilés argentins et qu'ensuite, il avait trouvé un travail. Pendant ce temps, avec beaucoup d'effort, il avait appris la langue française; il a connu une jeune femme française et il a vécu les dernières années de son *séjour* en France avec elle (nous avons employé de plus en plus le mot séjour au lieu du mot exil).

Je suivais le récit avec un étonnement sincère, en intercalant des micro- interventions, surtout des connotations positives, à propos de sa capacité de survivre d'abord, de s'adapter ensuite et finalement, de s'intégrer dans ces nouvelles et éprouvantes circonstances avec des difficultés certainement, mais avec un succès évident, face aux multiples défis et obstacles qu'il a du surmonter. Après quelques conversations de ce genre, nous avons conclu que l'expérience l'avait fait mûrir, qu'il avait appris une langue étrangère ce qui, soit dit en passant, lui a permis de travailler chez Air France en Argentine et qu'en effet, le retour d'une personne, au-dessus du citoyen argentin moyen, quelqu'un avec son expérience de vie, avait des difficultés logiques à se retrouver dans un pays qui faisait ses premiers pas dans la vie démocratique. Peu après, plusieurs de ses compagnons d'exil m'ont ensuite visité, et aucun ne m'a demandé de les soigner du trauma de l'exil. Jean, fier de son passé, de son voyage, de son expérience de vie en France et de son amour pour son pays d'origine, n'a jamais plus prononcé le mot trauma pour parler de ses expériences de l'exil-séjour ou de son retour en Argentine.

Conclusions:

Défis et Possibilités de la co évolution du macrosystème Démocratie et du microsystème Famille comme communauté de Destin

La Démocratie est à mon avis comme psychothérapeute systémique constructiviste, et comme citoyen d'un pays qui a beaucoup de mal à construire un contexte démocratique, la meilleure des organisations ou des écosystèmes de coexistence et d'évolution sociale possible; je dirais la même chose de la famille à l'égard de la formation et du développement de l'individu.

La démocratie avec ses règles du jeu, ses lois, ses droits et ses obligations, est un système ouvert au changement: le fonctionnement de chaque étape de son cycle vital, constitue un processus de transition. Et cette transition comme état permanent et structurel de la démocratie, nous rappelle le processus du développement des organisations sociales et des institutions, celui du cycle vital familial et celui du développement évolutif d'un individu. Individu et groupes humains qui sont influencés par leur écosystème mais qui en même temps, agissent sur le système dans une boucle récursive d'actions et de rétroactions.

Quand nous travaillons avec des familles ou des organisations ou des institutions, nous savons qu'il s'agit d'un tissu vivant, en permanente transformation.

Notre observation et nos interventions constituent, en quelque sorte, une intrusion plus ou moins respectueuse dans les systèmes consultants, et réciproquement, ces systèmes observés et perturbés par notre action, agissent sur nous et nous modifient.

En plus, nous avons un autre grand défi, nous ne travaillons pas sur la "véritable" famille ou sur le système "réel". En fait, nous découpons continuellement une partie de la "réalité", pour pouvoir intervenir et amplifier les possibilités des membres de ce système face à un certain problème.

Quand nous posons la "question du miracle" (DE SHAZER, 1982) : « comment serait votre vie sans ce problème ? », « que feriez-vous de différent si le problème, miraculeusement n'existait plus ? », « comment les gens qui vous entourent se rendront-ils compte que vous n'avez plus cette difficulté ? », nous proposons une conversation différente. Nous acheminons nos consultants vers la carte de la thérapie orientée vers les solutions (« solution oriented therapy »), une pratique thérapeutique qui, depuis le début, va à la recherche des solutions, qui fait surgir les conduites que nous aurions sans ces difficultés et qui réveillent des ressources inconnues ou simplement oubliées, des aspects résilients de nos consultants. Ces ressources sont donc stimulées par un langage direct comme celui de Salvador MINUCHIN et son modèle d'intervention structurelle, ou indirect ericksonienne, qui mène en tout cas, à l'action, au changement, et déclenche une attitude proactive qui engendrera des nouveaux apprentissages et parfois, des « deutero apprentissages » (Gregory BATESON), c'est à dire l'expérience d'apprendre à apprendre.

La réponse aux questions inductives de DE SHAZER, crée la possibilité d'un avenir différent, où le problème n'existe plus, et où l'on peut imaginer des conduites plus efficaces, des attitudes plus optimistes, des relations moins conflictuelles et plus affectives. Cet avenir imaginé en détail, nous sert à agir sur notre contexte actuel, à corriger ou à modifier notre présent comme nous l'avons déjà vu dans le cas des exilés et de la Secrétairerie des Addictions.

Dans des sociétés parfois indifférentes, des fois anomiques, des fois d'un grand manque de profondeur, égoïstes et compétitives, ce sont, finalement, ces deux aspects, l'imagination créative et la recherche inlassable de ressources liées à la solidarité, à l'idée de " communautés de destin "(MORIN 1997), ce qui nous permet d'imaginer une réalité différente, un avenir relié aux autres par la possibilité de créer des intimités communes, reconnues et bonnes pour chacun et des intimités personnelles, respectées par soi et par les autres.

La démocratie et la famille sont des constructions absolument nécessaires mais pas suffisantes. Ce sont les valeurs et les règles de cohabitation entre les acteurs de ces systèmes interdépendants qui font et feront la différence. La différence entre des rapports hostiles ou amoureux. Entre l'espoir et le désespoir.

Quand nous formons une véritable alliance thérapeutique avec nos consultants, quand nous comprenons leur façon de produire des changements, leur motivation, leur langage et leur façon de coopérer, nous devenons, à la fois, les témoins bienveillants et curieux et les catalyseurs discrets de ces processus de changement, de réorganisation structurelle et de production de nouveaux récits, grâce auxquels les symptômes s'estompent, le tissu relationnel se régénère, le passé est résigné et le présent et l'avenir s'allient pour transformer les rêves en réalisation.

Buenos Aires, Mai 2006

AIDE AUX FAMILLES DANS DES SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES : INTÉRÊT PUBLIC ET RÉALITÉS PRIVÉES

Prof. Em. Janet WALKER

*Lorsque la nuit revient, son labeur achevé,
Il s'assied devant l'âtre allumé.
Toujours jeune, il contemple la flamme
Tandis que sa compagne, heureuse de son sort,
Dresse le couvert.*

Oliver Goldsmith 1728-1774 : « The Traveller »

Selon le modèle le plus traditionnel de vie familiale, le partenariat et le parentage considèrent les rôles paternel et maternel comme étant complémentaires, clairement définis et démarqués dans le cadre d'une union qui génère une alliance de soutien réciproque entre les adultes et des réseaux de parenté. Ce modèle reflète avec force la stabilité et la permanence, mais s'avère trompeur car il simplifie les liens complexes et intimes entre adultes ainsi qu'entre parents et enfants. Il est douteux que cette représentation idéalisée de la chaleur, du bien-être et de la satisfaction ait jamais véritablement décrit la vie de la famille (WALKER). Toutefois, dans de nombreuses démocraties occidentales, cette image est utilisée comme jalon pour porter un jugement sur les parents. L'unité familiale est généralement considérée comme étant la communauté humaine idéale au sein de laquelle les besoins psychologiques, développementaux et affectifs sont satisfaits. Traditionnellement, le mariage, le parentage et la famille sont considérés comme faisant partie d'un "marché global" (STRUENING, 2002), mais la diversité croissante des formes revêtues par la famille et des modalités de vie, depuis le milieu du 20^e siècle, font craindre sa disparition. Il est dit que les familles actuelles sont fondamentalement instables et que les valeurs familiales ont été rejetées, entraînant une augmentation de la délinquance juvénile et des comportements asociaux, de même que des grossesses adolescentes, un abus d'alcool et de drogue et des troubles du comportement chez les enfants. Cette communication passe en revue ces problèmes, examine les défis auxquels les sociétés démocratiques sont confrontées au 21^e siècle et se réfère aux travaux de recherche récents afin de voir comment les législateurs et les praticiens parviendront à promouvoir le sens de l'ordre et de la continuité tout en respectant le changement et les droits individuels.

Préoccupation

Les bouleversements profonds qui ont affecté le monde occidental au cours des 50 dernières années ont débouché sur une plus grande diversité ethnique et culturelle et sur des variations très considérables en ce qui concerne les modalités de vie: chute des taux de fécondité, augmentation de la cohabitation, monoparentalité, séparation des parents et divorce, familles d'accueil, union entre des individus de même sexe, choix de vivre seul et emploi féminin. En général, les individus vivent plus longtemps et sont en meilleure santé, même si l'amélioration de la santé est inégalement distribuée entre les classes sociales et les cultures. Les individus passent une plus grande partie de leur vie en dehors de l'unité familiale traditionnelle (ROSENEIL & BUDGEON, 2004).

Les statistiques concernant le Royaume-Uni pour 2004-2005 indiquent que :

42 % de toutes les naissances se produisent hors mariage, contre seulement 12 % en 1980.

76 % des enfants à charge vivent au sein d'unités familiales dirigées par un couple, contre 92 % en 1972.

24 % des enfants vivaient dans une famille mono-parentale (dont 90 % étaient dirigés par la mère), contre seulement 7 % en 1972.

24 % des hommes et 28 % des femmes de moins de 60 ans cohabitaient contre 11 % et 13 % respectivement en 1986.

67 % de toutes les femmes en âge de travailler ayant des enfants à charge étaient effectivement au travail et 67 % des pères vivant seuls; 53 % des mères vivant seules exerçaient un emploi tout en s'occupant des enfants (Office national des Statistiques, 2006).

Les couples mariés représentent toujours le mode principal de partenariat au sein d'un couple adulte, mais la plupart des couples sont arrivés au mariage en ayant déjà eu des relations sexuelles et cohabité pendant une certaine période. Au milieu des années 1970, 77 p.c. des premiers mariages et pratiquement tous les deuxièmes mariages avaient été précédés d'une cohabitation. Si ces tendances se poursuivent, en 2021 plus de 1 partenariat sur 5 sera le fait de couples co-habitants et il sera de plus en plus fréquent que des enfants naissent de parents qui ne se marieront jamais (HASKEY, 2001). Cependant, malgré ces attitudes plus libérales, et paradoxalement, le mariage semble exiger un plus grand engagement à l'égard de l'exclusivité sexuelle et de la fidélité qu'autrefois et les attentes des partenaires mariés sont nettement plus fortes que dans le passé. Un lien affectif solide générateur d'enrichissements émotionnels personnels n'est plus considéré comme un avantage supplémentaire mais comme une aspiration fondamentale. Nous pouvons affirmer que le mariage, dans les conditions actuelles, inclut un équilibre subtil: la dépendance réciproque, l'intimité et l'exclusivité sexuelle doivent être mises en balance avec un système culturel post-moderne qui valorise la diversité et met l'accent sur l'émulation personnelle et les choix. L'accent est à nouveau mis sur l'intimité (la Convention Européenne des Droits de l'Homme attache une grande valeur au caractère privé de la vie familiale), sur l'attente croissante d'une égalité et souligne positivement la sexualité au-delà de sa fonction de procréation. L'ordre sexuel et entre les genres, qui servait autrefois de socle à la vie familiale, s'est indéniablement affaibli. (ROSENEIL, 2005), étirant de ce fait les limites conventionnelles de la structure familiale, du partenariat et du parentage, en les rendant à jamais flexibles et perméables.

Selon d'éminents théoriciens de la sociologie tels que BECK (1992), BECK & BECK-GEINSHEIM (1995) et GIDDENS (1992), nous vivons actuellement une période de dé-traditionalisation et d'individualisation dans laquelle les individus sont de plus en plus obligés d'opérer leurs propres choix d'autant qu'ils sont libérés des contraintes imposées de l'extérieur des codes moraux et des coutumes et traditions. Désormais, les individus ne sont plus confrontés à des parcours existentiels préalablement établis. L'expression du self et son actualisation constante sont à l'ordre du jour: alors que nos congénères recherchent et apprécient la "famille", il s'agit de plus en plus de "la famille de leur choix".

Le domaine dans lequel ce type de choix s'est le plus nettement manifesté ces dernières années concerne la constitution et la rupture des relations de couple. L'altération des modes de vie qui a suscité le plus de préoccupations a trait à l'augmentation en flèche des séparations parentales et des divorces - le démantèlement de la famille. Même si au Royaume-Uni beaucoup plus de mariages parviennent à survivre que ne se terminent par un divorce, il n'en reste pas moins qu'environ 40 p.c. des enfants sont confrontés au divorce de leurs parents avant d'avoir atteint l'âge de 16 ans. De plus, d'autres enfants vivent la fin d'une relation de cohabitation. Quelque 20 p.c. des enfants affectés par un divorce ont moins de 5 ans et un peu plus des deux tiers sont âgés de 10 ans ou parfois moins (Office national de Statistique, 2006). En outre, de plus en plus d'enfants sont confrontés à des cas de ruptures à répétition entre adultes/parents. Ces enfants sont particulièrement vulnérables et susceptibles d'être affectés douloureusement par la séparation des parents et les transitions familiales qu'elles provoquent. Les conséquences d'une séparation parentale qui suscitent le plus de préoccupations sont la misère, les conflits permanents entre parents et l'absence du père. Ce dernier aspect a placé le rôle paternel dans une perspective nouvelle. Des préoccupations ont été exprimées à propos des "familles sans père" et des "pères fauchés" qui perdent contact avec leurs enfants et/ou ne participent pas

financièrement à leur éducation. Par conséquent, l'agenda politique est de plus en plus dominé par une pléthore d'initiatives recouvrant les services pour enfants et familles, la protection des enfants, la justice pénale et le droit de la famille, dans le but d'identifier au plus vite les enfants à risque; les parents sont aidés à s'acquitter de leurs responsabilités et sanctionnés en cas de non respect de celles-ci. Le soutien accordé aux relations et aux familles joue un rôle central dans les réponses apportées par de nombreux gouvernements dans beaucoup de pays où les relations familiales sont susceptibles de dissolution.

Les défis

La comparaison de ces déplacements d'accent au sein des modalités familiales a résulté dans deux types de vision concernant les relations contemporaines: une vision qui est largement négative et une autre, surtout positive. Dans la vision la plus négative, le changement familial est considéré comme correspondant à un déclin. L'individualisation est vue comme une menace pour la stabilité de la famille et le bien-être des enfants (POPENOE, 1993,1994). Les familles qui ne sont pas étayées par un mariage hétérosexuel, monogame et de longue durée sont jugées comme présentant des dangers considérables pour les enfants. De plus, la rupture du lien familial entraîne non seulement la désintégration des familles, mais aussi la démoralisation, l'aliénation et le marasme social (BAUMAN, 2003; FUKUYAMA, 1999). Les défenseurs de cette vision recommandent que le divorce soit rendu plus difficile et que l'autorité du père soit rétablie.

La perspective opposée, plus libérale, estime que le changement familial est positif et que de nombreux adultes et enfants sont ainsi libérés du malheur et d'une véritable punition (SMART ET NEALE, 1999). La diversité et le choix sont perçus comme débouchant sur plus de démocratie dans les rapports personnels (WEEKS et al., 2001) et les enfants considérés comme essentiellement résilients et capables de s'adapter, de s'exprimer et de faire valoir leurs droits. Les tenants de cette vision proposent que les pouvoirs publics accordent plus de soutien aux parents et aux enfants pour que ceux-ci puissent exercer leurs choix et leurs droits en fonction de l'évolution de la situation.

Ces deux interprétations sont fortement limitées. Des preuves de plus en plus nombreuses indiquent que les structures sociales n'ont pas aussi radicalement changé qu'on le prétend : l'individualisation n'est pas la caractéristique prédominante des architectures familiales modernes et ses hypothèses comportementales sont injustifiées (SMART ET SHIPMAN, 2004). Dans un survol complet de la littérature, JAMIESON (1998) n'a trouvé que peu d'arguments qui permettent d'étayer la thèse qui veut que l'individualisation ou la démocratisation soient des caractéristiques émergentes des relations contemporaines. Plusieurs études empiriques révèlent un attachement durable à l'égard des liens familiaux et de l'engagement dans la société du 21^{ème} siècle (ANDERSON et al., 2000; SMART & SHIPMAN, 2004; WEEKS et al., 2001). De plus, ADAM (1996) estime que la tradition est toujours une caractéristique centrale de la société contemporaine et que le pouvoir de réflexion est et a toujours été fondamental à la nature humaine. Durant plus de vingt années de recherche effectuée au Newcastle Centre for Family Studies, nous n'avons trouvé aucune preuve permettant d'affirmer que la grande majorité des individus qui se séparent font des choix faciles et égoïstes et abandonnent leurs obligations, leur engagement et leur préoccupation à l'égard de la vie familiale. De fait, alors qu'il est indéniable que les structures relatives aux besoins économiques, les codes de conduite et les groupes sociaux ont évolué, ils n'ont pas disparu pour autant. Les classes sociales, la différenciation des genres et les croyances religieuses n'ont jamais perdu de leur importance (DUNCAN & IRWIN, 2004). De plus, malgré le choix qui est de plus en plus laissé aux individus de déterminer leur existence, la majorité apprécie les rapports familiaux et s'efforce

généralement "d'agir valablement" chaque fois qu'il s'agit de prendre des décisions importantes qui ont un impact sur la vie familiale.

L'histoire de centaines de personnes qui sont confrontées à la séparation et au divorce témoigne de leur souci permanent à l'égard du bien-être de leurs enfants, de leur angoisse constante concernant le bien-fondé d'une rupture de couple, même en cas de violence familiale, et de leurs préoccupations face à l'avenir. La grande majorité des individus ne met pas fin à des relations et décide de casser une famille sans avoir réfléchi longuement et sérieusement et nombreux sont ceux qui se sentent "coupables" longtemps après... Le parentage après-divorce est extrêmement contraignant pour tous les membres de la famille et la plupart des pères souhaitent jouer un rôle dans l'élevage/éducation de leurs enfants. Le statut de père à temps partiel est une source de stress et d'épuisement affectif. Le passage d'un parentage en couple à un parentage séparé peut s'avérer à ce point difficile que certains pères préfèrent sortir du jeu et abandonner. Alors que le parentage dans le mariage est généralement inégal, il l'est encore plus après la séparation des parents. Ramasser les bribes d'existences fragmentées est loin d'être une chose aisée - rien ne sera plus jamais le même et tous les acteurs doivent s'adapter et s'accommoder à de nouvelles conditions et attentes. Il est évident que les procédures de vie post-modernes sont diverses et fluides. PAHL (2000) suggère que les individus sont constamment obligés de re-configurer leurs relations au sein de nouvelles sociétés "confluentes" dans lesquelles "hommes et femmes apprennent progressivement à se parler en tant qu'égaux". Les individus cherchent à maintenir les relations qu'ils apprécient. Afin de comprendre le concept de "connectivité" et la texture morale de l'engagement personnel, il convient de regarder au-delà du mariage en tant que fondement idéal d'une vie de famille (WALKER, en préparation).

En Grande-Bretagne et au Pays de Galle, plusieurs nouveaux documents législatifs ont étiré les frontières du partenariat et du parentage. Le "*Adoption and Children Act*" 2004 a permis aux gays et aux lesbiennes d'adopter des enfants. En "*Civil Partnership Act*" 2004 a autorisé les couples du même sexe à faire enregistrer leur partenariat en leur accordant des droits et des obligations identiques à ceux des couples mariés. Les mariages entre gays sont de plus en plus reconnus dans les sociétés démocratiques. Ces formes d'intimité nouvellement admises obligent les législateurs et les praticiens à aller au-delà des conceptualisations traditionnelles hétéro-normatives de la vie familiale et des pratiques de parentage. Nous devons admettre que les relations familiales sont complexes - et les termes nous manquent pour décrire toutes les nouvelles formes de relations. Le statut de parent n'exige plus de formes particulières de relations ou de structure familiale, mais continue toutefois de soulever des attentes en ce qui concerne les comportements, les tâches et les engagements. Le défi est de plus en plus considérable.

La signification de l'expression "statut parental" a évolué en fonction de la reconstruction des rapports de couple. Nous assistons à l'émergence d'un parentage qui est moins fondé sur l'autorité, la division des sexes et le statut marital, que sur la qualité des relations à l'intérieur des familles. Il semble que les enfants ont une vision tolérante et inclusive de ce qui compte en matière de famille : leurs définitions et attentes ne sont pas centrées sur les rapports biologiques. Même si nous sommes toujours concernés par les enfants qui sont élevés dans des environnements particulièrement défavorables, les échecs peuvent être surmontés : la plupart des enfants réussissent à vaincre le stress et les ruptures à condition de pouvoir protéger la qualité des relations familiales. Dans de tels cas, le défi consiste à minimiser les facteurs de risque et à renforcer les facteurs de protection, quels que soient les modèles de partenariat et de parentage vécus par les enfants. Il est totalement inutile de considérer le parentage au 21^e siècle dans la perspective d'un paradigme déficitaire qui imbrique obligatoirement des processus

de réforme de bien-être et de réagencement moral. Au lieu de considérer que les relations personnelles contemporaines sont en déclin, il est plus constructif de dire qu'elles se transforment et s'adaptent à la société du 21^e siècle, plus riche en opportunités. Au lieu de définir la réciprocité en termes d'obligations mesurées et réglementées, on peut affirmer qu'il s'agit d'un processus de satisfaction partagée dans lequel la famille est le fondement indispensable du développement du capital social (GILLIES, 2003a).

Promotion de la continuité et respect des droits de l'Homme

Les formes modernes de partenariat exigent un degré considérable de maturité personnelle et de bonnes aptitudes de communication et de négociation. Même si, actuellement, les hommes et les femmes peuvent contracter un partenariat égalitaire lorsqu'ils/elles entrent en cohabitation ou dans un mariage, avec eux-mêmes comme unique préoccupation, dès lors qu'ils/elles ont des enfants, la répartition des tâches de parentage a tendance à être fortement inégalitaire, comme d'ailleurs auparavant. Dans la plupart des sociétés démocratiques, la responsabilité en matière d'éducation des enfants repose principalement sur les mères, même si elles sont pour la plupart employées à l'extérieur du domicile. Les pères sont généralement moins impliqués dans l'éducation des enfants : les libertés croissantes qui caractérisent aujourd'hui les relations conjugales entrent souvent en conflit avec les contraintes et les décisions inhérentes au statut de parent. Au Royaume Uni, très peu de pères ont revendiqué jusqu'à présent leur droit à un congé parental et à des dispositions de travail flexibles (HEWITT, 2004); pour la plupart, les pères continuent de considérer que leur rôle de "gagnepain" est l'élément central du "paternage".

Plusieurs initiatives ont été prises dans le but d'inciter les pères à agir plus en tant que parents. Les recherches ont indiqué que les pères assument un rôle essentiel dans l'élevage des enfants et leur participation à l'éducation de ceux-ci se traduit par de meilleurs résultats éducatifs, sociaux et affectifs - au niveau des enfants - y compris en ce qui concerne les résultats aux examens scolaires, la participation des élèves et la barre mise plus haut en matière d'enseignement supérieur.(GOLDMAN, 2005, p.269). Toutefois, le paternage revêt de multiples dimensions observables sur toute une gamme de styles et de normes familiales (O'BRIEN, 2004). Afin de promouvoir un changement positif dans les pratiques de paternage, nous devons :

mettre en question les stéréotypes traditionnels qui concernent les rôles des genres en matière d'éducation des enfants

encourager des attitudes sociales plus souples vis-à-vis de la masculinité et du paternage
promouvoir la création de cadres de travail tenant largement compte des situations familiales
stimuler l'implication des pères dans des programmes de parentage et autres activités, en particulier après la séparation des parents.

Les praticiens sont confrontés à un véritable défi dès lors qu'il s'agit d'impliquer les pères : ce sont le plus souvent les mères qui participent aux programmes de parentage. Les hommes sont généralement peu présents dans les interventions à caractère social, par ex. consultations, counselling, thérapie familiale, médiation familiale et travail en groupe. Dans une certaine mesure, les familles et les professionnels se trouvent devant un paradoxe : d'une part, les relations de couple et la construction de la famille sont considérées comme appartenant à la sphère privée, dans laquelle la diversité est certes reconnue, mais n'est pas toujours acceptée. D'autre part, les pouvoirs publics nourrissent des attentes considérables et demandent une réglementation plus stricte des attitudes parentales. Les travailleurs sociaux se trouvent précisément à l'interface entre l'autonomie des familles et les attentes des pouvoirs publics en matière de parentage. Un conflit potentiel oppose le besoin d'intimité des adultes au besoin de stabilité des enfants. STRUENING (2002) considère que la nature librement consentie des formes de partenariats modernes a à la fois fragilisé et renforcé cette architecture; fragilisé

parce que les sentiments peuvent évoluer et que l'intimité n'est pas toujours garantie; et renforcée du fait que les relations, lorsqu'elles sont librement choisies possèdent une charge d'intégrité et de dignité plus considérable que celle qui est présente dans des relations de dépendance économique ou de coercition. Selon cette spécialiste, le bien-être des familles fragilisées est au centre des préoccupations et de l'intérêt légitime de tous les pouvoirs publics, car, dans un monde moderne, les parents s'en tirent difficilement à moins de recevoir un soutien. Cet argument est d'autant plus valable que l'on s'attend à ce que les familles continuent d'exercer toute une série de fonctions notamment : satisfaction des besoins matériels quotidiens de leurs membres; éducation et élevage des enfants; soins prodigués aux adultes à charge âgés ou fragiles; respect du besoin d'intimité des partenaires.

Cependant, dans presque toutes les situations, les adultes souhaitent pouvoir contrôler en partie leur existence, leurs partenaires et leurs enfants. John GRAY (1996) a remarqué que les femmes se plaignent le plus souvent du fait que les hommes ne les écoutent pas; de leur côté, les hommes disent que les femmes essaient sans arrêt de les faire changer. Que nous soyons d'accord ou pas avec cette analyse des relations de couple, il n'en reste pas moins que STRUENING souligne le fait que toute relation possède son propre rythme et ses cycles récurrents, que les besoins affectifs peuvent évoluer et que, faute de tenir compte de ces facteurs, la famille risque de se désintégrer, le plus souvent lentement et douloureusement, jusqu'au point de rupture. Pourtant, dans nos cultures occidentales, les adultes éprouvent bien des difficultés à rechercher une aide et un soutien concernant leurs relations les plus intimes. Il est pénible de devoir admettre qu'une relation tourne mal car cette situation est considérée comme un échec flagrant. Encore et toujours, le défi qui se pose aux conseillers familiaux consiste à réussir à encourager les couples à demander de l'aide suffisamment tôt, c'est-à-dire tant qu'il est encore possible de sauver et de re-consolider la relation. En 1996, lors des débats qui ont eu lieu en Angleterre sur le projet de loi sur la famille ("*Family Law Bill*"), les politiciens ont dû prendre des décisions difficiles concernant la façon de défendre la notion de mariage et d'insister pour que tous les couples participent à une interview avec un conseiller nuptial avant d'être autorisés à divorcer. Jusqu'où doit aller l'intervention du législateur? Nos travaux de recherche indiquent qu'il existe généralement un partenaire qui souhaite la séparation et est disposé à vivre de son côté et que l'autre se raccroche à la relation de couple. Chacun de ces acteurs aura des approches différentes en ce qui concerne les problèmes affectifs et souhaitera obtenir un soutien différencié de la part du conseiller.

Aujourd'hui, il est généralement reconnu que la législation sur le divorce n'est pas un mécanisme adéquat dans le cadre des efforts visant à faciliter ou sauver le mariage. Néanmoins, la vague actuelle de séparations et de divorces met les législateurs et les praticiens devant un défi énorme. Dans l'idéal, ils souhaitent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour rescaper une relation perturbée, mais, dans la réalité, les couples ont, pour la plupart, longuement réfléchi avant de décider de mettre un terme à leur relation et il est généralement trop tard pour les convaincre de changer d'avis lorsqu'ils se présentent devant un magistrat. Toutefois, nos conversations avec des centaines de personnes (WALKER, 2001; WALKER et al., 2004) ont révélé qu'elles auraient trouvé utile d'être averties des dures réalités d'une vie de famille post-séparation/mariage et d'avoir eu la possibilité d'être mieux informées et soutenues afin d'être capables de perlaborer leur décision et de réfléchir aux nouvelles relations qu'elles seraient obligées d'établir. Leur demande insistante n'est pas celle d'interventions moralisantes et paternalistes mais de conseils directs et d'informations leur permettant d'agir en connaissance de cause. Un soutien organisé sous forme de conseils peut aider les partenaires à se préparer à une existence séparée et à gérer le passage d'une relation intime de couple à une relation parentale aidante lorsque les enfants à charge sont également en cause. D'où la nécessité de

services ciblés sur l'amélioration qualitative des rapports familiaux, indépendamment des modalités de vie et du statut juridique.

Dans de nombreux pays, la facilitation d'un divorce par la conciliation et l'encouragement donné aux parents pour qu'ils gardent la responsabilité de l'éducation de leurs enfants sont au centre même du droit de la famille. Toutefois, de nombreuses juridictions éprouvent des difficultés à appuyer ces objectifs. Au Royaume-Uni, la discussion est toujours en cours afin de déterminer si les parents doivent être en quelque sorte obligés de rencontrer un médiateur, comme en Norvège. Nous sommes encore indécis quant à la nécessité d'inviter les parents à suivre un programme de parentage après-séparation, comme cela est de plus en plus fréquent aux USA et au Canada. Les travaux de recherche ont démontré que la grande majorité des parents apprécie de tels programmes et que les enfants peuvent également bénéficier d'une participation à des programmes conçus à leur intention ("*kids*" programmes). Ces interventions sont jugées supportives et nécessaires mais dans certains pays démocratiques européens, on se demande si elles ne constituent pas une intrusion dans la vie privée ou si elles ne sont pas trop protectrices. Certaines relations post-séparation positives sont inextricablement liées à la façon dont les parents communiquent entre eux et avec leurs enfants et à leurs attitudes réciproques. Dans l'une de nos études, environ un tiers des parents divorcés ont décrit leurs contacts comme étant médiocres ou inexistant deux ans après leur séparation. Il s'agissait de familles dans lesquelles les contacts entre un enfant et un parent non résident étaient difficiles et la coopération parentale particulièrement faible. Il est clair qu'en réussissant à co-opérer entre eux, les parents ont plus de chances d'encourager les contacts, d'aider leurs enfants à maintenir des relations avec père et mère ainsi qu'avec les membres de la famille élargie et d'être capables de s'adapter aux transitions familiales qui suivent inévitablement une rupture. Compte tenu de ce qui précède, il est difficile de concevoir comment un soutien adéquat et des interventions ciblées pourraient être autre chose que "*la bonne demande à effectuer*" et un message responsable de la part des pouvoirs publics. Mais est-ce que cet argument est valable dans tous les cas? C'est vraiment la qualité des relations familiales qui est la clé du développement équilibré de l'enfant et de son bien-être ultime. Ne devrait-il pas plutôt y avoir moins d'intervention dans la vie des familles?

Au Royaume-Uni, depuis la fin des années 1990, New Labour Government (Travailleurs Réformés) a mis en marche toute une série d'initiatives afin de remédier à ce qui était largement perçu comme un "déficit parental". L'instauration en 2003 d'un Ministère de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Famille a traduit l'apparition d'une politique explicite centrée sur l'enfant et dont l'objectif central est l'éradication de la misère infantile à l'horizon de 2002. L'argument de base invoqué est que les enfants "s'en tirent mieux" lorsqu'ils sont éduqués par les deux parents au sein d'un foyer stable. L'agenda de réformes établi par le gouvernement britannique, mis sur orbite, sous le titre "*Chaque enfant est important*" fixe cinq résultats à atteindre pour chaque enfant, indépendamment des structures familiales :

être en bonne santé physique et morale

être en sécurité

profiter de la vie et s'émanciper

contribuer positivement à la société

jouir d'un bien-être économique. (Ministère des Affaires constitutionnelles, 2003).

Cet agenda de réformes stipule que les services d'aide, de conseils et de soutien aux parents et aux enfants doivent être facilement accessibles et que les souhaits et sentiments des enfants doivent être pris en considération dans les décisions les concernant.

Les services généralistes s'efforcent d'aider les familles durant leurs épisodes de grande vulnérabilité et les enfants, dans des phases de transition tandis que les services spécialisés ont

pour but de répondre à des besoins spécifiques, par ex. durant une séparation parentale et un divorce, lorsque les enfants sont en difficultés, ou encore, en cas de maladie. Pour être efficaces, les programmes de parentages et de soutien doivent absolument éviter de stigmatiser ou d'étiqueter les familles. Toutefois, les réformes intervenues au sein de la justice des enfants autorisent les tribunaux à adresser les parents à des programmes de parentage, à prendre des décisions en matière de parentage et de sécurité des enfants et à incarcérer les parents qui n'envoient pas leurs enfants à l'école, de même qu'en cas de violation du bon ordre parental. Un mauvais parentage et un manque de contrôle sont considérés comme des facteurs de risque importants en matière de délinquance juvénile et de comportement asocial. Il en résulte que l'obligation qui est faite aux parents d'éduquer leurs enfants à être des citoyens responsables et compétents, est soulignée, encouragée et appliquée par tous les instruments juridiques. En réalité, la notion de risque nous fait dire en toute sagesse que si un enfant susceptible de commettre un délit ou d'avoir un comportement asocial peut être identifié dans une phase précoce, il sera alors possible d'intervenir au plus vite pour le remettre dans le bon chemin. Toutefois, il n'est nullement prouvé que nous soyons capables d'identifier ces enfants ou que nous sachions quelles interventions permettront de les remettre sur la ligne droite et étroite du respect de la loi. Le danger est que nous entraîinions des enfants très jeunes - 8 à 10 ans - dans les dédales d'un réseau élargi de justice pénale : en l'occurrence, des interventions de soutien qui se transforment en modèles de coercition sociale. Par exemple, des Antisocial Behaviour Orders (Décisions de justice en matière de comportement asocial) sont prévus dans le droit civil qui peuvent s'appliquer à des jeunes et à des adultes durant une période maximale de six ans. Le non-respect d'une décision de ce genre (ASBO) constitue une infraction criminelle. De nombreux "récits d'horreur" ont été publiés dans la presse britannique concernant certaines restrictions absurdes qui ont été imposées à des individus qui, par le passé, ne seraient jamais tombés sous le coup de la justice pénale.

L'augmentation des interventions familiales et parentales a été à ce point spectaculaire que le rôle des pouvoirs publics est actuellement mis en doute en ce qui concerne le soutien accordé à la vie de famille et à sa réglementation. La Commission on Families and the Wellbeing of Children (2005) considère qu'il convient de donner plus de cohérence à la mesure dans laquelle l'approche supportive permet d'informer le législateur en ce qui concerne la famille. Cette Commission demande également de faire preuve de prudence lorsqu'on exige que les services familiaux facilitent le changement social tout en demandant qu'ils appuient les familles dans l'éducation de leurs enfants. Si le bien-être découle d'une conjonction entre la famille, la collectivité et les pouvoirs publics, il est essentiel de comprendre les réalités auxquelles les familles sont aujourd'hui confrontées au sein des sociétés démocratiques, les rôles assumés par les membres de la famille et les contextes dans lesquels elles fonctionnent et effectuent des choix. En général, nos politiques économiques encouragent une plus grande autonomie financière de la famille, une participation accrue à la force de travail, un renforcement de l'épargne pour faire face à l'avenir (y compris épargne-pension) et une moins grande dépendance à l'égard de l'Etat providence. A la base de ce modèle se trouve l'hypothèse selon laquelle les enfants participent activement à la vie de la famille et à la société civile (BRANNEN et al., 2000). Conformément au libéralisme avancé, l'Etat s'attend à ce que les familles assument des responsabilités pour les "risques" qui imprègnent tous les domaines de la vie infantile. Cependant, il existe une tension intrinsèque entre ces attentes croissantes et les obligations faites aux membres de la famille, principalement les parents, et le ciblage des politiques adoptées sur les questions relatives au plein emploi, à l'autonomie, la citoyenneté et le capital social (BRANNEN et al., 2004).

Les relations familiales de même que la vie des familles sont des phénomènes complexes et dynamiques. La transmission des valeurs et des engagements se poursuit entre générations, tout comme en général, les relations affectueuses entre parents et enfants. Malgré les

mutations sociales, nous pouvons observer la présence de profonds liens affectifs et de soins aimants, à l'intérieur des familles. La plupart d'entre elles accordent aux enfants le type même de soins qui assurent, santé, éducation, opportunités de vie, accomplissement et plaisir. Ce n'est pas par une législation restrictive que nous pourrions imposer des rapports familiaux harmonieux ou véritablement influencer les comportements. Néanmoins, la loi et les mesures adoptées par les pouvoirs publics peuvent créer un cadre porteur et encourager des processus qui viendront étayer les liens familiaux de multiples façons. Ce cadre exige que nous respections la diversité et le changement tout en facilitant la continuité. Des difficultés peuvent apparaître lorsque certaines interventions se veulent trop insistantes et indispensables et sont susceptibles, en même temps, d'entraîner des sanctions en cas de non-respect. Il serait très malencontreux que le fait d'être renvoyé à un conseiller ou à un thérapeute soit considéré comme une sanction, un moyen destiné à appliquer une décision de justice ou à sanctionner quelqu'un qui n'a pas réussi à être un parent responsable.

Il faut longtemps pour s'adapter à de multiples transitions familiales et les sociétés humaines ne sont pas pressées; les individus se déplacent au gré des circonstances personnelles, sociales, économiques et politiques. Nous pouvons affirmer que la façon dont les relations familiales sont encouragées, maintenues et renforcées est bien plus importante pour la promotion du bien-être familial que la fixation arbitraire des constellations de foyers dans laquelle nous sommes appelés à vivre. Malgré la multiplicité des choix qui sont à la portée des familles dans un univers en mutation rapide, la majorité de celles-ci continue de faire des sacrifices et d'accepter des compromis, chemin faisant, pour sauvegarder les relations qui leur importent le plus. La nature profonde et la signification des traditions sont négociables et sujettes au changement. Pourtant, la plupart des familles sont attachées à la fois aux traditions et au changement. STUART et SHIPMAN (2004) sont parvenus à la conclusion suivante :

"En étant attentifs vis-à-vis de la complexité, du contexte et du tissu culturel, nous sommes sans doute mieux équipés pour résister à certaines généralisations dévastatrices contenues dans la théorie moderniste concernant le phénomène d'individualisation et la vie familiale". L'interdépendance sociale exige l'appui des pouvoirs publics dans la gestion d'intérêts séparés tout en répondant aux prescriptions complexes des relations personnelles et familiales et en défendant les droits de l'enfant et les droits humains de tous les membres de la famille. Mise en équilibre et proportionnalité sont des principes fondamentaux. Les défis auxquels les familles et les sociétés démocratiques sont confrontées pourront alors être transformés en opportunités pour tout individu qui souhaitera maximaliser ses potentialités au sein d'un cadre basé sur la mise en relation et le soutien réciproque. Tant les organisations de volontaires que les structures statutaires ont un rôle majeur à jouer en relevant ces défis, en créant une éthique axée sur le bien-être qui met l'accent sur un soutien global, accessible et acceptable pour tous les usagers, c'est-à-dire les membres de la famille, et qui reconnaît la valeur accordée à l'éducation, à l'interdépendance et au soutien de l'Etat destiné à sortir les familles du marasme (WILLIAMS et ROSENEIL, 2004). Cette démarche encourage la justice sociale, l'adoption de mesures anti-discriminatoires, le respect de la diversité et l'égalité, l'investissement dans la consolidation du capital social. Elle se fonde sur un partenariat effectif à l'intérieur des familles et des collectivités, ainsi qu'entre les professions qui ont pour mandat d'accorder soutien, conseils et orientation.

ETRE PARENT DANS UNE DEMOCRATIE: OPPORTUNITE ET DEFI

S. Anandalakshmy Ph.D.

"Il existe une remarquable loi mythique de la nature qui veut que les trois choses que nous recherchons le plus dans la vie - bonheur, liberté et paix de l'esprit - sont toujours obtenues en les offrant à Autrui"

Peyton Conway March

PREAMBULE

C'est pour moi un honneur et un privilège de me trouver dans cette belle région de France. Permettez-moi de féliciter les organisateurs d'avoir choisi pour cette conférence un thème qui est à la fois particulièrement actuel et éternel.

De nombreux participants viennent de pays qui ont une longue histoire et des traditions très anciennes. Au cours du processus d'industrialisation et de modernisation, nous avons en partie oublié le chemin qui mène à nos racines profondes et à notre sagesse populaire. Il est également vrai que nos valeurs culturelles et notre savoir ont été oblitérés par l'expérience de la colonisation. En réaction spontanée au vécu colonial, certains d'entre nous ont appris à sélectionner des aspects spécifiques de la tradition, tandis que d'autres ont été obligés de rejeter leur philosophie ancestrale. Toutefois, la plupart d'entre nous se sont efforcés de tirer le meilleur parti de leur culture originale et de la combiner avec certains aspects de la culture des puissances coloniales tout en se battant pour devenir indépendants de cette dernière. Ma conception du monde est celle d'un citoyen de l'Inde, une démocratie possédant une multiplicité de langues, de religions et de coutumes caractérisée par une immense pauvreté et une économie à différents paliers. Cependant, l'Inde est une démocratie dynamique.

REFLEXIONS SUR LA CONDITION HUMAINE

L'être humain (*homo sapiens*) se trouve à l'apogée d'une longue évolution. Notre espèce se distingue par sa capacité à réfléchir sur elle-même: de nombreux ouvrages ont été rédigés concernant la condition humaine. En tant qu'*homo sapiens*, nous sommes caractérisés par une longue période de croissance, depuis le stade d'*infans* jusqu'à celui d'adolescent. La dépendance du nouveau-né par rapport aux soins maternels permet d'établir un lien affectif solide entre l'*infans* et sa mère. L'enfance humaine est relativement longue et caractérisée par un développement spectaculaire: les tâches inhérentes au parentage établissent un *pattern* propice à la croissance et à la création de relations. L'enseignement et la transmission de la culture d'une génération à la suivante grâce aux familles, aux collectivités et à l'école nous permettent de créer notre Histoire et d'assurer la continuité des traditions culturelles. En conséquence, il est évident que la responsabilité des parents va bien au-delà des nécessités biologiques. Il convient donc d'avoir une idée complète de ce qui constitue le parentage, notamment dans le cadre d'une modernisation et d'une mondialisation rapides.

Tout d'abord, le langage a évolué: il y a une vingtaine d'années, le terme "parent" était un nom propre appliqué à la mère ou au père. Par la suite, il s'est transformé en verbe ("parenter") pour indiquer une activité. Le "parentage" peut être considéré comme un verbe au présent et ceci est d'autant plus justifié que la prise de conscience des devoirs parentaux est à la fois **présente et continue!** Le titre de ce séminaire implique qu'il existe actuellement une certaine inquiétude entre le rôle de parentage au sein des familles et la revendication par l'individu de l'exercice des droits démocratiques qu'il perçoit.

Alors que la reproduction humaine est inscrite dans l'ADN, le fait d'avoir des enfants relève aujourd'hui d'un choix dans la plupart des cultures. Le parentage est une expérience (nous dirons un "vécu"), librement recherché. L'affection et l'empathie sont à la base d'un parentage réussi et le résultat escompté est un amour réciproque et une confiance partagée entre parents et enfants, du moins dans un scénario idéal. Selon nos observations, de nombreux adultes sont incapables de bien exercer leur fonction de parentage et font donc appel à des systèmes de soutien. Heureux sont ceux qui trouvent des personnes susceptibles de les aider. En conséquence, la définition la plus récente des "parents" recouvre tous celles et ceux qui assument une fonction de parentage: parents adoptifs, aidants/soignants, personnel des crèches, instituteurs, infirmières, fratrie, tantes et oncles, voisins et même moines et nonnes! Il ne s'agit pas obligatoirement de parents de substitution, mais d'individus qui assistent et renforcent l'expérience de parentage de l'enfant.

Le parentage est un terme inclusif qui exprime les soins, le soutien, la réactivité et la tendresse accordés à l'enfant et à l'adolescent. Il s'agit d'un processus dynamique et largement diversifié! En ce début de siècle, le parentage pose des défis considérables et offre des possibilités remarquables.

Le parentage est un acte qui est destiné à procurer bonheur, liberté et quiétude à ceux dont nous sommes responsables.

L'ENFANT est au centre de ma présentation. Compte tenu de la complexité du monde moderne, l'enfant peut considérer que la famille est un élément nécessaire mais non un point de départ suffisant pour lui permettre de véritablement configurer son avenir. Etant donné que le cadre démocratique offre une liberté de choix à l'individu, celui-ci bénéficie d'opportunités tout en étant confronté à des défis!

TROUVER LE POINT DE DEPART

Certains défenseurs initiaux du développement de l'enfant ou du développement humain, pour utiliser un autre terme, ont discuté de ce problème avec des universitaires appartenant à d'autres disciplines, notamment dans le domaine des sciences (plus) exactes. Conclusions ambiguës, frontières assez vagues dans la définition des variables à utiliser, données empiriques impossibles à reproduire avec exactitude: toutes ces considérations indiquent que le développement humain est une science inexacte, d'où l'obligation qui nous a été imposée de demeurer sur la défensive. En tant que sociologues, nous avons désespérément et en vain cherché à démontrer que notre discipline est une science. Parfois, les chercheurs ont résolu le problème en n'étudiant que les variables qui peuvent être mesurées avec précision. Des cobayes étaient éternellement éduqués à parcourir des labyrinthes dans les laboratoires de psychologie. Sur base de leur comportement, des conclusions étaient rédigées concernant différents types de renforcement et leur impact sur la rapidité d'apprentissage d'une tâche spécifique. Il arrivait que les résultats obtenus sur des rats de laboratoires soient extrapolés à l'être humain. Ces activités de recherche continuent de poser des problèmes et certains articles de protestation sont apparus, intitulés par exemple : Suis-je un homme ou un rat? Toutefois, les comportementalistes loyaux à l'égard de Skinner ont tendance à dominer les revues scientifiques, tant ils excellent dans l'art de quantifier et de présenter des statistiques indiscutables.

L'unicité de chaque enfant et son rapport particulier à celui/celle qui s'en occupe principalement sont à l'origine même d'un flou et d'une ambiguïté partielle. Nous étudions quelques enfants et nous extrapolons les résultats à toute une population d'enfants appartenant à

la même catégorie élargie. Nous nous laissons bercer par un sentiment de certitude scientifique chaque fois que nous manipulons des chiffres et des étiquettes qui ne sont scientifiques qu'en apparence. Prenons quelques exemples. Le statut socio-économique (SES) est une des variables de prédilection utilisée dans la recherche sociologique; il est réparti en deux catégories : "faible" et "élevé". La division d'un facteur aussi complexe que le vécu actuel de l'individu, en uniquement DEUX catégories, devrait nous rendre méfiants quant à l'acceptation des résultats qui découlent de l'utilisation de ces variables. Cette dichotomie semble dire que presque toutes les caractéristiques pertinentes pour un individu peuvent être prédites sur base d'un niveau de vie grossièrement défini.

Faute de reconnaître la complexité de l'être humain et de son existence au sein de différents settings socio-psychologiques, on risque de compartimenter trop facilement notre échantillon et de rendre nos conclusions trop évidentes. Ceci ne veut pas dire que les échantillons individuels ne doivent pas être classifiés d'une manière ou d'une autre et que des généralisations parmi les plus frappantes ne devront pas en être tirées. Un autre système de catégorisation qui paraîtra certainement démodé à la plupart des participants est la division des styles parentaux d'élevage des enfants, en différents modes : "autoritaire", "laissez-faire" (ou permissif-indifférent) et "démocratique". Les spécialistes semblent penser qu'une métaphore politique est la mieux adaptée pour décrire les familles. Cependant, nous observons qu'il existe un problème de sémantique lorsque nous utilisons le terme "démocratique" pour désigner à la fois la dynamique familiale et les mécanismes étatiques.

Ces quelques considérations préliminaires résultent de mes pérégrinations dans le territoire de la théorie. Dans cette communication, j'ai délibérément choisi de traiter le "parentage" comme étant un art. En soulignant l'art d'être parents, je mets l'accent sur trois aspects : a) l'enfant en tant qu'individualité dans son unicité; b) la dynamique inter-personnelle entre l'adulte qui parente et l'enfant en tenant compte de chaque situation spécifique et des possibilités de négociations et c) l'interaction considérée dans sa totalité et dotée d'attributs esthétiques tout en répondant à certaines conventions culturelles. En parlant d'art, je peux échapper aux contraintes d'un paradigme scientifique pour pénétrer dans un espace mythique et magique bien plus vaste. Ce faisant, je ne suis pas obligé de trouver dans l'urgence une forme simplifiée décrivant un parentage réussi.

Il est dit que la science rend familier ce qui était étrange. La science utilise des mesures normalisées et une pensée logique. D'autre part, le mythe rend étrange ce qui était familier et prolonge le scénario. Le mythe fait appel à l'allégorie, à la métaphore et à la magie; une intuition peut s'avérer plus utile que les informations glanées à partir de milliers d'éprouvettes. J'affirme qu'il est possible de combiner des faits précis et des symboles culturels; de consolider la trame d'une observation et d'employer un idiome maternel. C'est précisément la promesse qui est réalisée par le parentage, d'où ma référence à un "art".

Je conclurai cette partie de mon exposé par un commentaire concernant l'origine du mot "keynote". En général, il s'agit d'un thème central d'une réunion ou d'un séminaire, censé orienter la discussion. Cependant, je ne devrais pas supposer que ma brève communication reflètera adéquatement le thème central de notre réunion. Je reviendrai plutôt sur l'origine du mot emprunté à la musique et je dirai qu'il s'agit de donner le "la" afin de bien orchestrer notre symphonie.

ORCHESTRER L'EXPLOSION ELECTRONIQUE

La mondialisation du commerce et de la finance a entraîné une mondialisation des codes culturels. Dès la chute du "rideau de fer", les jeunes Moscovites ont invité Michael Jackson et

ont donné libre cours à leur délire de satisfaction. Aujourd'hui, le code vestimentaire se résume à des jeans et à des T-shirts et a balayé les saris, sherwanis, kimonos et caftans. Les aînés déplorent la disparition de leur culture et les tisserands se suicident, mais la jeunesse, tous continents confondus, a élargi le concept de l'importance d'autrui et a choisi l'attirail qui la rend anonyme dans les aéroports et à la devanture des magasins. Dans une certaine mesure, d'autres traditions et cultures ont également été mises à mal dans nos pays. La langue maternelle est en perte de vitesse et les communications entre jeunes sont dominées par les SMS et les raccourcis des courriels. Le vécu familial au sein d'une même habitation hébergeant trois générations n'est plus évoqué que dans des romans à succès. Bien évidemment, ces observations concernent surtout les familles aisées appartenant à l'élite, car ce sont elles qui déterminent les tendances. Cependant, malgré ce bouleversement mondial, la réputation des familles, l'honneur et la fierté de porter un nom respecté, restent fortement prisés.

Actuellement, les parents sont confrontés à une tâche énorme. Les deux dernières décennies ont été marquées par une révolution électronique qui n'est plus un miracle lointain, mais une composante des espaces de vie jusque dans les écoles. Les gadgets électroniques produisent une surcharge d'informations reçue par des individus devenus étrangement statiques. Pour utiliser à nouveau une métaphore musicale, nous pouvons dire que la mélodie rassurante qui a bercé les adultes durant leur enfance, ainsi que les foyers et les collectivités a été remplacée par les sons orchestrés de multiples instruments qui jouent en même temps différentes parties d'une composition, ou différentes partitions. Pour mieux renforcer le bruit ou la cacophonie, certaines partitions sont atonales et certains instruments, désaccordés.

La télévision, les téléphones portables et les ordinateurs individuels contribuent à l'explosion électronique. Ces gadgets ultra-modernes sont facilement accessibles à tous les enfants, notamment dans les familles aisées. En 2000, un ouvrage intitulé "*Affluenza*" a été publié aux Etats-Unis, écrit par John DE GRAAF et al. Il a été complété par deux documentaires, sous le même titre qui a été retransmis aux USA sur le Public Broadcasting System. L'auteur définit le terme "*Affluenza*" de la manière suivante. **Affluenza : état douloureux, morbide et contagieux caractérisé par une surcharge d'informations, d'endettement permanent, d'angoisse et de production de rebus résultant de la quête obstinée de toujours plus.**

Cette définition bien américaine est censée nous faire rire. Permettez-moi de citer un extrait de l'ouvrage en question.

"Pour la première fois dans l'Histoire de l'humanité, les enfants reçoivent la plupart de leurs informations d'entités dont le but est de vendre, et non plus de la part de leur famille, école ou religion. Un Américain âgé en moyenne de 12 ans passe 48 heures par semaine à enregistrer des messages commerciaux. Ce même enfant ne consacre qu'une heure et demie par semaine à s'entretenir sérieusement avec ses parents".

Un autre passage de cet ouvrage indique que les Américains consacrent six heures par semaine à faire du shopping et seulement 45 minutes à jouer avec leurs enfants. Un sondage a révélé que 93% des adolescentes américaines considèrent le "shopping" comme étant leur activité favorite. Selon les auteurs, "A cette époque d'*Affluenza*, rien ne réussit mieux que l'excès". L'ouvrage contient des douzaines d'expressions amusantes et de nombreux passages dignes d'être cités.

En dernier ressort, ce ne sont pas les Américains qui sont ridicules, mais plutôt nous-mêmes qui vivons en Inde et dans d'autres pays en développement. Les descriptions qui sont données de l'épidémie d'*affluenza* caractérisent parfaitement les familles aisées et très riches en Inde. La

plupart des jeunes enfants des familles aisées sont vulnérables aux annonces commerciales, ce qui n'a pas échappé aux agences publicitaires. Certaines femmes n'hésitent pas à passer la majeure partie de leur journée à acheter des articles dont elles n'ont pas besoin et les hommes jugent leur réussite dans la vie en fonction de leur voiture et de la taille de leur maison prestigieuse. Le véritable drame est qu'ils/elles n'en ont jamais "assez" et que leur quête effrénée de biens matériels se poursuit aveuglément et sans but. Afin d'illustrer la façon dont un statut privilégié peut être acheté, nous dirons qu'il existe dans la capitale de New Delhi des écoles privées extrêmement coûteuses équipées de bus à conditionnement d'air et offrant des repas assurés par des hôtels cinq étoiles.

Contrôler la façon dont les enfants accèdent et utilisent l'Internet, les téléphones portables et les programmes de télévision est assurément le défi le plus considérable auquel sont confrontés tous les parents. Tout ce processus a démarré par la mondialisation du commerce. Mais l'homogénéisation des modes de vie et de la culture constitue actuellement un véritable tsunami. Pour être équitable, il faut ajouter que ces mêmes gadgets offrent également des opportunités aux jeunes en leur permettant de devenir des citoyens bien informés au niveau planétaire. Je suis certaine que toutes les personnes rassemblées dans cette salle sont conscientes des usages et abus potentiels de ces remarquables inventions en matière de communication, de loisir et d'acquisition de savoir. La ligne de démarcation entre utilisation et abus est très fine: les parents doivent être experts en géométrie pour pouvoir la tracer à bon escient.

Le problème s'aggrave du fait que de nombreux parents ne savent pas comment définir ou appliquer les règles familiales. Ils sont souvent inconsistants. Comment différencier valablement les démarches à l'égard des enfants? L'idéal serait d'exercer une autorité à la fois ferme et affectueuse, mais une telle attitude peut entraîner une moindre résistance, voire une certaine indifférence à l'égard des besoins des enfants; ou alors le risque est d'être trop strict et intolérant. Souvent, certains parents choisissent une solution de facilité et cèdent à toutes les demandes de leurs enfants. Plus grave encore, ils tendent à être généreux de tout, excepté de leur temps! Ajoutez à cela l'absence d'une définition claire de leur rôle parental, le fait que les deux parents exercent des professions contraignantes en dehors de leur domicile et vous parvenez à une combinaison de facteurs totalement insupportable!

Dans la plupart des cas de misère économique, un "membre" de la fratrie ou une voisine peut surveiller le jeune enfant lorsque la maman est absente. Ou bien celle-ci prend le bébé avec elle dans les champs et s'en occupe tant bien que mal dans des conditions climatiques pénibles. Dans certains foyers, ce sont les grands-parents résidents qui veillent sur l'enfant. Dans les familles aisées, ce sont des gouvernantes rémunérées qui exercent cette tâche. Quelle que soit la personne qui se trouve à domicile, c'est souvent le poste de télévision qui est le véritable "baby-sitter". Ce moyen de communication dominateur et subtil s'insinue tout d'abord dans l'espace vital et colonise ensuite les esprits. Les images se succèdent à la vitesse de l'éclair et désorientent l'enfant. Tout ce qui est demandé à l'enfant est de rester passif. La léthargie devient une habitude et l'obésité est une conséquence inévitable de ce comportement! En tant que conseiller en problèmes de l'enfance, on me demande souvent de proposer une thérapie pour de jeunes enfants qui s'expriment trop lentement ou qui développent des symptômes quasi-autistiques, notamment lorsque le facteur antécédent est une longue exposition quotidienne à la télévision. Toutefois, l'espoir subsiste et il y a encore du chemin à parcourir. Il existe encore des moyens qui permettent aux familles de transformer la télévision en source/ressource de loisirs et d'éducation. Pour y parvenir, les adultes à domicile doivent être disciplinés afin d'avoir l'autorité morale d'imposer leurs règles du jeu. Ils auraient avantage à

discuter et à négocier les heures d'écoute et les canaux et à établir une ligne de conduite. Il serait utile qu'un adulte parental soit présent et disponible pour répondre à une éventuelle question ou partager certaines observations. Après tout, le programme familial des valeurs n'est que rarement inculqué par voie directe, mais percole généralement dans les esprits sous forme de commentaires, d'apartés et de conversations ponctuelles lorsque la famille est rassemblée dans le cadre d'activités routinières ou partage l'espace commun constitué par le salon.

Le même type de considération s'applique à l'usage du téléphone portable et au "surfing" sur l'Internet. Ces nouvelles technologies sont accessibles et attrayantes : il nous appartient de décider si nous contrôlerons leur utilisation ou si nous observerons le cours des événements sans réagir, tandis que nos enfants seront mis en esclavage.

Il est également possible de raviver un sens communautaire et de déléguer certaines tâches de sociabilisation à la société civile et à des institutions telles que les crèches, les établissements scolaires, des groupes de bénévoles ou des organisations de femme. La famille ne cessera jamais d'être pertinente, mais elle a besoin du soutien des autres entités sociales, à une époque caractérisée par une grande fragilité et des menaces considérables.

LE CHŒUR EDUCATIF ET SES NOMBREUSES VOIX

Le terme même d'"éducation" inspire à la fois espoir et désespoir; espoir parce que son rôle avoué est d'ouvrir le monde du savoir à l'enfant et de lui donner une existence acceptable; désespoir car dans le fonctionnement actuel du système éducatif en Inde, le mécontentement est généralisé. Comme déclaré récemment par Amartya Sen, Prix Nobel d'économie (Inde) lors d'une interview accordée à *The Frontline* : "Actuellement, les fruits de l'ensemble supérieur sont partagés par une plus grande partie de la société qu'il y a trente ans. D'un autre côté, le fossé qui sépare les Indiens fortement instruits des masses analphabètes demeure extrêmement vaste". Nous savons que le clivage commence au stade pré-scolaire, durant le tout premier apprentissage.

Autrefois, il y a environ cinquante ans, l'école primaire était un établissement de proximité dirigé par les autorités locales, et aplanissant les différences. Tous les enfants s'y rendaient, dans un rayon donné. Cependant, aujourd'hui, nous assistons à une prolifération d'écoles dirigées par une entreprise privée qui s'occupe des espaces du matériel et d'autres facilités, mais qui impose des frais d'inscription et de participation commercialement viable. Il existe donc un véritable clivage économique et le type d'école mis à la disposition des familles démunies ne leur permet que rarement de sortir de leur marasme. Bien sûr, il existe des exceptions, mais elles sont rares et ne suffisent pas à combler le fossé socio-économique.

Abordons maintenant la problématique du parentage dans le cadre de l'apprentissage scolaire. La plupart des familles appartenant aux classes moyennes considèrent que l'éducation est avant tout un moyen d'élévation sociale. Il s'agit surtout de parents qui supervisent chaque activité de l'enfant afin de garantir qu'il suivra fidèlement la voie étroite qui mène au succès et en fin de compte, à la réussite financière. Les actes quotidiens de l'enfant sont strictement surveillés - école et cours particuliers - et la pression est mise pour qu'il parvienne à un enseignement de troisième niveau.

S'il est vrai qu'un soutien modéré et une participation bien équilibrée des parents stimulent l'enfant à obtenir de bons résultats scolaires, l'obsession des parents à l'égard des moindres détails de l'apprentissage des connaissances peut s'avérer être une véritable camisole de force.

Les enseignants vous diront qu'il est aussi difficile de faire face à des parents intrusifs qu'à des parents indifférents. Où trouver l'équilibre? De plus, il faut tenir compte du tempérament de l'enfant. C'est l'équilibrage subtil entre l'adulte parental et l'enfant qui permettra de résoudre *in fine* tous les problèmes délicats. Quelles sont les règles scientifiques qui peuvent être appliquées durant tout un parcours d'enfant, sinon celles qui paraissent terriblement générales. Chaque spécificité devra être sculptée délicatement et dégagée de la masse et c'est ici qu'intervient une notion du parentage en tant que discipline "artistique".

J'ai utilisé le terme "éducation" pour parler d'un système plutôt que d'un processus. J'irai jusqu'à dire qu'en Inde, le processus éducatif ne reçoit pas l'attention particulière qu'il mérite. Tant à l'école que dans les familles, l'accent est mis sur la bonne réalisation des tâches scolaires et sur la réussite aux examens et non sur le développement de l'intelligence ou l'épanouissement du jugement personnel.

"L'Ode à la joie" : ENFANTS PARTICULIERS, ADULTES ORDINAIRES

Il arrive qu'un individu ordinaire soit appelé à réaliser des choses extraordinaires. Une illustration est celle des parents qui ont un enfant à besoins spécifiques en raison d'un déficit sensoriel ou autre handicap. L'héroïsme de ces parents, le plus souvent des mères, mériterait une étude et une documentation séparées. Avec un peu de chance et des systèmes de soutien adéquats, le parentage de ces enfants est facilité par toute une série d'acteurs : professionnels, para-professionnels, enseignants et aidants. Dans ce cas, la tâche majeure en matière de pourcentage consiste à identifier l'enfant en tant que personne et non pas comme handicapé. Qu'il s'agisse du setting, des espaces, des matériaux pédagogiques et des méthodes de communication – tous ces éléments devront être inclusifs et bien évidemment conçus pour tenir compte du handicap ou déficit.

Le meilleur parentage est celui qui n'attend pas la perfection de la part de l'enfant et qui exclut une ambition exagérée concernant son avenir. Il y a quelques années, un journal local a publié un récit intitulé *Faith Line*. Je vous en parlerai brièvement en espérant que vous le répéterez à d'autres.

Le père d'un enfant handicapé a été invité à s'exprimer lors d'un dîner caritatif à New York. Il déclara : "*Mon enfant ne comprend pas ou ne fait pas ce que les autres enfants de son âge font. Il ne se souvient pas des faits et est incapable de calculer. Il n'est pas parfait. Où est la perfection divine?*" Son intervention fut suivie d'un silence. Puis il expliqua : "*Je pense que lorsque Dieu donne vie à ce genre d'enfant, Il s'attend à ce que la perfection vienne de ceux qui réagissent à son égard*".

Ensuite, il entreprit de raconter une expérience récente. Alors qu'il était sorti un dimanche matin avec son fils, ils passèrent devant un groupe de garçons qui jouaient au baseball. L'enfant handicapé les regarda avec envie, espérant qu'ils l'inviteraient à se joindre à eux. Les garçons plus âgés s'en aperçurent et l'invitèrent. Ils lui donnèrent l'occasion de tenir la balle et organisèrent le jeu de façon à lui permettre de faire une percée. Ils le félicitèrent ensuite en le portant sur leurs épaules. L'expérience était inoubliable! Les joueurs de baseball avaient une rare maturité et une compassion admirable.

Et l'orateur de conclure : "*Ca c'est la perfection divine*".

En revenant à la connotation du "parentage" qui est donnée au début de ma communication, vous conviendrez avec moi que les jeunes joueurs ont fait un travail remarquable en parentant un enfant handicapé.

LA DIASPORA ET LA FAMILLE

Une conséquence de la diaspora indienne est "l'internationalisation" des familles. Les grands-parents se déplacent constamment d'un continent à l'autre pour fêter la naissance d'un petit-fils aux Etats-Unis, participer au "baptême" d'un nouveau-né en Australie ou la remise d'un diplôme à leur petite-fille en Allemagne, etc. Ces grands-parents nomades sont visibles dans tous les grands aéroports. Ils vivent avec leurs enfants adultes pendant trois mois d'affilée, à l'étranger, six au maximum. Ce phénomène peut être décrit par l'expression "*Chez nous, c'est là où notre cœur se trouve*" et l'argent gagné par la plus jeune génération contribue certainement à cet ancrage récurrent.

Nous devons créer une nouvelle terminologie dans le domaine des sciences sociales pour décrire les situations qui résultent de l'extrême dispersion des immigrants indiens, qui souhaitent conserver le soutien d'une famille élargie. Plus souvent qu'à leur tour, les grands-parents sont sur place, lors de chaque nouvelle naissance. La famille indienne élargie peut être le mieux représentée par un dessin d'Escher : un assemblage de traits de formes diverses qui s'estompent et se regroupent à chaque événement important de la vie d'un membre de la famille.

FINALE

Au cours des dernières années, de nombreux pays ont signé la Convention des droits de l'enfant. Cette mesure a débouché sur une "démarche légalistique" à l'égard de nombreux problèmes qui relevaient autrefois de la charité ou du bien-être social.

Diverses institutions extra-familiales ont vu le jour en Inde au cours des cinquante dernières années. Elles configurent la primauté de la cellule familiale et, si possible, la nécessité d'un travail effectué en collaboration avec la famille. Lorsque la misère est opprimante et que les parents n'ont pas les moyens de s'occuper de leurs jeunes enfants ou de les nourrir, il est indispensable de créer un centre de soins infantiles. En Inde, certains mouvements et institutions méritent d'être cités.

L'un des mouvements les plus connus est le SEWA. La lutte des femmes au travail au cours des trente dernières années a résulté dans la création d'une organisation appelée SEWA ("Self-Employed Women's Association/Association des femmes indépendantes) placée sous la présidence d'Ela Bhatt et qui compte actuellement 500.000 membres! SEWA est une fédération de syndicats et de coopératives ainsi que d'institutions bancaires destinées aux femmes, individuellement ou collectivement; elle fonctionne d'une manière démocratique et innovante. L'histoire de la SEWA est une saga passionnante qui reflète la constance et l'énergie collective des femmes. Une publication récente de l'OUP intitulée "Nous sommes pauvres mais nombreuses" rédigée par Ela BHATT, est un témoignage authentique de la ténacité des femmes et de leur capacité à gérer leur propre existence.

Ce mouvement de base établi au Gujarat, a également créé plusieurs coopératives de parents destinées aux soins infantiles. Les mères travaillent durement toute la journée dans toute une série d'emplois mal rémunérés et envoient leurs enfants en bas âge dans un centre de jour. Ce centre devient une deuxième maison pour de nombreux enfants. L'expérience du fonctionnement de centres de jour pour les enfants des familles particulièrement démunies est reflétée par un slogan "La prestation des soins infantiles EST l'atténuation de la misère". L'histoire de la SEWA a été largement décrite et constitue l'une des dix études de cas effectuées par la Fondation Bernard van Leer "Initiative d'efficacité". Lorsque le parent est incapable de faire face au handicap d'un enfant en bas âge, l'instituteur et l'instituteur et la gardienne

interviennent, au niveau de la santé et du soutien affectif. Le rapport "UTSAH" regorge d'anecdotes réconfortantes concernant l'action des crèches. Ces épisodes renforcent ma thèse selon laquelle nous ne sommes pas confrontés à un échec familial, mais plutôt à la fragilité de la famille dans des situations de misère extrême.

Un autre exemple de la réaction de la société civile face aux problèmes de parentage dans les populations défavorisées et basée sur la diffusion d'informations pertinentes aux prestataires de soins, est donné par un groupe de volontaires basé à Chennai, Inde. La manière dont ce groupe s'est élargi à partir d'un noyau informel et a développé son programme et son action pour devenir un **Réseau d'Information sur le Parentage (1999) NIP** constitue une légende des temps modernes! Bala Mandir qui avait débuté il y a 57 ans en tant qu'Hospice d'enfants trouvés, a évolué pour devenir un incubateur majeur d'idées relatives aux soins infantiles et à l'éducation. C'est sous l'égide bienveillante de Bala Mandir que le réseau NIP a pu se développer. Le Réseau est une fédération assez souple d'individus et d'institutions qui s'occupent d'infans et d'enfants en bas âge. De nombreux spécialistes se sont rassemblés pour le bien des enfants : experts en développement de l'enfant, pédiatres et autres professionnels de la santé, psychologues, gardiennes, formateurs de personnel enseignant (écoles normales), travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés, chercheurs et journalistes free-lance. Actuellement, le NIP est caractérisé par un sens profond de ses objectifs, une grande convivialité et diversité. Le NIP a mis au point toute une série de matériaux qui, à l'instar de Harry Potter, sont un véritable enchantement pour les mères, pères, gardiennes et éducateurs pré-scolaires. Le NIP est comme un cyber-space et ne connaît pas de frontières. Tout le monde y a accès sans se heurter aux contraintes de frontières géographiques ou professionnelles.

Je terminerai par un troisième exemple. Comme les deux cas précités, il s'agit d'une organisation avec laquelle je travaille depuis quelques années. Volontariat a été créé dans l'ancienne enclave française de Pondicherry, au Sud-Est de l'Inde, par une jeune Belge. Les premiers efforts ont été accomplis il y a plus de 45 ans afin d'atteindre les plus misérables parmi les démunis de cette ville. Le programme a progressivement évolué grâce au soutien de jeunes idéalistes venus de France et de Belgique qui ont parrainé les enfants en matière d'éducation et leur ont consacré labeur et affection afin de consolider leurs activités. Madeleine DE BLIC, fondatrice de Volontariat, est aujourd'hui une légende vivante dans cette ville. Actuellement, plus d'un millier d'enfants sont parrainés et appuyés tant au niveau de l'éducation que de la santé. Le soir, ils disposent d'une école des devoirs et bénéficient d'activités extra-scolaires pendant les week-ends. Sous l'égide de Volontariat, certains enfants ont appris le yoga, la musique classique grâce à des enregistrements et ont formé de petits orchestres. Plusieurs se sont spécialisés en menuiserie, informatique et peinture. Presque tous passent une semaine chaque année dans un camp d'été organisé dans la ferme qui appartient à l'organisation. Un home a été créé pour les personnes citées démunies et des maisons d'accueil pour les "enfants des rues". La véritable promesse de Volontariat est de rassembler différents groupes d'individus, jeunes ciblés, à l'occasion des naissances et de recréer une atmosphère familiale.

Le parentage est donc à la fois un privilège et une responsabilité pour la famille. Dans l'univers actuel, les facteurs tant biologiques que sociaux détermineront si la famille fonctionnera en tant qu'unité séparée ou bénéficiera du soutien et de l'énergie de la communauté et de l'ensemble de la société.

Chennai 15 Mai 2006

LA FAMILLE ET LA PARTICIPATION A LA PRISE DE DECISIONS DANS LA SOCIETE 2

Herman PAS

Une invitation motivée: les positions de départ ou l'autorité de l'argument

1. "Famille et démocratie - compatibilité, incompatibilité, chance ou défi", serait le thème de la 53e conférence internationale de la Commission Internationale des Relations du Couple et de la Famille (CIRCF) (ICCFR), en coopération avec UNAF et l'Institut des Sciences de la Famille.

Dans l'invitation à cette conférence la démocratie est décrite comme "une culture" qui "existe en Occident depuis deux siècles dans la sphère publique suite aux pressions des hommes" (EID), qui "progresses à travers le monde" 3 et qui se distingue par le fait que "l'argument d'autorité est bousculé par l'autorité de l'argument", qui ne connaît plus de mots dont le sens est fixé, ou des institutions dont la forme est figée une fois pour toutes, et qui insiste sur l'importance de l'individu, et du citoyen. La démocratie a eu un impact sur la vie de famille, les relations du couple et l'intérêt de l'enfant. "Les relations entre hommes et femmes qui peuvent se réaliser comme ils l'entendent dans une société ouverte et démocratique, deviennent de plus en plus égalitaires et volontaires". (EID)

La question est posée aux intéressés si la diversité des efforts pour intégrer les familles dans les sociétés démocratiques et de démocratiser la vie familiale signifie un progrès ou un recul; et si les sociétés démocratiques sont en train de se désintégrer ou de se régénérer. Si en fin de compte, démocratie et famille sont compatibles?

Cette formulation assez provocante invite, en tous cas, à la discussion ou à la contradiction. Donc, je me suis mis à analyser les idées et les termes relatifs à la famille et la démocratie, utilisés dans les notes de synthèse des discours programmés: "Qu'est-ce qu'on entend par "démocratique"? Par "famille"? A-t-on le choix d'être pour ou contre? Puisqu'en fait les deux se rencontrent dans la société et dans la famille.

2. La question est mise à l'examen, comment la démocratie, un concept d'origine politique, basé sur le respect de la personne, la liberté d'expression, l'autonomie, la représentation, et la participation à la prise de décisions, (DE VIGUERIE) a-t-elle "investi" la vie familiale? Comment s'est-elle "insérée" dans la vie familiale? (LABRUSSE) (BECK) Cette terminologie est-elle adéquate dans un discours sur les relations familiales?

[2] Pour un thème comme celui-ci, sans doute coloré par les expériences personnelles, il est utile que le lecteur sache sous quel angle l'auteur voit les choses. L'auteur se situe à la croisée de deux axes d'intérêt:

1° Juriste (avocat, magistrat, ce qui signifie: pensée normative >> chef de famille(ou plutôt père de famille) nombreuse et grand-père (expérience quotidienne);

2° (Ancien) Président de l'Institut Supérieur des Sciences de la Famille à Bruxelles (réflexion) et pendant de longues années membre du comité directeur du mouvement familial (De Bond) (action familiale); administrateur de plusieurs ong dans le domaine de l'action familiale, du travail social et de la consultation conjugale. Actuellement membre du conseil d'administration du Centre de Consultation Conjugale 'Het Centrum', à Brasschaat (B). Ancien co-président de la Commission Internationale des Relations du Couple et de la Famille.

Dans cette position, on est exposé aux tensions de rationalités très différentes, parfois contradictoires et divergentes, ce qui peut-être explique certaines hésitations ou contradictions dans l'exposé. La lecture critique des textes a amené à relire un discours tenu en 1983 à Strasbourg et quelques textes encore plus anciens, des années '70. Cela m'a inspiré une conclusion pratique: "toute personne qui écrit des articles sur l'avenir de la famille et de la société doit s'engager solennellement que, "Deo volente", il aura le courage de relire ce qu'il a écrit, dix ans plus tard, et d'évaluer honnêtement si ses propos ont résisté à la réalité et quel en a été le résultat!"

[3] Thèse qui n'est certainement pas soutenue par tout le monde ("tout le monde").

Mais est-il possible de séparer, d'isoler le fonctionnement interne et externe d'une famille? Est-il loisible d'appliquer à l'ensemble des relations dans la famille les termes repris d'un système politique, qui au fond a trait à l'attribution d'autorité, de l'exercice de pouvoir dans le système social?

Cette manière de formuler le problème ("*la démocratie, est en train d'infiltrer la sphère privée suite aux luttes des femmes.*" (EID) laisse sous-entendre que du point de vue de la famille la démocratie est comme une intruse venue de l'extérieur, du monde externe pour "*investir*", c.à.d. conquérir le domaine de la famille, un terrain longtemps "*étranger*", pour y installer, "*insérer*", un régime d'égalité imposée, ("*égalité dans la méfiance*" EID), contraignant, sous quel régime on n'est pas sûr de pouvoir vivre en couple ou en famille.

Ou: l'autoritarisme de la démocratie...

En effet, quand on dit démocratie, dans sa signification originale, on dit aussi: pouvoir du peuple, délégation et attribution, cq. retrait du pouvoir: est-ce aussi applicable aux familles? On constate que "démocratie..." est une idée longtemps étrangère à la vie familiale, et que la famille a pu longtemps rester étrangère à l'idée de démocratie. (LABRUSSE) On se demande donc comment le mariage et la famille sont possibles sans ou avec l'égalité (imposée) et la liberté des hommes et des femmes? (BECK) (HILA)4[

*Réaction instinctive: "Mais la dignité, et par conséquent l'égalité des personnes, n'est-ce pas en réalité une idée fondamentale, un principe de base de notre société et en même temps des relations de couple ou des relations pédagogiques modernes?"*5

3. Les **droits** fondamentaux (WALKER) (KUTSAR) sont estimés conçus pour la société politique, comme fondements nécessaires de la démocratie, et donc en premier lieu pour **protéger** la personne et la famille contre les ingérences de l'État, des tiers - tels le respect de la vie privée et de la vie familiale, la liberté du mariage, se sont transformés, et sont utilisés en sens contraire d'une façon parfois abusive. Avec des résultats opposés.

En effet, il faut avouer que plus l'accent est mis sur la liberté de la personne, l'autonomie dans le choix de la forme de vie familiale, plus les autorités politiques, les législateurs (européens), la Cour Européenne des Droits de l'Homme, les juridictions nationales se sont mises à s'intéresser aux structures et relations familiales internes et sont intervenues pour imposer des règles strictes basées p.ex. sur le principe de l'égalité. Les auteurs constatent que malgré le principe de subsidiarité, ces principes se sont transformés en règles de droit, contribuant à modeler les structures de la famille, dans un sens des plus larges, (LABRUSSE), (DE VIGUERIE) p.ex.

[4] "*Equality in the Family. Anticipating the consequences*", faisait déjà l'objet de la conférence CIRCF en Suède en 1987. Herman PAS, ed., "*Vive la Différence?*", p. 57 e.s.; Chris CLULOW, "*Gelijkheid in het gezin : welke gevolgen?*", *Welzijnswerkkroniek* 1988, nr. 113, Elisabeth WIESER-HÖRMANN, "*Gleichheit in der Familie*", *Dialog, Information Ehe und Familie*, IEF Wien, 1987, Bd. 3, Heft 3/87, 16-17.

[5] Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne, Préambule : "*Consciente de son patrimoine spirituel et moral, l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité; elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'état de droit. Elle place la personne au cœur de son action...*", art. 1. "*La dignité humaine est inviolable. Elle doit être respectée et protégée.*" - Art. 20, ch. III, "*Toutes les personnes sont égales en droit.*" Toute discrimination est interdite (art. 21) et l'égalité entre hommes et femmes est soulignée (art. 23), et aussi sous le même chapitre, les droits de l'enfant (art. 24).

La famille en tant que telle y est pour un rôle plutôt passif, protégé : "Art. 33, 1. *La protection de la famille est assurée sur le plan juridique, économique et social.* ...".

l'égalité, la liberté, (KUTSAR), la solidarité familiale et son rapport à la solidarité nationale. (LABRUSSE-KUTSAR).

Et nous voilà dans le paradoxe. On mentionne la nécessité d'une confiance réciproque (VIGUERIE) entre l'État et les familles; on attend des familles des choix libres et responsables. (VIGUERIE) Le résultat de tout cela, une liberté et une égalité parfois ressenties comme imposées, voire contraignantes, qui conduisent en fin de compte, à une limitation de la liberté. En tout cas pas à une extension de la liberté, de l'autonomie personnelle, pour certaines catégories de personnes.

4. Sont cités comme éléments ou aspects de la démocratie dans la famille: la "*démocratie sociale*", les droits de l'enfant; l'égalité des sexes; les valeurs démocratiques reproduites dans le système familial; la conscience de l'existence de moyens autres que la violence, à utiliser pour résoudre un problème en respectant et garantissant les droits des autres. (ANANDALAKSHMY)

Les auteurs nous mettent en garde contre les aspects négatifs d'une "*juridisation*" de la communauté, de la politique, de la vie civile, de la vie familiale.... 6

5. Il vaut certainement la peine d'examiner cette question de l'intervention croissante du droit dans les relations personnelles.

Mais est-il possible que dans ces textes d'autres termes soient restés un peu vagues et que certains aspects du rapprochement de "famille" et "démocratie" soient un peu laissés dans l'ombre?

Où se trouve la source du sentiment de malaise qui se manifeste devant le phénomène de la "démocratie" dans la famille? Les enfants? Les enfants aussi sont-ils à considérer comme membres à part entière? Et les grands-parents? Ou les femmes, devenues autonomes ou les égales des hommes?

Dans le contexte d'une problématique de la prise de décisions dans les familles, la situation et le rôle des enfants sont en effet mentionnés. (KUTSAR)

A ce sujet, il vaut la peine de relire l'excellent exposé de Martin KOSCHORKE présenté à Tallinn (2004), [7] qui disait: "*La famille n'est pas une démocratie, la famille est un système totalitaire*"; "*Democracy means: those who are subjected to power have the right and the means to check and control this power*"; cela n'est pas le cas dans les familles.

Mais alors tout d'un coup on se rend compte: en 1971, M. MENDEL a écrit un livre "*pour décoloniser l'enfant?*" 8] Qui s'en souvient?

Le nouveau rôle des femmes aussi apparaît comme problématique. Ce qui est pour le moins surprenant puisque ces thèmes faisaient déjà l'objet de conférences antérieures de la CIRCF/ICCFR. 7[9]

[6] STORME, Matthias, "*De juridisering van sociale verhoudingen van de negentiende eeuw tot vandaag*", in ; HEIRBAUT, D., MARTYN, G. en OPSOMER, R., "*De geschiedenis van het recht in de twintigste eeuw*", reeks Juris Scripta Historica, Koninklijke Academie WLSK, Brussel 2005, 27-75. www.storme.be/juridisering.html.

7. Notamment en 1972 à Paris avec prof. C. PRESVELOU, "*L'évolution du rôle de la femme et les conséquences de cette évolution sur la vie du couple et de la famille*", et en 1987 en Suède, "*Equality in the Family, Anticipating the Consequences*" (H. PAS, o.c., p. 57.) 1963, "*Women's Struggle for Equality*", Milan, Italie, H. PAS, o.c. Mais les

6. Démocratie... peut-on prétendre que le terme "démocratie" renvoie à un système, une culture clairement déterminée, cohérente, logique et conséquente, stable. Si "*tout homme est une guerre civile*"⁸, nos sociétés aussi, même les sociétés démocratiques. Sinon les familles.

Une définition de travail s'impose quand-même. Quelle signification est attribuée au terme "famille", "la famille", les familles? S'agit-il de famille dans un sens formel ou informel? Interne ou externe? Les relations personnelles ou la structure sociale ou économique? Sous quel angle, quels aspects?

7. Il paraît que les auteurs ont pensé en premier lieu à la famille "interne", aux relations à l'intérieur de la famille. S'agit-il aussi de la famille qualifiée "cellule" sociale, élément de base d'une société démocratique bien organisée? en même temps que ménage ou foyer, qui prend soin de ses membres et des liens entre les deux approches? (BECK, LABRUSSE, WALKER, KUTSAR, DE VIGUERIE, KOSCHORKE.)

"Où sont les neiges d'antan?"

8. Le problème de la collision de la vie de famille et la démocratie n'est pas nouveau. ⁹ Il y a quelques décennies on a connu trois phénomènes de sociologie de la famille, qui doivent nous intéresser encore aujourd'hui. 35 ans après, une évaluation s'impose, il me semble, de ces réactions démocratiques contre la famille autoritaire, accusée de contribuer à reproduire et conserver la société industrialisée autoritaire.

Nous avons vu se développer (1°) dans la ligne de la "*résistance non-violente*", un mouvement pédagogique (ou anti-pédagogique) qui prônait un système **d'éducation anti-autoritaire** (1960-1970) et (2°) une vague de ménages vivant "**en commune**", et d'autre part (3°) un mouvement démocratique inspiré par les organisations familiales pluralistes (UNAF, UIOF, 10 BGJG, LIGUE e.a.), (1980-1990) en faveur de la revalorisation de la famille, d'une sorte de **constitution** de la famille: une **déclaration ou charte universelle ou européenne des droits de la famille**, au niveau du Conseil de l'Europe et en même temps parmi les mouvements catholiques, et au Vatican, (1983) et même au niveau de certains parlements et partis politiques nationaux.

crainces et hésitations devant ce phénomène étaient certainement moins prononcées. V. également CLULOW, Christopher, *Public Policy and private relationships, The curious case of marriage*, in PAS, H., o.c. P. 97.

⁸ LARTÉGUY, Jean, **Tout homme est une guerre civile**, Presses de la Cité, Paris, 1969. L'auteur cite T.E. LAWRENCE, **Les sept piliers de la sagesse**. Savourez le texte de la couverture du livre: "*Selon Lartéguy, tout homme connaît au cours de son existence une triple guerre civile: une guerre contre l'enfant qu'il a été pour devenir adulte; une autre guerre contre les femmes, qui aujourd'hui se veulent ses égales dans les domaines qui jadis étaient les siens, mais en conservant les privilèges qui leur avaient été concédés dans le passé; enfin une troisième guerre contre cet ordre établi qu'il trouve intolérable quand il est jeune et dont il s'accommode en vieillissant.*"

⁹ La première rencontre internationale à laquelle j'ai assisté comme représentant du mouvement familial se tenait à Caen, en 1963 : "**La société démocratique**". www.ssf-fr.org/archives/divers/sessions.

V. aussi les conférence CIMRI 1974, *L'intervention de l'Etat dans les relations conjugales et interpersonnelles*, 'Lage Vuursche, Utrecht, Pays-Bas, H.PAS, o.c.;

¹⁰ En 1974 l'UIOF tenait sa Conférence Internationale de la Famille à Liège (B). Le Prof. Albert DELPÉREE fit une présentation sur le thème: *la participation des familles à la prise de décisions dans la société*.

9. En 1971 un mensuel flamand publia un dossier sur "la famille", et notamment un article portant le titre: 11[13] "*Démocratie dans la famille, un modèle d'éducation en voie de développement*", 12[14] et un autre: "*Commune, une unité de vie active sur le plan social-politique*". 13

Les trois mouvements voulaient provoquer une modification fondamentale de la famille comme milieu d'éducation des enfants, et comme institution dans la société, toutes les deux stigmatisées comme autoritaires. Ces phénomènes avaient tous les trois certainement à voir avec la démocratie et la famille, en particulier dans le sens *d'environnement éducatif* et d'une *participation active des familles* en tant que telles au fonctionnement des *institutions et organes de la société*. Mais aujourd'hui ils semblent abandonnés ou oubliés. Les guerriers sont fatigués ou ont pris peur.

Pourtant, de nos jours, la question est toujours d'actualité - à côté des règles démocratiques qui protègent la famille - du fonctionnement démocratique interne des familles et du rôle actif des familles et des mouvements familiaux comme acteurs à part entière dans une société démocratique.

10. Qu'est-ce que **l'éducation démocratique comme modèle d'éducation, et l'éducation anti-autoritaire** sont devenues? Nous n'osons pas poser la question où en est la "*non-violent coercion*". Ou sont passées les "*communes*"? Ces phénomènes démocratiques, ont-ils laissé des traces dans nos familles actuelles?

Martin KOSCHORKE¹⁴ constate aujourd'hui, en termes presque identiques l'existence des mêmes relations autoritaires dans les familles qu'il y a tant d'années.

D'autre part on doit se demander si de nos jours, le mouvement familial et donc la représentation des familles, ont fait des progrès, ou, au contraire, ont connu un recul considérable, de façon que certains auteurs parlent même de "**l'éclatement du mouvement familial**" en Europe.¹⁵ Ceci malgré les belles paroles déposées dans la Déclaration de Sanya.

11. Je ne suis plus convaincu que les grands mots des "déclarations" tels que : "*la famille est la cellule ...*" servent vraiment les familles. Les grands mots cachent souvent une grande incertitude, de profonds désaccords ou discordances, de sérieuses divergences de vues. L'élargissement des notions, des sens des mots, ne sert pas nécessairement le mouvement familial démocratique. La diversification des réalités sociales couvertes par le terme "famille" n'a pas rendu plus aisé, pour le mouvement, familial d'être représentatif.

12. Pour vivre il faut une âme. Un mouvement (familial) a besoin d'une âme, d'un moteur ou d'une idée commune, d'une vision partagée, qui définit l'objet, les buts; qui inspire; comme un repas qu'on prépare ensemble, qu'on partage et qu'on mange autour de la table.

Si on veut combattre, miner ou éliminer, neutraliser un mouvement, une institution, il est très efficace d'étendre, d'élargir ou de "nourrir" leur objet, jusqu'à l'absurde. En réalité, actuellement l'idée de la famille couvre tant de réalités différentes, parfois opposées,

11 VAN BLAADEREN - STOK, C.L., *Democratie in het gezin, een opvoedingsmodel in ontwikkeling*. *Kultuurleven* 1971, 10, p. 985.

12 C'était l'année aussi de la publication du livre : MENDEL, G., "**Pour décoloniser l'enfant. Sociopsychanalyse de l'autorité**", Paris, Payot, 1971.

13 A. VAN POUCKE - I. VERHAEGEN, "*Commune: een sociaal politiek actieve leefgroep*", *Kultuurleven*, 1971, 10, 991.

14 O.C.

15 Où en est COFACE, la représentation des familles en Union Européenne?

contradictoires, que l'idée commune, la base, s'effondre, risque de devenir une illusion partagée.

Quelle pourrait être la réponse: s'incliner et constater qu'au fond on a abrogé ou dégradé ou réduit à une relation affective ou de cohabitation, purement horizontale, le mariage en le rendant accessible ou applicable aux partenaires du même sexe, 16 fermer les yeux et faire comme si...? Ou bien, partir à la recherche de l'essentiel: qu'est-ce que tous les modèles "familiaux" ont en commun: homme/femme, enfants; parent seul; enfants seuls? 17 Ou retourner à l'idée originale: homme/femme, mariage, enfants?

En tout cas, il faut avoir le courage de dresser un bilan honnête des résultats - modestes - des efforts des individus, organisations et gouvernements dans ce domaine dans le passé.

13. Il y a plus. J'ai la crainte qu'à l'heure actuelle le problème de la participation démocratique ne soit presque plus posé comme exigence positive ou revendication pour toutes les familles, d'être présentes ou représentées dans la prise de décisions, mais plutôt dans le contexte de la pauvreté et de la lutte contre l'exclusion sociale. 18

Dans le débat sur la démocratie à l'intérieur de la famille, interne, c'est plutôt les conséquences de l'idée d'égalité et l'idée de liberté, d'autonomie de la personne, qui sont mises en discussion.

Démocratie...?

14. Pour les besoins de notre débat une définition (de travail) sociologique, de démocratie paraît utile. 19

Le sociologue Mark ELCHARDUS définit la démocratie par trois dimensions essentielles ou "composantes". Cette définition avec des nuances de détail apportées par le juriste Mathias E. STORME, sur la "subsidiarité" en fonction du pluralisme, peut nous servir dans nos réflexions.

15. La première composante de la démocratie: *les droits, un ordre juridique* qui attribue à chacun des droits politiques égaux.

De ce point de vue il ne s'agit pas exclusivement de droits subjectifs, mais pour le moins dans la même mesure il s'agit de la primauté de la politique sur les autres pouvoirs. Ceci s'articule avec l'idée de l'égalité formelle (Art. 10 Constitution belge: "*les Belges sont égaux devant la loi...*") le pouvoir politique doit agir au moyen de règles générales identiques pour tous, et non pas sur base de décisions au cas par cas voire arbitraires.

16. La deuxième composante: *l'élément de la représentation*. Dans une démocratie la représentation reçoit sa légitimité seulement du peuple, de la nation. La politique fonctionne à travers les institutions qui représentent la nation et qui ont leur légitimité exclusivement du

16 STORME, M., De juridisering van de sociale verhoudingen...

17 P. ex. quelle est l'idée commune d'une part, d'une famille classique : homme, femme, mariage, enfants, vivant ensemble... et la famille africaine dont les adultes sont décédés à cause de l'HIV et qui ne comporte que des enfants seulement qui prennent en charge toute une famille? ou la famille latino-américaine avec un enfant comme chef de famille?

18 V. n°21 e.s.

19 M. ELCHARDUS, *Demokratie zonder politiek?*; M. ELCHARDUS en W. SMITS, "*Een paar bouwstenen voor een democratisch project*", in *Samenleving en politiek* 1999, nr. 2, p. 30 v. M. STORME, "*Democratie: hoe is het mogelijk?*", *Over de randvoorwaarden voor een daadwerkelijke democratie*.

peuple même. Toutes les décisions qui définissent les droits des citoyens trouvent leur origine - directement ou indirectement - dans "le peuple."

17. La troisième composante concerne le pouvoir dont dispose le peuple d'exercer son influence effective sur la politique exercée en son nom. On pourrait parler ici de la composante *des droits de participation*: à quel degré la population a-t-elle une influence sur les décisions qui déterminent partiellement leur vie ou est-ce qu'on décide au-dessus de leur tête?

Je préfère parler ici du droit de parole, du droit de participation: dans quelle mesure la population a-t-elle encore une influence sur les décisions qui contribuent à déterminer leur vie? Ou est-ce les représentants du peuple qui décident au-dessus de la tête des représentés?

18. Suivant le professeur M. STORME 20 il faut ajouter **la promotion de la "différence"**, la défense du **pluralisme** contre l'uniformité.

Trop souvent la différence, la pluriformité, la diversité ne sont considérées que du point de vue des droits de l'individu; il faut comme contrepartie une vision communautaire qui protège le pluralisme par une application radicale du principe de la subsidiarité.

Cette idée cadre parfaitement dans la philosophie de la Commission.

Suivant M. DE WINTER, professeur à l'Université d' Utrecht, à part les aspects "état de droit", ce qui importe c'est l'éthique sociale. Il s'agit dans l'éthique démocratique aussi de: égalité, responsabilité sociale, défense de discrimination, droits des minorités, etc. Le bien commun selon DE WINTER se laisserait aisément définir par la conservation et le développement de la démocratie, de la citoyenneté démocratique. L'idée directrice en est qu'un Etat de droit démocratique constitue la seule forme de vie communautaire qui rende possible la coexistence pacifique de la pluriformité de croyances et opinions religieuses, culturelles et politiques, d'une façon organisée, juste et pacifique. "*The democratic way of life*" exclut la violence dans les relations. Dans son essence la démocratie est donc décrite comme une forme de vie en communauté, qui tend à résoudre les problèmes entre individus et/ou groupes d'une façon humaine, organisée, pacifique. 21

Qui voit une incompatibilité - *mutatis mutandis* - entre cette façon de voir et une forme moderne des relations familiales "démocratiques"?

19. Il faut constater avec Mark ELCHARDUS que la deuxième et la troisième composante de la démocratie (représentation et participation) sont en crise, mais beaucoup moins, la première. Il estime qu'il existe une grande confiance en les droits fondamentaux et les libertés, droits de la personne, tandis que les dimensions "publiques" se sont un peu "érodées". On a le sentiment que la première (droits) fonctionne effectivement, - dans notre partie du monde bien entendu 22 - tandis qu'on a peu de confiance que les institutions représentent effectivement la population et que la population à travers les institutions, garde le contrôle des évolutions sociales. Le sentiment existe que la démocratie est mise en danger non pas par les atteintes aux

20 Remarque qui est d'ailleurs dans la ligne de la conférence de Oxford, "**Vive la Différence?**".

21 Micha DE WINTER, *Democratieopvoeding versus de code van de straat*, (Education à la démocratie et la loi de la rue), Utrecht, 2000.

22 SIBONGILI MKHABELA, *L'Egalité, un mythe dans un monde d'inégalités*, Conférence CIRCF Leuven 2003, in: **Vers un nouvel équilibre**, CIRCF 2004, p. 57 e.s.

droits fondamentaux, mais par l'affaiblissement ou l'absence de la représentation et de la participation effective.

20. Les citoyens dans nos pays démocratiques de l'Ouest n'ont probablement pas tellement le sentiment d'être menacés dans leurs droits personnels mais plutôt dans leur participation et leur représentation. Il faut donc examiner pourquoi la représentativité des institutions et la participation réelle des citoyens (et donc des familles) restent en défaut ou font poser des questions.

Le manque de confiance en la démocratie paraît découler plutôt du sentiment d'impuissance que de l'idée qu'on ne dispose pas d'assez de droits, et de l'idée que les décisions sont le résultat de processus opaques, peu transparents (érosion de la représentativité) et imposent en ce qui concerne la loi matérielle une idéologie qui ne correspond pas à ce que veut la majorité de la population (érosion de la participation).

C'est frappant que le pessimisme du citoyen ait souvent moins à voir avec l'avenir personnel, mais d'autant plus avec un avenir commun. On a peur, moins pour soi-même que pour les enfants qu'on a, ou qu'on n'a pas, à cause du manque de projet d'avenir en commun.

"Outside. Inside."

21. On peut étudier "la famille" comme institution dirigée/orientée vers l'extérieur, la société, qui demande ou qui a besoin de participation à la vie sociale (au sens large).

L'exclusion sociale des familles démunies par exemple, déborde la pauvreté matérielle, mais présente une autre dimension: le manque de participation active ou passive à la vie sociale, y compris la vie politique.

Cette participation est actuellement devenue de plus en plus un critère d'inclusion ou d'exclusion sociale de la famille, de la personne qui vit dans la pauvreté. Mais la participation est en même temps un moyen, un but à atteindre, un critère de l'efficacité de l'aide et du support dispensés aux familles, aux personnes. Le degré de participation à la vie culturelle, sociale est considéré comme un critère du degré d'in/exclusion des pauvres... ou de l'efficacité de l'aide fournie aux pauvres.

Il y a lieu de faire attention pourtant que cette inclusion, l'activité, la participation qu'on attend des familles (pauvres), ne se transforme pas en critère d'exclusion du pauvre qui n'est pas considéré comme suffisamment actif. Le manque de participation 23[25] amènerait alors l'exclusion du groupe des clients des services d'aide.

22. Il faut constater que dans ce contexte on omet souvent toute référence à la participation à **la vie et aux structures politiques**, et presque totalement aussi aux structures, à **l'organisation** de l'aide... des services d'aide aux familles...

En effet, nos services d'aide aux familles font-ils la promotion de la participation des familles (leurs clients) à la vie politique, à l'organisation du service, ou individuellement, à l'organisation de l'aide offerte même ? Nos agences concernées impliquent-elles les familles dans l'organisation de l'aide qu'elles dispensent? 24

23 A supposer que la méthode ou l'effort du service aient été adéquats.

24 Normes de qualité imposées par le Gouvernement Flamand aux centres non-

On a mis du temps à se poser ces questions. A se rendre compte que: "Il est essentiel que la participation parte d'une analyse des problèmes avec le client (du CPAS)²⁵... Pour les services d'aide il est important de mener la discussion sur les idées concernant "professionnalisme" et "qualité" qui se trouvent à la base, et si ces idées résistent à l'épreuve de la dignité humaine".²⁶

"For freedom, for justice, for peace..."

23. Parlant de l'enseignement Aldous HUXLEY a écrit en 1946: "Our aim, let us recall, is to train up human beings for freedom, for justice, for peace." ²⁷ Notre but est de former des êtres humains à la liberté, la justice et la paix. Un but pareil ne sera pas atteint en marchant dans la direction opposée. Si votre objective est la liberté et la démocratie, il faut apprendre l'art d'être libre et autonome. Si vous leur apprenez l'art de la soumission abrutissante et passive vous n'arriverez jamais à réaliser la liberté et la démocratie que vous avez en vue. On ne réalise pas les bonnes intentions par des moyens inadaptés.'

24. Et nous voilà où démocratie et éducation, pédagogie se rencontrent.

La Déclaration de Sanya dit: Art. 2.2.: "Les principes des droits de l'homme et la démocratie doivent être enseignés, pratiqués et respectés, avant tout à l'intérieur de la famille."

art 2.3.: "La démocratie dans la société est directement liée à la démocratie à l'intérieur de la famille."

25. La citoyenneté ... est-ce une chose que les parents sont capables ou disposés d'enseigner aux enfants. Sous quelles conditions? Quel serait le rôle de l'école à cet égard?

Tolérance

26. Dans la démocratie et donc dans l'éducation à la démocratie, un des éléments les plus importants est la tolérance. (DE WACHTER, se réf. à M. LEVINSON) Autant que la solidarité, l'égalité,... Liberté, responsabilité, et respect des différences. La culture de la tolérance dans une société marquée par les différences énormes de cultures, de religions, d'idées politiques, est une question de survie.

Différentes formes de tolérance sont possibles.

1. On peut enseigner aux enfants de tolérer la différence des autres parce qu'ils n'y peuvent rien d'être comme ils sont.
2. Ou bien on tolère la différence parce qu'au fond nous sommes tous semblables.
3. On peut expliquer aux enfants les raisons profondes des différences dans le comportement et le leur faire comprendre.

27. Il faut ajouter qu'une vie en commun démocratique n'est possible que si on aille positivement à la recherche d'une idée commune, à la recherche d'un mythe partagé: qu'est-ce qu'on a en commun à côté du fait qu'on habite le même territoire, dans la même maison, dans la même famille?

gouvernementales d'aide sociale.

25 CPAS: Centre Public d'Aide Sociale

26 "Participatie vertrekt in essentie vanuit een probleemanalyse samen met de betrokkenen. ... Voor de hulpverlening is het belangrijk de discussie te voeren over welke opvattingen aangaande 'professionaliteit' en 'kwaliteit' worden gehanteerd en of die de toets van de menselijke waardigheid doorstaan." "Participatie en OCMW", in: **Armoede en sociale uitsluiting**, 2005, p. 247.

27 Aldous HUXLEY, **Ends and Means**, An Enquiry into the Nature of Ideals and into the Methods employed for their Realization", Chatto and Windus, London 1946, 178, 184-185.

La terre commune

Ce qui paraît un minimum indispensable c'est le "*common ground*" qu'on doit définir, un terrain commun, un système de valeurs et de normes, qui valent pour tout le monde, 28 qui dessinent les limites de la tolérance, qui doivent être défendues et sanctionnées par les autorités publiques.

Ainsi il paraît inconciliable avec la démocratie d'inciter à la solution de problèmes, conflits ou idées divergentes, par la violence, d'exclure des groupes de citoyens, de refuser à certaines catégories de personnes la dignité humaine.

Mettre l'accent exclusivement sur les "différences", conduit peut-être à la reconnaissance d'une identité, mais constitue en même temps une forme de "séparatisme", de séparation, qui peut mener à l'exclusion, la discrimination et l'inégalité. Et créer des conflits.

Aide sociale et démocratie

28. A la conférence de la CIRCF de Vienne en 2005 29[31], Christopher CLULOW a prononcé un fort intéressant plaidoyer en faveur d'un modèle "*consultatif*" dans l'aide offerte dans la prévention de rupture de relations (familiales). "*Consultation in this context describes a collaborative process in which different resources are pooled to achieve a common goal. It differs (...) by being client rather than consultant centred. The objective is not to take problems away from client organisations in the search for a solution, but to help them build their own capacity to deal more effectively with change and uncertainty.*" "*..relationship support (means) consultative processes*"

Cela aussi est un plaidoyer en faveur de la participation du client lui-même, de la famille, à la solution de ses problèmes, dans le cadre d'une relation égalitaire, démocratique entre aidant et aidé, assistant et assisté.

29. Est-ce qu'il existe assez de bons modèles de telles structures conçues pour impliquer les familles, pour la promotion de leur engagement actif dans le développement d'une politique familiale, dans le développement des structures chargées de l'aide aux familles, de l'aide concrète qui leur est offerte? Et qui contrôle la qualité démocratique des méthodes de travail et des interventions des services dans la famille, qui vérifie si les droits fondamentaux sont pris en considération et sont respectés dans la structure du service et dans l'aide fournie? 30 Combien de services ou institutions, qui offrent leur assistance aux familles, sont ouverts à la participation active des familles, de leurs clients, afin de corriger les objectifs de leur travail?

"Further development of methods for the participation of affected persons (i.e. families affected by exclusion) in the design and the evaluation of solutions is a future task of fundamental significance. Initial practical experience shows that the ongoing participation of parents is the best method for ensuring need-based and efficient support of the integrative capacity of families." 31

28 V. p.e. : "Eindverslag Commissie "ter invulling van de cursus maatschappelijke oriëntatie", (Rapport de la Commission Programme d'Orientation Sociale)", remis au ministre flamand de l'administration intérieure, mai 2006. De cette commission sous la présidence de M. Bossuyt, juge dans la Cour des Droits de l'Homme, était membre aussi Mme le professeur M.-C. FOBLETS.

29 www.iccfr.org, www.tccr.org.uk

30 Question intrigante, p.e. dans le système de l'assurance maladie invalidité ou dans les systèmes non contributives, d'assistance sociale: Qu'est-ce qui reste du droit au respect de la vie privée des pauvres, si on fait appel à la protection sociale?

31[33] (Hoffmann 4) "*Social exclusion of families in Europe. Causes, consequences and integration promotion*", 27 p. (www.worldfamilyorganisation.org/summit/doc).

Les mal-aidés

30. *"The interviews showed that materially poor parents receive much less assistance with practical (e.g. help with housework in the event of illness) or emotional problems than non-poor parents. 33% of materially deprived parents said they have no one they can talk to about parenting, relationship or other problems. Study research confirms that materially deprived people with children are at greater risk of becoming emotionally ill than well-situated parents. (Maria Hofecker-Fallahpour: "Soziale Ausgrenzung von Familien aus dem Blickwinkel der Psychiatrie", Lecture at the Munich conference on 09.03.2001). 32 "Why do parents on all social levels in many European countries feel as if they were socially isolated in "a fight for survival?" 33*

31. On a dû constater que les programmes destinés aux parents, de consultation, d'éducation et d'assistance, pour les aider dans l'éducation de leurs enfants ou dans leur relation avec leur partenaire, ne sont pas toujours un grand succès et manquent souvent d'atteindre leur public. *"The discussion of this problem... revealed a broad range of causes for the dramatic discrepancy between demand and supply, on the one hand, and acceptance and effectiveness, on the other.*

"Why don't families take advantage of education and counselling programmes?

-Professionals sometimes lack objectivity and observation skills, due in part to their largely middle-class origin and education. This applies especially to work with migrant families. Need-based work greatly depends on the development of instruments for analysing and understanding a respective family's background, and how it leads to certain behaviour.

-Socially excluded families are extremely inhibited to take advantage of counselling and education programmes (e.g. application forms, waiting times, paying fees).

-The settings and subjects of counselling and education have negative connotations (e.g. school-like buildings and programmes).

-Lack of methods for including affected persons in the process of planning support programmes." 34

32. Ces commentaires contiennent une critique grave à l'adresse des professionnels de l'aide aux familles, qui doit nous toucher, nous tous. Et si c'est vrai pour les familles marginalisées, pauvres, c'est vrai aussi pour toutes les familles menacées de dégradation sociale ou d'exclusion sociale, à cause du nombre d'enfants p.e.?

33. Un autre problème apparaît: une partie toujours croissante du travail de l'aide aux personnes et aux familles est soumise à l'autorité des gouvernements. De plus en plus ce domaine tombe dans leurs compétences.

En ce qui concerne l'aide aux familles et aux personnes en Flandre, la grande majorité des services est fondée sur l'initiative privée des organisations. Le gouvernement a reconnu la valeur de ces initiatives. De plus en plus, ce secteur est intégré dans les compétences des gouvernements. Progressivement ce secteur est tombé sous la main des autorités publiques. Par le biais des règlements qui conditionnent la reconnaissance des services ou l'attribution de subventions.

De plus en plus, ces subsides sont déliés de l'examen et l'évaluation objectives des activités spontanément développées par les associations libres, et rendues fonctions de la coopération, de l'intégration dans les politiques du gouvernement et la réalisation d'objectifs que le

32 HOFFMANN, E., o.c., p. 10.

33 o.c. p. 11.

34 HOFFMANN, p. 19.

gouvernement présume être prioritaires. Le gouvernement décide quels besoins seront importants et auront la priorité dans l'aide sociale dispensée et méritent d'être subventionnés. C'est donc le gouvernement qui dirige. Autrement dit, les clients doivent de préférence souffrir des problèmes que le gouvernement reconnaît. 35 A ce niveau les principes de la coopération démocratique et de la subsidiarité paraissent souvent menacés.

"Il n'y a pas de petits cadeaux!"

33. Sous l'article 2 - Famille et droits de l'homme, la Déclaration de Sanya dit: *"Les familles jouent un rôle important dans la défense des droits de l'homme en leur sein, mais aussi dans la société en général."*

"1. Les familles doivent avoir la capacité et les moyens d'assurer la sécurité de leurs membres et de subvenir à leurs besoins essentiels. Ceci se fonde sur les principes d'égalité, d'inviolabilité des droits et devoirs de la personne, le respect mutuel, l'amour et la tolérance.

2. Les principes des droits de l'homme et la démocratie doivent être enseignés, pratiqués et respectés, avant tout à l'intérieur de la famille.

3. La démocratie dans la société est directement liée à la démocratie à l'intérieur de la famille."

34. Est-ce qu'on pourrait s'imaginer qu'au sein des familles il existe des relations démocratiques si la famille, les partenaires, les parents et les enfants ne se sentent pas reconnus, impliqués, concernés, dans la prise de décision (politique et autre), sur leurs intérêts, leurs droits, ... à l'extérieur de leur famille? Si la vie n'est que *"fight for survival"*? Si le respect du rôle des familles fait défaut dans la société? *"The project work increasingly substantiated the theory that the social exclusion of people with children is possibly influenced not only by economic factors and a lack of family oriented infrastructures, but also by prevailing attitudes in a society about the actual nature and value of families"*. 36

La loi de la politique, de l'économie, ou la loi de la rue et la famille?

35. Est-ce qu'on ne sous-estime pas l'effet du régime politique et du système économique sur la famille, sur les relations dans la famille et sur la façon de communiquer avec l'extérieur. Le comportement des gens est souvent tout à fait adéquat et fonctionnel dans le contexte social, l'environnement dans lequel ils vivent chaque jour. 37 Et est-ce qu'on ne met pas une charge trop lourde sur les épaules des familles?

Comment attendre des familles qu'elles pratiquent et enseignent les droits de l'homme et la démocratie, dans un environnement politique autoritaire ou totalitaire, ou d'un système économique qui ne se soucie pas trop des besoins des familles? Si la démocratie dans la société est directement liée à la démocratie à l'intérieur de la famille, dans quel sens? De quel côté se trouvent la force et le pouvoir?

De même pour l'article 5 de la Déclaration de Sanya, sur *la famille et l'égalité des femmes et des hommes*.

Et la constatation ne doit-elle pas être la même en ce qui concerne le régime économique?

35 Il est clair que les priorités sont susceptibles de modification à chaque changement dans le cabinet.

36 HOFFMANN, p. 13.

37 DE WINTER, M., *Democratieopvoeding versus code van de straat*, 20 juni 2000, Utrecht.

36. Dans le débat sur la démocratie et la famille, tournée vers l'extérieur, un point me paraît clair: que les familles et les personnes habilitées à parler au nom des familles, doivent pouvoir *faire entendre* leur voix chaque fois qu'il y a question de leurs droits et intérêts et ceux des enfants. Ce point me paraît tellement évident que lors de la préparation de cet exposé, l'idée m'est souvent venue qu'il est peut-être superflu d'encore tenir des conférences à ce sujet. Tout ce qu'on peut dire, l'a déjà été souvent. Mais le message devra être répété.

Cette évidence est une des raisons de l'existence du mouvement familial et du travail d'éducation et de formation dans ce domaine. Favoriser la prise de conscience, l'approche critique, l'émancipation, la collaboration des familles à propos de tout ce qui touche à la famille, voilà aussi la raison d'être des études de Sciences de la Famille.

A la conquête d'une charte

37. La question qui s'impose alors: "*Quelles formes devraient revêtir cette participation à la prise de décision? Comment la rendre effective et efficace? Comment faire reconnaître et institutionnaliser le droit des familles, de toutes les familles, à la participation, à la prise de décisions dans les domaines qui concernent les familles et les enfants?*"

-
On est forcé, ici, de nuancer, voire de laisser subsister quelques doutes, quelques hésitations, devant l'exigence de déposer dans une "**charte**", une "**déclaration** des droits de la famille", le principe formulé sous une forme juridique selon lequel les familles ont un **droit de participation** à la prise de décisions qui les concernent.

Cette idée relève notamment de ce que parfois les sociologues du droit appellent une "*logique normative*", l'espoir de voir une norme formulée d'en haut déterminer également dans la réalité sociale, le mode de vie et d'action, à tout le moins l'influencer et l'orienter. 38

38. A partir de mon expérience de chef (plutôt père) de famille (nombreuse) et de membre actif du mouvement familial en tant qu'organisme de défense des intérêts des familles, je suis absolument convaincu que cette participation à la prise de décision n'est pas gratuite, que chaque fois elle doit être progressivement **conquise**... et qu'à mesure qu'elle sera effective dans la réalité, elle finira par être reconnue dans les textes et déclarations juridiques formelles.

La réalité sociale, la vie, en l'occurrence la présence et l'autonomie des familles, la voix des familles, déterminent en fin de compte les formulations juridiques, en l'occurrence du droit à la participation démocratique à la prise de décision.

Un problème de conviction

39. Parallèle à la question sur le fond de notre discours, un point des plus importants à répondre me semble: "*Qui espérons-nous convaincre? A qui nous adressons-nous... ?*"

Non seulement aux pouvoirs publics, aux gouvernements, aux hommes politiques, à ceux qui établissent et décident les programmes politiques, qui peuvent donner une formulation et une portée juridiques à ce droit à la participation à la prise de décision.

38 Jacques COMMAILLE, "**Familles sans Justice?** , " *...logique normative*" par rapport à "*...logique sociale* ...".

Mais également aux familles et aux organismes familiaux, qui doivent donner corps et contenu à cette participation dans l'intérêt des familles. Et aux institutions et services qui s'occupent du bien-être des familles.

"Targeted lobbying (personal presence, clear objectives) on all political levels, particularly also on the local level, can turn the contributions and needs of families into a key criterion for political decision-making. However, important decisions influencing processes of social disadvantage are already being taken in the economy and the working world. They make up a target group for lobbying, which has received too little attention up to now, and which also has its own, well-functioning lobbying system. Why not transfer some of their good practices to lobbying work aimed at strengthening families. ..." 39

40. Quand on considère "la famille" comme institution orientée vers l'extérieur, qui veut la participation à la vie sociale (au sens large), cette participation est un critère d'inclusion ou d'exclusion de la famille, de la personne en pauvreté. Mais, d'autre part, la participation est en même temps un moyen, un but à atteindre, un critère de l'efficacité de l'aide dispensée aux personnes, aux familles. Le degré de participation à la vie culturelle, sociale est un critère du degré d'in/exclusion des pauvres... ou de l'efficacité de l'aide fournie aux pauvres.

Mais, dans ce contexte d'habitude on laisse de côté toute référence à la participation à la vie politique, et aussi à l'organisation de l'aide même... des services d'aide aux familles. *"The international exchange of information clearly demonstrated that although social inequality is an existential issue for citizens in our time, it is largely tabooed in the public discourse. Typically, the existence of social inequality in European societies is admitted (and documented with income-based statistics), but no studies are conducted to determine how this inequality impacts families, the "smallest democracy at the heart of society."* 40

*"The objective of all methods presented here is **empowerment**, meaning a process of expanding a person's ability to lead a self-determined life. Empowerment strategies are of central importance particularly in prevention work, because the habit of powerlessness and passive suffering often associated with social exclusion is passed down from generation to generation. Practical experience and scientific studies convincingly show that financial support alone cannot solve the problem of social exclusion and that self-awareness and self-help are fundamental starting points for bringing about change".* 41

40. Quels efforts sont faits par les services ou institutions chargés d'aider les familles, pour la promotion de la participation des familles (leurs clients) à l'organisation des services, ou individuellement, au fonctionnement des services mêmes à leur égard? Les agences concernées impliquent-elles les familles dans l'organisation de l'aide qu'elles dispensent?

Déclaration, charte...?

41. On pourrait se proposer comme objectif: *"la formulation juridique"* d'une "exigence", une nécessité ou une revendication, visant à la participation démocratique des "familles" à la prise de décision. L'action des mouvements familiaux embrassait cette revendication.

39 HOFFMANN, o.c. 17

40 *"The motto of the International Year of the Family (1994) receives little consideration in the public discourse. There is a lack in recognising people that families influence the democratic climate of a state and a community. How can parents be role models for their children when it comes to basic democratic beliefs, such as fairness and solidarity, when they themselves experience the opposite of fairness and solidarity in society around them?"* (Hoffmann, p.5)

41 3] Hoffmann, p. 25.

Il ne faut pas sous-estimer ici la difficulté, voire l'impossibilité, de présenter une définition juridique acceptée par tous de ce qu'il y a lieu d'entendre par *famille*. La situation à cet égard n'en est pas devenue plus simple ces dernières années à cause probablement de la diversification des modèles familiaux. 42

En effet, pour une définition sociologique, et même une définition idéologique ou à fondement religieux, la difficulté est déjà très grande. Au niveau juridique, il suffit de souligner à quel point la Cour Européenne des Droits de l'Homme a donné une interprétation très large de la notion de famille dans l'article 8 de la Convention⁴³, vue qui, en principe, n'était pas partagée par tous, mais qui s'est imposée par après par le biais de la législation nationale ⁴⁴ et renforcée par le principe d'autonomie, de liberté et d'égalité des personnes.

42. La Déclaration de Sanya a résolu ou contourné le problème en disant: "*Alors que diverses formes de la famille existent dans différents systèmes sociaux, culturels, légaux et politiques, la famille est l'unité de base de la société. En tant que telle, elle doit recevoir protection et assistance.*"

D'autres définitions, lues de tout près, devraient étonner les lecteurs attentifs.

"*La famille est la cellule de base fondamentale de la société...*" Et le texte continue : "*et (cette cellule) a droit à la protection de la société et de l'État.*" ⁴⁵

43. Est-il nécessaire de définir dans le détail la "norme" famille ici? En tout cas, il faut être conscient du fait qu'on se rend la vie plus facile - ou moins difficile - en utilisant des termes non définis, auxquels chacun peut donner le sens qui lui convient. En tout cas, là aussi on constate une grande diversité de définitions dans les documents préparatoires de cette conférence. ⁴⁶

Il faut toutefois, quand on parle "famille", préciser: la participation des familles à la prise de décisions, le droit des familles à la participation, ne doivent pas être assimilés au droit à la participation des porte-parole (personnes, associations, services,..) qui déclarent parler au nom des familles.

42[44] V. iccfr.org.

43[45] Arrêt Marckx/Belgique CEDH, 13 juin 1979, A. 31.

44[46] A mon avis, dans le mouvement familial, comme p.e. le Gezinsbond (plus de 300.000 familles en Flandre), l'imposition d'une norme stricte pour déterminer, en tant que famille, la faculté d'appartenance à l'association, signifierait la fin de celle-ci.

45[47] Déclaration de Sanya, art. 1. La cellule a donc droit à la protection du corps qu'elle constitue. Image bizarre, et, en logique, une comparaison ne prouve pas grand'chose.

46[48] Extrait de l'invitation-programme d'une conférence organisée par le Centre Universitaire Saint Ignace à Antwerpen, "Christian Politics in Europe; an uneasy relationship", on april 28th-29th 2006.

"Panel Debate IV Family Policy

In Catholic faith, family is considered the original cell of social life. A family is formed by a man and a woman united in marriage, with their children. International, European and national legal instruments of the 1950's-1960's have adopted these assumptions. So some instruments consider family as the natural and fundamental group unit of society, entitled to protection by society and the state. They allow no arbitrary or unlawful interference in family life, mostly (but not always) recognise a right to marry in continuation of the right to (establish) family life.

However, the meaning and content of civil marriage have undergone some dramatic changes during the last decades, which do not quite match the traditional Christian ideas. These changes reflect the rise of new liberal ideologies, resulting in value neutral legislation. The debate can be clustered around the crisis of three traditional assumptions: that marriage is a heterosexual union, that it is a union and that this union is unbreakable. The crisis reveals itself respectively in opening marriage to same-sex couples, in the legal recognition of registered and de facto partnerships and in liberalising divorce law. "

Donc, lorsque nous revendiquons une participation des organismes familiaux dans l'élaboration de la politique, il faut démontrer leur légitimité, le fondement sociologique de cette démarche, la représentativité.

44. La question est de savoir s'il n'y pas un grand nombre de familles "exclues" de cette représentation? "*Social exclusion exists when material poverty allows only limited participation in social life/citizenship, or none at all.*" 47

Quels aspects?

45. D'autre part, il est nécessaire de bien distinguer **quel aspect** des termes "démocratie" ou "famille" on veut mettre en lumière .

"Famille," est-ce l'aspect "relations personnelles" ou l'aspect "structure sociale" ou cellule économique ? les aspects formels et informels? la famille dans son aspect "intérieur", tournée vers les membres, ou "extérieur", tournée vers la société? participation ou inclusion passive, protectrice ou activante? Et la composition du groupe familial? (H+F, H+H, F+F, H+F+E, H+H+E, F+F+E, E+E+E... etc.)

Et "démocratie...", "le pouvoir au peuple",... Quelle définition est applicable ici,... est-ce l'aspect "égalité", autonomie et "droits de la personne", libertés, participation, inclusion, le droit d'expression, liberté d'association, libre choix... système d'organisation de la société, d'attribution ou de retrait de l'autorité, du droit de décision, du pouvoir... ? Dans la relation avec les structures formelles, politiques seulement ou les autres structures sociales, intermédiaires ou le champ intermédiaire ("middenveld"), l'école ou les services d'aide à la famille, les organisations familiales,...

46. Certains aspects de la "démocratie" nous obligent à nous demander non seulement si le terme est compatible mais aussi si le terme est adéquat pour ce qui se passe dans une famille ? A l'intérieur de la famille?

A noter, tandis que les termes restent les mêmes, "la famille", les façons dont les familles, les individus s'organisent, sont sujettes à une évolution constante et une adaptation continue aux modifications de la société et des structures politiques et économiques.

"Droit à ..."

47. Quand nous réclamons la reconnaissance d'un droit à la participation à la famille dans un texte formel, s'agit-il d'une norme "juridique" proprement dite, d'une règle de droit? Ou est-ce une norme d'ordre éthique, exprimée sous une forme juridique, un principe, une voie à suivre...?

Qui serait, en l'occurrence, le bénéficiaire ou le titulaire de ce droit? En Europe, dans notre droit actuel la "famille" proprement dite n'existe pas en tant qu'entité juridique, n'a pas la personnalité juridique, n'est porteuse d'aucun droit... Les membres de la famille, les personnes "individuelles" ont des droits, notamment en fonction de leur appartenance à une famille, comme partenaire, parent, enfant, etc..

47[49] Hoffmann 6.

Question dérivée: Faut-il alors exiger l'octroi, la reconnaissance de la personnalité juridique à la famille? Une proposition pareille aurait-elle une seule chance d'aboutir ?

Participation démocratique des familles

48. Enfin, sur quel fondement juridique formel repose l'exigence de la participation à la prise de décision pour les familles?

49. Pour l'Europe, au début le point d'appui de cette demande pouvait être situé dans la Convention Européenne des Droits de l'Homme et la Charte Sociale Européenne.

Il y a lieu d'ajouter la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Et la Déclaration Européenne des Droits Fondamentaux, reprise dans le projet de Constitution Européenne .

D'autre part il y a les déclarations des droits de la famille des organisations non gouvernementales et des mouvements familiaux: UIOF, OMF, UNAF, le Vatican, le sommet mondial de la famille (déclaration de Sanya). 48[50]

50. Peut-on appuyer sur ces textes, et d'autres plus récents, une charte de la famille qui contribuerait au bien-être des familles et des personnes? Puisqu'en fin de compte, sur le plan juridique, c'est par référence à ces critères, que les propositions de textes sur la participation à la prise de décision doivent être appréciées.

Regardons cinq documents des plus importants pour notre thème de la démocratie participative: la **Convention Européenne des Droits de l'homme**, la **Charte Sociale Européenne**, la **Déclaration des droits de la Famille**" de la OMF (UIOF), la **Déclaration** mondiale pour une politique familiale globale (la **Déclaration de Sanya**, Chine, 8 décembre 2004) et la **Charte des droits fondamentaux de l'U.E.**, intégrée dans le projet de constitution européenne.

Conventions

47. Il est stipulé: "*La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État.*" (Déclaration des Droits de l'Homme, art. 16,3) "*Toute personne a droit au respect de sa vie ... familiale. Il ne peut y avoir **ingérence** d'une autorité publique... que pour autant que...*" (Art. 8,1 et 2,5 Convention Européenne des Droits de l'Homme) Cela ne suffit-il pas, avec, en complément l'article 10 sur la liberté d'expression, et l'article 11 sur la liberté de réunion et d'association? Est-ce que cela ne fournit pas la base et l'outil pour la participation démocratique des familles?

Apparemment, on pourrait aller plus loin: jusqu'à la reconnaissance explicite de la famille comme **élément actif** d'une société démocratique.

51. Tout en s'appuyant sur la Convention, **la Charte Sociale Européenne** va plus loin, et entend associer des droits sociaux réels aux droits politiques et civils. Mais elle définit clairement et explicitement le contexte:

48 La déclaration de Sanya, en Chine, pose le problème de la famille et la démocratie d'une façon très expressive... faut-il le dire?

"Considérant que la jouissance des droits sociaux doit être assurée sans discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale;
Résolus à faire en commun tous les efforts en vue d'améliorer le niveau de vie et de promouvoir le bien-être de toutes les catégories de leurs populations, tant rurales qu'urbaines, au moyen d'institutions et réalisations appropriées ; ... " - " 1. Les Parties Contractantes reconnaissent comme objectif d'une politique qu'Elles poursuivront par tous les moyens utiles, sur les plans national et international, la réalisation de conditions propres à assurer l'exercice effectif des droits et principes suivants: ...16. La Famille en tant que cellule fondamentale de la société, a droit à une protection sociale, juridique et économique appropriée pour assurer son plein développement."

-

Déclarations

52. La plus récente déclaration des droits de la famille, la **Déclaration de Sanya**, (Chine) produit de très beaux textes sur la famille, dont on ne peut que craindre qu'ils soient trop romantiques ou optimistes et trop peu réalistes. "...le 10 décembre 1948, l'Assemblée Générale des Nations Unies, en s'adressant au monde par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, a déclaré dans son article 16.3, que «La famille est l'unité de base naturelle et fondamentale de la société et a droit à la protection de la société et de l'État (résolution de l' AG 217(111) .» Partout dans le monde, la famille a toujours été reconnue comme la cellule de base de la société. Assurant des fonctions essentielles, elle est source de stabilité, de continuité et de développement. Différentes autant que semblables, les familles sont le berceau des générations futures; l'essence même de l'avenir du monde. Leur force et leur faiblesse sont partout le reflet de la société.

La famille, expression la plus ancienne des relations entre les êtres humains, agent principal d'intégration sociale et de transmission des valeurs, s'adapte constamment à l'évolution des conditions économiques et sociales et au progrès de l'humanité.

Néanmoins, les nouveaux défis globaux de la dernière décennie et des changements profonds du développement constant ont conduit à une nouvelle vision du monde qui réinvente les structures économiques, sociales et politiques, ainsi que les institutions. De tels changements se répercutent dans la dynamique de la famille.

Dès lors, il est obligatoire de promouvoir d'une part l'opportunité et l'égalité des droits et des chances pour que des femmes et des hommes assument leurs rôles, responsabilités et devoirs dans la famille et la société - dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine - et d'autre part des politiques apportant de meilleures conditions de vie à toutes les familles en respectant leur diversité et particularité. "

53. Ce qui forme toujours le nœud du problème, c'est l'expression de l'idée fondamentale de la foi en une démocratie de participation, où ceux qui sont gouvernés (en l'occurrence les familles...) sont impliqués dans ce qui a trait à la politique, d'une manière plus directe que par l'intermédiaire d'une représentation (purement formelle); collaborent à la mise en oeuvre de leur propre bien-être, collaborent à la mise en oeuvre du bien-être de la/des communauté(s) dont ils font partie; croient en l'autonomie et la coresponsabilité de l'Homme...

51. D'où notre position: doit être reconnu, le fait que les besoins fondamentaux des personnes sont satisfaits..., que les gens recherchent la satisfaction de ces besoins, dans certaines formes de vie en commun, dans certaines structures sociales, que nous appelons **famille**. ... Une forme de vie en commun à caractère fondamentalement permanent, durable mais diversifié et variable dans le temps, où l'on retrouve des caractéristiques communes et constantes mais où existent également différences, diversité et même contradiction. Une communauté qui remplit une mission essentielle dans la société.

Liberté et autonomie

52. Toute déclaration des droits de la famille doit promouvoir la liberté et l'autonomie des familles et des individus dans la manière de répondre à leurs besoins et intérêts personnels, et au rôle des familles dans l'intérêt de la communauté. Cela présuppose un appel à la prise de conscience des tâches et responsabilités individuelles, des besoins et intérêts individuels, et du rôle des familles dans l'intérêt de la communauté. Cela présuppose encore une émancipation des familles, éventuellement qu'elles se mettent conjointement à la recherche de solutions, qu'elles s'organisent...; et la volonté décidée de participer à la politique, aux prises de décisions...

54. Un critère important de la valeur de toute déclaration serait la mesure dans laquelle les familles et les individus les plus faibles, économiquement, les plus vulnérables et les moins autonomes (familles du quart monde, enfants, personnes âgées) se verront ainsi offrir eux aussi des chances de participation active à la vie de la société.

55. Une déclaration des *droits* de la famille ne peut toutefois se modifier en, ou devenir une déclaration d'*obligations* déguisée; en d'autres termes, elle ne pourrait pas avoir un caractère contraignant pour les familles. Des normes d'ordre moral, racial, religieux, philosophique, culturel, établissant ce qui est à entendre par une famille, une bonne famille, une famille normale, une famille... doivent être évitées/écartées.

Une déclaration des droits de la famille doit d'une façon positive, faire appel à l'autonomie, aux ressources et possibilités propres des familles et des personnes, en particulier pour ce qui a trait à la participation à la prise de décision. Ce qu'il ne faut absolument pas faire, c'est abuser de la forme d'une déclaration de droits pour formuler des obligations.

55. Les textes proposés ont souvent eu un caractère protecteur. D'ailleurs la protection prêchée est souvent seulement verbale. Il en va de même pour: "*La famille en tant que cellule fondamentale de la société a droit à une protection sociale, juridique et économique appropriée pour assurer son plein développement.*" (Partie I, 16 Charte Sociale Européenne)

Reconnaître et proclamer le besoin de protection des familles n'équivaut pas à reconnaître et promouvoir le rôle actif fondamental des familles dans la société. De nombreux textes semblent plutôt écrits sur le fond d'une certaine inquiétude, d'un certain manque de confiance dans les forces propres des familles elles-mêmes. Et si la famille est qualifiée d'élément fondamental de la société, les textes, quant à eux, s'inspirent manifestement de la suprématie et de la primauté de l'État qui organise, accorde et dispense la protection. On y lit souvent une crainte, un certain doute quant aux aptitudes de la famille à conserver sa signification et ses fonctions.

56. Plus positive et plus démocratique: l'UNAF et l'UIOF dans leur Déclaration des droits de la famille de 1955, quoiqu'un peu "datée" depuis lors. "*La famille est une communauté naturelle, fondée sur le mariage. Elle constitue l'élément fondamental de la société. En lui laissant la **responsabilité** de son avenir, l'État doit garantir le libre exercice de sa **mission** en particulier...*" (art. 1)

D'autres projets de textes allaient plus loin dans le même ordre d'idées. "*Respect for families' rights must be construed as recognition of its natural rights to freedom and self-promotion.*"

(International Secretariat of the Int. Congress of the Family) "*Public authorities must respect and foster the dignity and lawful independence of every family.*"⁴⁹[51] Mais qu'est-ce que cela signifie dans la pratique?

Droits dérivés...

57. Il ne faut pas perdre de vue que les droits de la famille ne pourraient être que des droits dérivés, fonctionnels... A l'image de l'autorité parentale, ce sont des droits dérivés de, et 'fonctions' des droits de l'Homme, explicités aussi en droits de l'enfant, et fonction aussi du rôle que jouent les familles dans la société. Dans cette optique, une déclaration des droits de la famille devrait être précédée d'une reconnaissance, une spécification, une déclaration des droits de l'enfant, une transposition par extension des Droits de l'Homme au niveau des enfants. Ces droits ont pour fondement le rôle, la fonction de la famille, en particulier en matière d'éducation, d'encadrement, d'épanouissement et d'émancipation des enfants.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant doit donc être reprise parmi les documents de base de toute charte des droits de la famille. Cela implique que la position et la promotion des enfants (ainsi que d'autres groupes faibles comme les personnes âgées...) doivent être la pierre de touche fondamentale pour une Charte de la Famille.

Impératif éthique

58. La participation des familles à la prise de décision est un impératif, une exigence éthique, fondée sur les fonctions irremplaçables des familles.

Dans ce contexte, il faut situer et évaluer les projets de textes. Ainsi le texte de l'OAS et du Saint Siège 50[52]: "*The family has the right to belong to any kind of civil or cultural association, especially those for the public good.*" Ce texte dit au fond la même chose que l'article 10 de la Convention des Droits de l'Homme. "*Associations of a family nature and their federations are entitled to be legally recognised and to enjoy freedom of public and private assembly, expression and action.*" (Intern. Secr.) Ce texte, n'est-il pas une répétition formulée différemment de l'art. 10-11 de la Convention des Droits de l'Homme ?

59. Le texte de la "*Déclaration ...*" de l'UIOF (1955) ajoute quant à lui un autre élément: "*Les familles en tant que telles, ont droit à être représentées auprès des pouvoirs publics et dans les organismes chargés de donner des avis, de gérer ou de contrôler les institutions économique-sociales, culturelles (et éducatives).*"

60. Une proposition de loi 51 au parlement belge, qui n'a jamais abouti, entendait intégrer une charte de la famille dans le droit positif belge, et essayait de faire une synthèse:

"La famille a le droit d'exercer sa fonction sociale et politique dans la construction de la société.

a. Les familles ont le droit de créer des associations avec d'autres familles et institutions, afin de remplir le rôle propre de la famille de façon appropriée et efficiente, et pour protéger les droits, promouvoir le bien et représenter les intérêts de la famille.

49 Holy See Charter on the Rights of the Family, 1983

50 OAS Organisation Of American States HS Holy See; I.S. International Secretariat Congress on the Family.

51 L'accueil réservé à cette proposition DECLERCQ laissait supposer dès le début qu'elle ne deviendrait pas loi de sitôt !

b. *Au plan économique, social, juridique et culturel* 52, le rôle légitime des familles et des associations familiales doit être reconnu dans l'élaboration et le développement des programmes qui ont une répercussion sur la vie familiale."

61. Les familles, et si nécessaire les associations familiales, doivent avoir leur mot à dire dans les domaines et à tous les niveaux où des décisions sont prises à propos des conditions de vie des familles (en tant que groupe), où des décisions sont prises à propos des mesures de politique concernant les conditions de vie des familles (en tant que telles) à tous les niveaux (école, commune, sécurité sociale, État, Europe, ...) et dans tous les domaines, selon que leur importance va croissant pour la vie des familles (en tant que telles, en tant que groupe, ...): revenus, santé, cadre de vie, éducation, enseignement, consommation, sécurité sociale, équipements et services sociaux, droit.

Cette participation à la prise de décision ne doit pas être limitée aux structures et niveaux de décision à caractère politique, public (législateur, pouvoir exécutif, institutions parastatales, conseils consultatifs, ...), mais doit s'étendre à d'autres secteurs où sont prises des décisions importantes: enseignement, économie, développement. 53

La réalité devance la norme

62. Il est clair que dans une charte de la famille, un texte normatif relatif à la participation à la prise de décision devrait être l'expression de ce qui existe déjà, d'une réalité sociale. Les familles doivent *conquérir* leur participation démocratique à la prise de décision, conscientes du caractère irremplaçable de leurs fonctions.

La norme de droit à la participation à la prise de décision ne sera 'en principe' reconnue et acceptée que si elle existe et fonctionne dans la pratique. Cela suppose un engagement des familles, un rassemblement, une organisation et une représentativité des organismes, une concertation et une coordination entre les familiaux.

Peut-on revendiquer la participation si les familles elles-mêmes ne font pas entendre leur voix dans les structures de représentation, si les familles n'ont pas la possibilité d'assumer leur responsabilité et de participer à part entière dans leurs propres organisations ?

Le droit d'association est reconnu et garanti. Cela concerne aussi les familles. Il leur appartient de faire usage de ce droit, à l'image des travailleurs. La reconnaissance juridique du droit à la participation des familles (des associations familiales) peut être un soutien.

63. Même sans cette reconnaissance, sans un texte dans une charte, même si les "pouvoirs publics" ne leur demandent pas leur avis, les familles doivent faire entendre leur voix car elles ont quelque chose à dire.

52 ...et pourquoi pas éducatif?

53 Un bel exemple: à la demande du Gouvernement Flamand, l'institut HIVA, Université de Leuven, a rédigé un rapport sur le *développement durable*. Comme les auteurs expriment, la perspective choisie est celle des éléments participatoires du développement durable, (entreprise, mobilité, consommation) dans le domaine intermédiaire et dans de nouvelles formes de participation sociale. La participation est étudiée des citoyens en tant que consommateurs et du gouvernement et des organisations en tant qu'intermédiaires. (**Vlaams structureel overleg en duurzame ontwikkeling**, Kris BORMS, Hans BRUYNINKCX en Mayke POESEN-VANDEPUTTE), www.hiva.be/sector/nl/do)

Combien de fois la famille ou les familles ou les enfants sont-ils mentionnés dans ce rapport qui compte 285 pages ? Zéro.

Les pouvoirs publics ne nous reconnaîtront et écouteront vraiment que si, en tant que familles, en tant qu'associations familiales, qu'on nous le demande ou pas, nous faisons savoir que nous avons des choses à dire sur les points qui nous concernent en tant que familles.

Une culture qui écoute

64. La participation des familles à la prise de décision suppose des structures de participation démocratiques au sein des organismes familiaux eux-mêmes.

Que signifie le droit à la participation vis-à-vis des pouvoirs publics ou des institutions si en tant que familles, en tant que représentants d'organismes familiaux, nous ne pouvons dialoguer entre nous, nous ne nous comprenons pas, nous ne présentons que des avis ou exigences divergents, contradictoires ?

65. D'où ma position: les familles, les organismes familiaux ne peuvent pas revendiquer la participation à la prise de décision s'ils ne se comprennent pas, ne s'entendent pas, ne se mettent pas d'accord sur leurs revendications. Et on se retrouve sur le point de départ: la **mission** de promouvoir "*une culture*" qui "*progresses à travers le monde*" et qui se distingue par le fait que "*l'argument d'autorité est bousculé par l'autorité de l'argument*", qui ne connaît plus de mots dont le sens est fixé, où des institutions dont la forme est figée une fois pour toutes, une culture qui insiste sur l'importance de l'individu, et du citoyen, qui doit se faire entendre, plutôt: écouter.

Quelques réflexions

66. La base du critère des relations humaines et politiques dans notre société se trouve dans le principe de l'égalité et de la dignité. Pour quelle raison en serait-il différemment dans la famille ?

En effet, la source de l'égalité dans la famille ne se trouve probablement pas dans les principes de la démocratie, mais l'égalité des citoyens et l'égalité des membres de la famille, enfants inclus, découlent d'une source commune: l'idée de la dignité humaine, la vision personnaliste de l'homme.

67. L'égalité et la participation démocratiques ne devraient pas être le privilège exclusif de l'état et de la famille: elles devraient régner aussi dans les organisations représentatives des familles, et dans les institutions et organisations qui prêtent leur aide aux familles.

Les citoyens élus ne sont pas les seuls à avoir le droit de parler au nom des autres. Mais quiconque se présente comme représentant des familles doit se légitimer.

68. Ce ne sont pas les relations démocratiques égalitaires dans la famille qui sont capables de créer une structure démocratique pour la société ou la nation. L'influence d'un régime politique ou d'un système économique autoritaire ou totalitaire, sur les relations dans les familles et entre les personnes, est énorme, au moins autant que l'influence de la religion, quoique moins explicite.

Qui a peur de la présence de la dignité de l'homme et de l'égalité des personnes dans les familles: pour les hommes, les femmes, les parents, les enfants, ...?

Qui doit avoir peur de la participation active démocratique des familles à la vie sociale et politique et aux institutions qui ont la mission de les aider?

Aldous HUXLEY écrivait en 1946 dans son livre "**Ends and Means**; an enquiry into the Nature of Ideals and into the Methods employed for their Realization:

"**Our aim, let us recall, is to train up human beings for freedom, for justice, for peace.**"

Antwerpen, mars 2006

Les relations égalitaires ne sont pas encore installées dans tous les aspects des familles. Ainsi, en ce qui concerne les enfants : Suivant le Code Civil les enfants ont l'obligation de vivre avec leurs parents. Les parents de leur côté n'ont aucune obligation légale d'héberger leurs enfants chez eux, et les enfants n'ont pas le droit d'exiger de vivre avec leurs parents. Comment expliquer?

Le temps n'est-il pas venu d'inscrire dans le code civil ou la législation familiale, la règle éthique et pédagogique qu'entre les parents et les enfants la relation repose sur le respect mutuel, que se doivent parents et enfants de tout âge, comme il a été fait dans l'article 371 du Code Civil belge?

Bibliographie

BAERT, H. en SPOOREN, P., "*Services sociaux et d'orientation: accord et désaccords?*", ICCFR Paper Leuven 2003, in: HILL, Derek, o.c. 2003.

BOSSUYT, M., e.a., **Eindverslag Commissie "ter invulling van de cursus maatschappelijke oriëntatie"**, overhandigd aan Vlaams Minister van Binnenlands Bestuur, Stedenbeleid, Wonen en Inburgering Marino Keulen, mei 2006, 38 p.

CLULOW, C., *Gelijkheid in het gezin: welke gevolgen?*, **Welzijnswerkkroniek** 1988, nr. 113.

CLULOW, C., *Equality in the Family: anticipating the Consequences*, (1987) in: PAS, H., (ed.), **Vive la Différence**, 1999, p. 57-64.

CLULOW, C., "*Supporting Couples in Society: Where are we now and where might we go?*", ICCFR Paper Vienna 2004, 10 p.

COMMAILLES, J., **Familles sans justice?**, Le droit et la justice face aux transformations de la famille, Justice humaine/Le Centurion, Paris, 1982, 258 p.

COMMAILLES, J., *The Family and Democracy*, in: **The Family**, Contemporary Perspectives and Challenges, Festschrift in honor of Wilfried Dumon, MATTHIJS, K., (ed.), Leuven, University Press, 1998

DELPEREE, A., *De medezeggenschap van de gezinnen in de maatschappij*, p.m., IUGO, Internationale gezinsconferentie, Luik, 3-7 september 1973, pm

DE WINTER, Micha, *Democratieopvoeding versus de code van de straat*", rede uitgesproken bij de aanvaarding van het ambt van hoogleraar Universiteit Utrecht 20 juni 2000 (Micha de Winter 2005).

DONATI, I., *The new citizenship of the family*, in: **The Family**, Contemporary Perspectives and Challenges, Festschrift in honor of Wilfried Dumon, MATTHIJS, K., (ed.), Leuven University Press, 1998.

DUMON, W., *Opvattingen en ideaalvoorstellingen van het gezin*, **Kultuurleven** 1971, 10, 938

- ELCHARDUS, M. "Een paar bouwstenen voor een democratisch project", in : **Samenleving en politiek**, 1999, nr.2 , 30 e.v.
- HILL, Derek (ed.), *Vers un nouvel équilibre : Harmoniser vie familiale, vie professionnelle et relations intergénérationnelles*, Leuven 3-6 juin 2003, Vlaamse Overheid, Brussel, 2004, www.iccfr.org.
- HILL, Derek, (ed.), *Never the same again, Families and their Relationships*, Ten Years after the Year of the Family, 51st Annual International Conference, Tallinn, 12-16 June 2004, www.iccfr.org.
- HOFFMANN, E., *Social exclusion of families in Europe, Causes, consequences and integration promotion*, Final Report EU-Project: Fighting Social Exclusion, January 2000 to July 2001, Bonn, Lisbon, Vienna, 35 p., www.worldfamilyorganisation.org/summit/doc.
- KOSCHORKE, M., *Who has the power in today's families?*, in: HILL, Derek, o.c. - 2005, www.iccfr.org.
- PAS, H., *Le droit des familles à la participation à la prise de décisions*, ("Recht van de gezinnen op medezeggenschap in de maatschappij"), in **Maatschappelijke uitstraling van sociale wetenschappen**, Vriendenboek Prof. Dr. Frans Van Mechelen, Leuven 1988, 333-340.
- PAS, H., (ed.), "**Vive la Différence?**", 45 Ans Couple, Mariage, Famille, Relations, Consultations, ICCFR 1953-1999, (1999). 54[56]
- ROOSE, R., A. CLAEYS en M. BOUVERNE-DE BIE, *Participatie en OCMW*, in : **Armoede en sociale uitsluiting, Jaarboek 2005**, ACCO, Leuven, 2006, J. VRANKEN, (ed.), 235-248.
- STORME, M.E., *De juridisering van sociale verhoudingen van de negentiende eeuw tot vandaag*, in : HEIRBAUT, D. , MARTYN, G. en OPSOMMER, J., **De geschiedenis van het recht in de twintigste eeuw**, Reeks Iuris Scripta Historica, Koninklijke Academie WLSK, Brussel 2005, 27-75.; www.storme.be
- STORME, M.E., *Democratie: hoe is het mogelijk? Over de randvoorwaarden van een daadwerkelijke democratie*, www.storme.be
- STORME, M., *De fundamentele vrijheid om te discrimineren*, www.storme.be., **De Standaard**, 5-6 februari 2005, 50-51.
- VAN BLAADEREN-STOK, C.L., *Democratie in het gezin, een opvoedingsmodel in ontwikkeling*, **Kultuurleven** 1971, 10, 965.
- VAN POUCKE, A. en VERHAEGEN, I., *Commune, een sociaal-politiek actieve leefgroep*, **Kultuurleven** 1974, 190, 991.
- WIESER-HÖRMANN, Elisabeth, *Gleichheit in der Familie*, **Dialog**, Information Ehe und Familie, IEF Wien, 1987, Bd. 3, Heft 3/87, 16-17.

Documents

- Déclaration de Sanya**, Déclaration mondiale pour une politique familiale globale, Sanya, Chine, 8 décembre 2004, Nations Unies, Conseil économique et social, 24 mai 2005, E/2005/NGO/3
- Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne**, J.O. C 364/1, 18 décembre, 2000.
- TYNDALL, Nicholas, "*Les consultations matrimoniales et les conseils familiaux*", in: PAS, H. (ed.), **Vive la Différence**, C.I.R.C.F., 1999, p. 30-31.

54 Ce document est toujours disponible sur demande au secretariat de la CIRCF. V. aussi : www.iccfr.org.